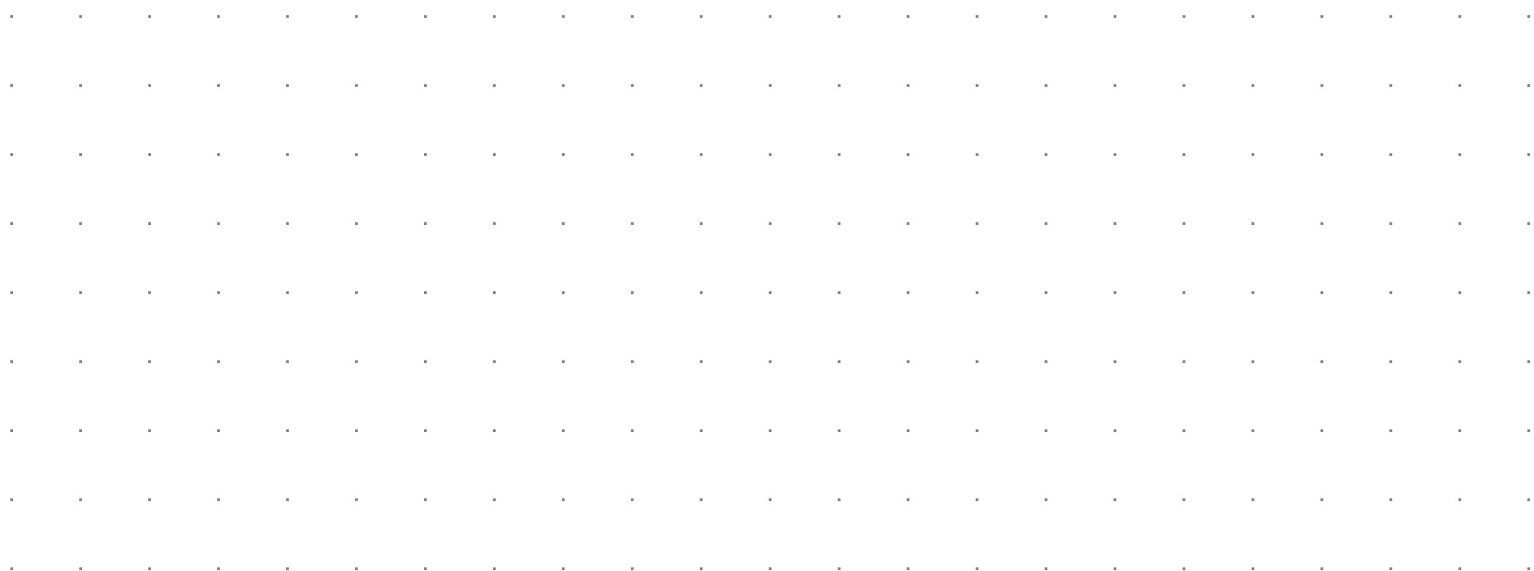




# RAPPORT SUR LES FACTEURS DE STABILITE FAMILIALE







## L'AUTEURE :

Marie BEAUDET

Diplômée d'HEC Paris, Marie Beudet est consultante-chercheuse en sciences humaines. Ses sujets de recherche sont notamment l'éducation, le travail, la formation. En parallèle de son cursus à HEC, elle poursuit ses études de philosophie, d'abord en philosophie générale à Paris IV Sorbonne puis à l'Université Lyon 3 Jean Moulin, en philosophie appliquée au secteur de la santé, avec notamment un travail de recherche sur le burn out et ses implications sur le sujet. Marie Beudet allie aujourd'hui ses deux activités, de conseil en stratégie et de recherche en sciences humaines.



*« Les opinions exprimées dans ce rapport ou reproduites dans les analyses n'engagent que moi-même et non les institutions auxquelles je suis rattachée. Malgré une volonté d'objectivité et un dialogue des points de vue et des théories, toute activité de recherche est nécessairement située et mon orientation philosophique et sociologique a guidé ce rapport sur le questionnement socio-économique, l'environnement social et les mutations individuelles à l'œuvre. »*

# TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
INTRODUCTION	3
AVANT-PROPOS : ÉTAT DES LIEUX	4
Définir les formes familiales et la notion de stabilité	4
Se constituer en famille : données et faits	9
« Faire famille »	15
1. ENGAGEMENT DU COUPLE : SOCLE DE LA STABILITE FAMILIALE ?	18
Le couple à l'épreuve des tendances socioculturelles contemporaines : individualisme, attraction de la nouveauté et accélération.	19
Typologies d'engagement et durée des unions	21
Le couple contemporain, entre recherche de stabilité et lieu de tensions	22
L'épreuve de la rupture pour penser en creux les conditions de la stabilité conjugale	23
2. LES ENFANTS, GARANTS DE LA STABILITE FAMILIALE ?	27
La décision d'avoir un enfant, tributaire de la stabilité conjugale ?	27
Non-désir d'enfant et refus de maternité	32
Conjuguer conjugalité et parentalité pour assurer la stabilité familiale à l'arrivée des enfants	33
Garde des enfants et organisation professionnelle : l'épreuve des politiques familiales	36
Le travail domestique	39
Penser la stabilité parentale au-delà de la stabilité conjugale et familiale	45
3. STABILITÉ ECONOMIQUE, PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE	48
L'économie au cœur de la famille ?	48
Union = cohabitation ?	53
Climat social : revenus et confiance en l'avenir	54

4. PROPOSITIONS POUR RENFORCER LA STABILITÉ FAMILIALE	56
Accompagner les parents et démocratiser le conseil conjugal et la médiation familiale	56
Faciliter la conciliation vie professionnelle - vie familiale	58
Favoriser le pouvoir d'achat des familles et l'accès au logement	60
CONCLUSION	61
LEXIQUE	64
BIBLIOGRAPHIE	66
ANNEXES	69



# INTRODUCTION

Structure première et primordiale, la famille constitue le noyau de la société. Sa forme évolue sous l'effet des normes sociales et morales, mettant au défi la stabilité des unions. Les facteurs qui favorisent la stabilité familiale ou, à l'inverse, qui la réduisent sont complexes, multiples, de différents ordres (individuel, social, politique).

Face à ce constat, il s'agit alors de définir ce que l'on entend par « famille » et par stabilité familiale. Le présent rapport propose un état des lieux des facteurs qui favorisent ou réduisent la stabilité familiale : le terme « stabilité », dérivé du substantif latin *stabilis* qui signifie « stable, qui se tient droit, ferme, solide durable », est issu du verbe *stare* signifiant « se tenir debout, se tenir ferme ». La stabilité renvoie à la qualité d'un objet ou d'un élément figuré comme se maintenant dans le temps et dans l'espace. Elle peut évoquer un caractère statique, à l'inverse de dynamique, renvoyant à quelque chose qui n'évolue pas. La stabilité s'inscrit dans le temps et l'espace social, renvoyant à la constance d'un élément dans son environnement, mais suppose également l'ensemble des conditions matérielles et/ou sociales qui permettent de la définir comme telle<sup>1</sup>. Dans un contexte d'évolution de la cellule familiale, quels sont les facteurs qui favorisent ou défavorisent la stabilité familiale ?

La stabilité associée à la notion de famille, que nous allons définir, constitue un fait structurel, un élément donné mais également un élément construit, qui ne peut se comprendre que par

et dans le contexte qui l'entoure et lui donne sa signification. A titre d'exemple à ce stade de notre développement, la séparation longtemps inconcevable est à présent un élément courant et admis de notre environnement social : la stabilité familiale présuppose-t-elle l'absence de changement des structures ? Ou est-elle l'expression d'une adaptation des individus et des structures familiales ? Afin de définir la notion de famille, nous reprendrons ici le travail de définition effectué dans le rapport « Impact de la situation familiale sur la réussite scolaire », réalisé avec le CESOF en 2024. La famille prend fréquemment une acception restreinte dans le langage courant : famille nucléaire, constituée des parents et des enfants, famille élargie lorsqu'on fait référence aux grands-parents, oncles et tantes. *Le Vocabulaire des Sciences humaines* et de Philosophie de Louis-Marie Morfaux<sup>2</sup> propose une définition sociologique qui peut nous éclairer sur les enjeux du présent rapport : « groupe des parents et des alliés vivant ensemble, dans un même lieu ». Nous reviendrons sur la notion d'alliés mais nous voyons d'ores et déjà que la stabilité familiale

La stabilité familiale présuppose-t-elle l'absence de changement des structures ? Ou est-elle l'expression d'une adaptation des individus et des structures familiales ?

1. Définition de « stabilité » issue du Centre national de ressources textuelles et lexicales du CNRS : 1. Caractère de ce qui reste en place, sans bouger ni tomber. 2. Qualité de quelque chose qui ne présente pas de variation dans le temps, sans s'altérer ni se dégrader. 3. Constance dans la conduite, le choix, les idées.

2. Morfaux, L.-M., *Nouveau vocabulaire de la Philosophie et des Sciences humaines*, Armand Colin, Paris, 2011.

ne se limite pas au seul couple parental qui, s'il fait office de structure principale, reste soumis à des mouvances et des changements, au même titre que les autres éléments de la situation familiale. La stabilité familiale est donc située dans le temps et dans l'espace, mais aussi par le regard que l'on adopte, d'une famille restreinte ou élargie. La stabilité se définit au contact de l'environnement dans lequel elle prend place et renvoie à une notion d'organisation, de modèle qui peut s'entendre de manière stable, statique mais aussi mouvante et changeante.

Avant d'approfondir les différentes questions et hypothèses qui structurent la stabilité familiale, cette étude présente en avant-propos un état des lieux sous forme de

données, chiffres et éléments factuels pour définir et comprendre les termes utilisés, les structures familiales actuelles, ainsi que l'évolution chiffrée des formes d'engagement et des formes familiales. Cet avant-propos soulève des questionnements sur l'engagement du couple, l'arrivée des enfants et l'importance d'autres formes de stabilité – économique et professionnelle par exemple – : ces trois thématiques seront discutées suite à l'état des lieux dans les parties qui leur sont dédiées.



Avant-propos

# ÉTAT DES LIEUX



## Définir les formes familiales et la notion de stabilité

La parentalité constitue une valeur fondamentale de notre époque : entre attachement et transmission, attendrissement et éducation, jamais les enfants n'ont été aussi liés à leurs parents<sup>3</sup>. Cette notion de parentalité est tout à fait moderne et aboutit à une manière bien spécifique de « faire famille » et d'éduquer les enfants. L'enfance est considérée comme une période clé, précieuse, voire critique, qui mérite une attention particulière et des conditions réfléchies. Ce sentiment de parentalité s'accompagne ainsi d'une responsabilité éducationnelle, issue des réflexions pédagogiques du 19<sup>e</sup> et du 20<sup>e</sup> siècles. Si la parentalité a fortement évolué, la famille et la stabilité familiale également. Face aux structures traditionnelles de la famille sont apparues d'autres organisations : familles monoparentales, familles recomposées, autant de formes qui sont à présent monnaie courante dans notre expérience quotidienne.

### FAMILLE BI-PARENTALE : LE MODÈLE CLASSIQUE

La famille bi-parentale, composée des deux parents de l'enfant, constitue toujours la majorité des structures familiales : 67,2% en 2020 contre 70,4% en 2011. Ces familles traditionnelles sont composées d'un couple et de leurs enfants. Le nombre d'enfants moyen dans les familles biparentales avoisine les 2 (précisément 1,9). 20% de ces foyers comptent 3 enfants ou plus au domicile. Si la structure de la famille nucléaire immuable semble être un modèle parfois mis à mal par l'opinion publique, il reste bel et bien le modèle majoritaire. La structure « traditionnelle » est donc toujours de mise et offre à l'enfant, du moins en théorie, un accès aux ressources parentales simplifié : présence des deux parents, temps avec chacun des deux adultes et ressources financières partagées, disponibilité attentionnelle.

### PARENTS SÉPARÉS AVEC SECOND PARENT GARDIEN PRÉSENT

En cas de séparation de ce couple familial, la structure traditionnelle se dissout pour former un nouveau modèle, celui d'abord des parents séparés avec le second parent gardien qui est présent dans la vie de l'enfant. Les parents ne forment peut-être plus un couple mais restent tous deux présents dans la vie quotidienne de l'enfant, notamment dans le suivi de sa scolarité, assurant une forme de stabilité familiale. Ces familles rentrent dans le spectre de la famille recomposée de l'INSEE, dont on observe une légère baisse entre 2011 et 2020, passant de 9,3 à 9%. Les couples qui se séparent restent-ils davantage à l'état de famille monoparentale ? Toujours est-il que cet autre type de structure modifie le modèle familial de l'enfant, qui diffère du modèle majoritaire. Il faut néanmoins distinguer la séparation amoureuse et familiale, qui induit un changement de structure et une

3. Cette partie continue de reprendre les propos développés dans le rapport « Impact de la situation familiale sur la réussite scolaire », CESOF, 2024.

déstabilisation familiale, si ce n'est pérenne, du moins provisoire, et l'état de famille séparée, l'évènement « séparation » étant peut-être survenu lorsque l'enfant était jeune. La famille séparée est pour certains enfants la seule structure familiale qu'ils n'aient jamais connue.

## FAMILLE RECOMPOSÉE

Les familles séparées qui s'associent pour former une nouvelle famille sont dénommées « familles recomposées ». Il s'agit en général d'un couple qui héberge les enfants issus de leurs précédentes unions respectives. Les familles recomposées représentent 9% des familles : avec 4 sur 10 de ces familles résidant avec 3 enfants ou plus à la maison, elles représentent les plus grandes familles recensées par l'INSEE. L'INSEE relève que, dans une famille recomposée sur deux, il y a aussi des enfants nés du couple actuel.



## PARENTS SÉPARÉS AVEC PARENT GARDIEN ABSENT : LE CAS DE LA FAMILLE MONOPARENTALE

Lorsque les parents se séparent et que l'un des deux parents ne souhaite plus ou ne peut plus conserver son rôle de gardien et devient donc un parent absent, une nouvelle structure familiale surgit alors : celle de la famille monoparentale, dont la proportion a fortement augmenté

1 enfant sur 4



vit dans une  
**famille  
monoparentale**

entre 2011 et 2020. Une famille sur quatre est monoparentale, les enfants résident avec un seul parent, sans conjoint cohabitant, soit une augmentation de 18% de cette catégorie en près de 10 ans. Or, la famille monoparentale subit un certain nombre de difficultés d'ordre socioéconomique qu'il nous faut considérer. L'INSEE fait trois constats préoccupants :

→ **Les enfants de familles monoparentales et recomposées vivent plus souvent dans un logement surpeuplé** (24% des enfants de famille monoparentale contre 14% des enfants en moyenne). Ce surpeuplement s'explique en partie par la localisation géographique (grandes villes et banlieues, avec des logements plus petits).

→ **Les enfants de familles monoparentales vivent moins fréquemment dans un logement dont leur parent est propriétaire et plus fréquemment dans un logement social.** 66% des enfants de familles traditionnelles vivent dans une propriété appartenant à la famille. Ce nombre baisse à 50% pour les familles recomposées et à 29% pour les familles monoparentales. Il y a donc plus de familles monoparentales en logement social (37%) que propriétaires d'un logement (29%).

→ **Les enfants des familles monoparentales sont plus souvent que les autres en situation de pauvreté.** En 2018, 41% des enfants vivant en famille monoparentale

vivent sous le seuil de pauvreté. C'est 20% de plus que l'ensemble des enfants. Un tiers des parents de familles monoparentales n'a pas d'emploi.

➔ **Les parents veufs représentent 6% des familles monoparentales.** Cette organisation familiale n'est donc pas seulement choisie (suite à une séparation souhaitée par les deux conjoints) mais aussi subie (l'un des conjoints part ou décède). Quelles que soient les raisons qui mettent en situation de monoparentalité, les difficultés socio-économiques restent identiques.

Si le présent rapport n'a pas pour objet les conséquences de la stabilité ou de l'instabilité familiale mais bien les facteurs qui favorisent ou réduisent cette stabilité, les constats quant aux difficultés des familles monoparentales rappelés ci-dessus peuvent permettre de comprendre à grand trait l'enjeu de la stabilité familiale, au sens du maintien des figures de référence de l'enfant et des éléments matériels favorisant la qualité de vie et rendus souvent possibles par la constitution du couple et de la famille.

Une limitation certaine de notre travail, qu'il nous faut préciser dès à présent, est la disponibilité des données quant aux formes familiales indétectables du point de vue de l'administration et qui passent donc « sous le radar » des études menées sur les familles. En analyse économique, la notion retenue est celle de ménage (cf lexique en fin de rapport), c'est-à-dire l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté : cela peut comprendre une personne seule, un adulte seul avec un ou plusieurs enfants mais aussi deux personnes, en couple ou non, avec ou sans enfants. L'INSEE

n'opère pas de distinction quant au sexe des personnes composant le couple ou le ménage : on peut rappeler qu'en 2018, 0,9% des couples cohabitants sont des couples homosexuels, parmi eux 14% vivent avec des enfants, pour l'essentiel des couples de femmes<sup>4</sup>. La distinction des couples par typologie sexuelle peut constituer une limite de notre étude : face au manque de données, les familles sont traitées indistinctement de leur composition homme(s)-femme(s), ce qui peut constituer un axe de recherche pertinent pour d'éventuels travaux.

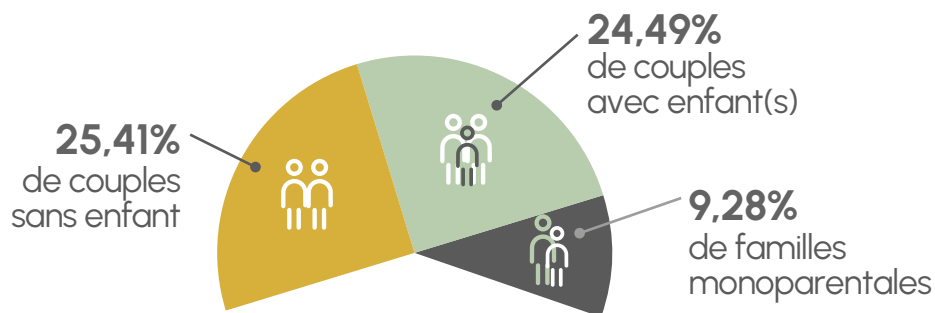
## QUELLE EST LA RÉPARTITION DES MÉNAGES AUJOURD'HUI EN FRANCE ET DE QUELLE RÉALITÉ FAMILIALE PARLE-T-ON ?

Le dernier recensement de l'INSEE fait état de la structuration familiale des ménages en France en 2020. Rappelons quelques chiffres : près d'un quart de la population est constitué de couples avec enfant(s), la notion d'enfant étant relative à la présence d'un enfant à charge de moins de 18 ans au sein du foyer<sup>5</sup>. Les familles monoparentales représentent près de 10% des ménages, dont 6% avec un enfant de moins de 18 ans, soit une augmentation de plus de 60% en 30 ans. Si ce modèle reste minoritaire en termes de proportion, la part de plus en plus importante qu'il prend dans les structures sociales et familiales constitue un vrai point de réflexion. Nous évoquerons les couples sans enfant et les ménages mono-individuels dans la deuxième partie de ce rapport, phénomènes qui résultent aussi bien du vieillissement de la population que de nouveaux mouvements sociaux (child free, par exemple). On notera dans la catégorisation de l'INSEE la notion de ménage complexe défini comme les ménages non-composés par une seule personne ou une seule famille (annexe 1).

4. Algava, E., Penant, S., « En 2018, 266 000 personnes vivent en couple avec un conjoint de même sexe », *Insee première*, n°1774, 19 septembre 2019.

5. Source : Insee, RPI990 sondage au 1/4 - RPI999 à RP2020 exploitations complémentaires.

En 2022, selon l'INSEE, la répartition des **59,18% de ménages familiaux français** s'établit comme suit<sup>6</sup> :



des données en très légère évolution par rapport aux chiffres de 2020 rappelés ci-dessous :

### Répartition des types de ménages (1990 – 2020, en %)

TYPE DE MÉNAGE	1990	1999	2009	2014	2020
<b>Ménages composés uniquement</b>					
d'un homme seul	10,1	12,4	14,0	14,9	16,3
d'une femme seule	16,9	18,4	19,6	20,0	21,1
d'un couple sans enfant	23,4	24,5	25,9	25,6	25,3
d'un couple avec enfant(s)	36,4	31,6	27,1	25,8	24,2
dont avec enfant(s) de moins de 18 ans	29,1	25,0	22,0	21,0	19,5
d'une famille monoparentale	6,8	7,6	8,2	8,7	9,4
dont avec enfant(s) de moins de 18 ans	3,7	4,5	5,3	5,6	5,8
<b>Ménages complexes</b>					
Ensemble des ménages complexes	6,4	5,5	5,2	4,9	3,7
dont avec enfant(s) de moins de 18 ans	2,0	1,7	1,3	1,2	1,1 (p)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Notes :** Les « enfants » sont pris en compte sans limite d'âge. Les « enfants de moins de 18 ans » sont ceux qui n'ont pas encore atteint 18 ans.

Certains types de familles (couples et familles monoparentales) peuvent également faire partie de ménages complexes, ce qui explique que l'on ne puisse pas additionner toutes les lignes pour obtenir un total.

**Champ :** France hors Mayotte, population des ménages

**Source :** Insee, RP1990 sondage au 1/4 – RP1999 à RP2020 exploitations complémentaires

(p) = donnée provisoire

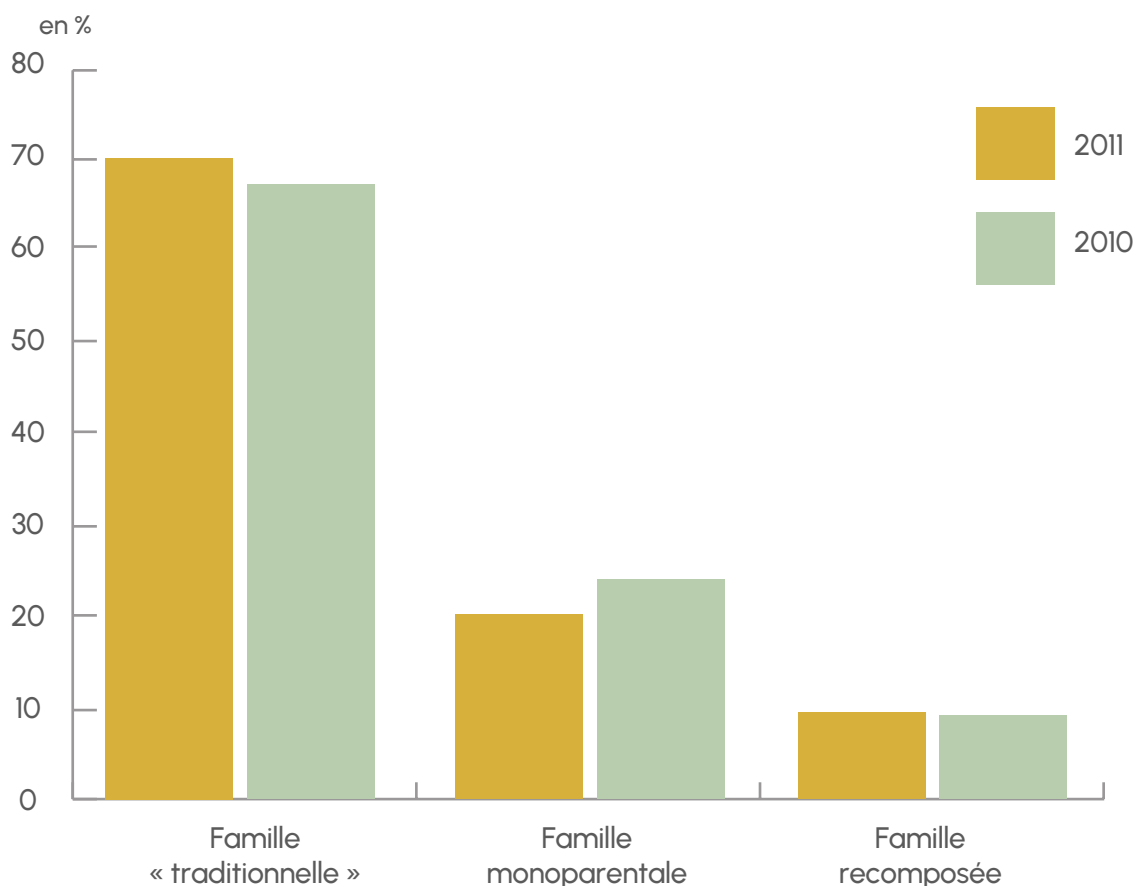
6. Lecaillon, J.-D., *La famille au cœur de l'économie*, Salvator, Paris, 2024.

**Grâce au recensement de 2020, l'INSEE formule les conclusions suivantes à propos des formes familiales :**

« En France, en 2020, 8,0 millions de familles résident avec au moins un enfant mineur à la maison. Une sur quatre est une famille monoparentale, en hausse par rapport à 2011. Ces familles hébergent le plus souvent un seul

enfant, mais vivent plus fréquemment dans des logements surpeuplés. Elles sont aussi plus souvent pauvres que les autres familles. Les familles recomposées (9 % des familles) sont les plus grandes : quatre sur dix résident avec trois enfants ou plus à la maison. Les familles « traditionnelles » restent la configuration familiale la plus fréquente (66 %) même si leur part diminue. »

**Répartition des familles en France métropolitaine en 2011 et en 2020**



**Lecture :** en France métropolitaine, en 2011, 70,4 % des familles avec au moins un enfant mineur étaient des familles « traditionnelles », composées d'un couple et de leurs enfants, sans autres enfants dans le logement, contre 67,2 % en 2020.

**Champ :** France métropolitaine, familles avec au moins un enfant mineur, en ménage ordinaire.

**Source :** Insee, enquête Famille et logements 2011 ; enquête annuelle de recensement 2020.



## Se constituer en famille : données et faits

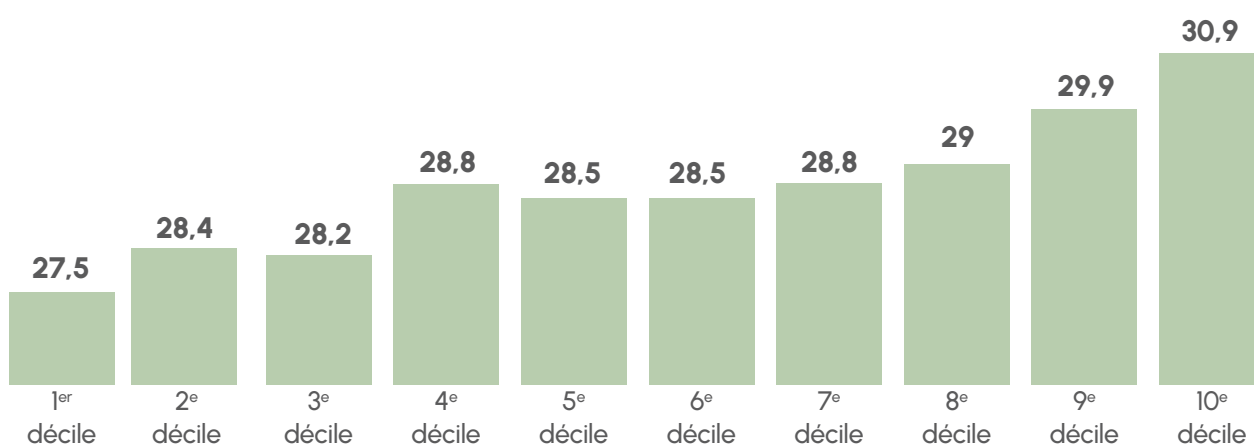
### FOCUS SUR LA JEUNESSE

En 2019, selon les chiffres de l'INJEP dans son rapport sur les chiffres clés de la jeunesse publié en 2023, 11% des hommes âgés de 18 à 24 ans sont en couple cohabitant, 3% en couple non-cohabitant et 86% ne sont pas en couple (selon le recensement 2019 de l'INSEE), contre 20% des femmes en couple cohabitant, 77% non en couple pour la même tranche d'âge. Pour les 25-34 ans, les chiffres sont tout autre : 56% des hommes et 64% des femmes sont en couple cohabitant, en couple signifiant ici mariés, pacsés, concubinage ou union libre.

En 2020, en moyenne, on se marie pour la première fois à 33,1 ans pour les hommes et

31,5 ans pour les femmes, soit environ 4 ans de plus par rapport à 1996 (INSEE). L'âge au premier enfant en 2020 pour les femmes est 28,9 ans. On observe toutefois des différences importantes selon le décile de niveau de vie. Les 10% des femmes les moins aisées (633€ par mois) ont eu leur premier enfant en moyenne à 27,5, quand les 10% des femmes les plus aisées (4302€ par mois) ont leur premier enfant à 30,9 ans. Ce calendrier des naissances est à mettre en regard du temps de la scolarité qui prend fin en moyenne pour les femmes à 21,6 ans. On peut également se poser la question de la place accordée au travail et, en cas de revenu plus aisé, de la velléité et de la capacité à différer la venue d'un enfant au profit volontaire d'une carrière professionnelle (ces questions seront discutées dans la partie 2).

### Âge moyen à l'accouchement du premier enfant selon le décile de niveau de vie :



**Lecture :** Les 10 % de femmes les moins aisées (en deçà du 1<sup>er</sup> décile de niveau de vie) ont un niveau de vie moyen de 633 euros par mois sur la période 2012-2017 et ont eu leur premier enfant en moyenne à 27,5 ans. Les 10 % de femmes les plus aisées (au delà du 10<sup>e</sup> décile de niveau de vie), quant à elles, ont un niveau de vie moyen de 4302 euros par mois et ont eu leur premier enfant en moyenne à 30,9 ans.

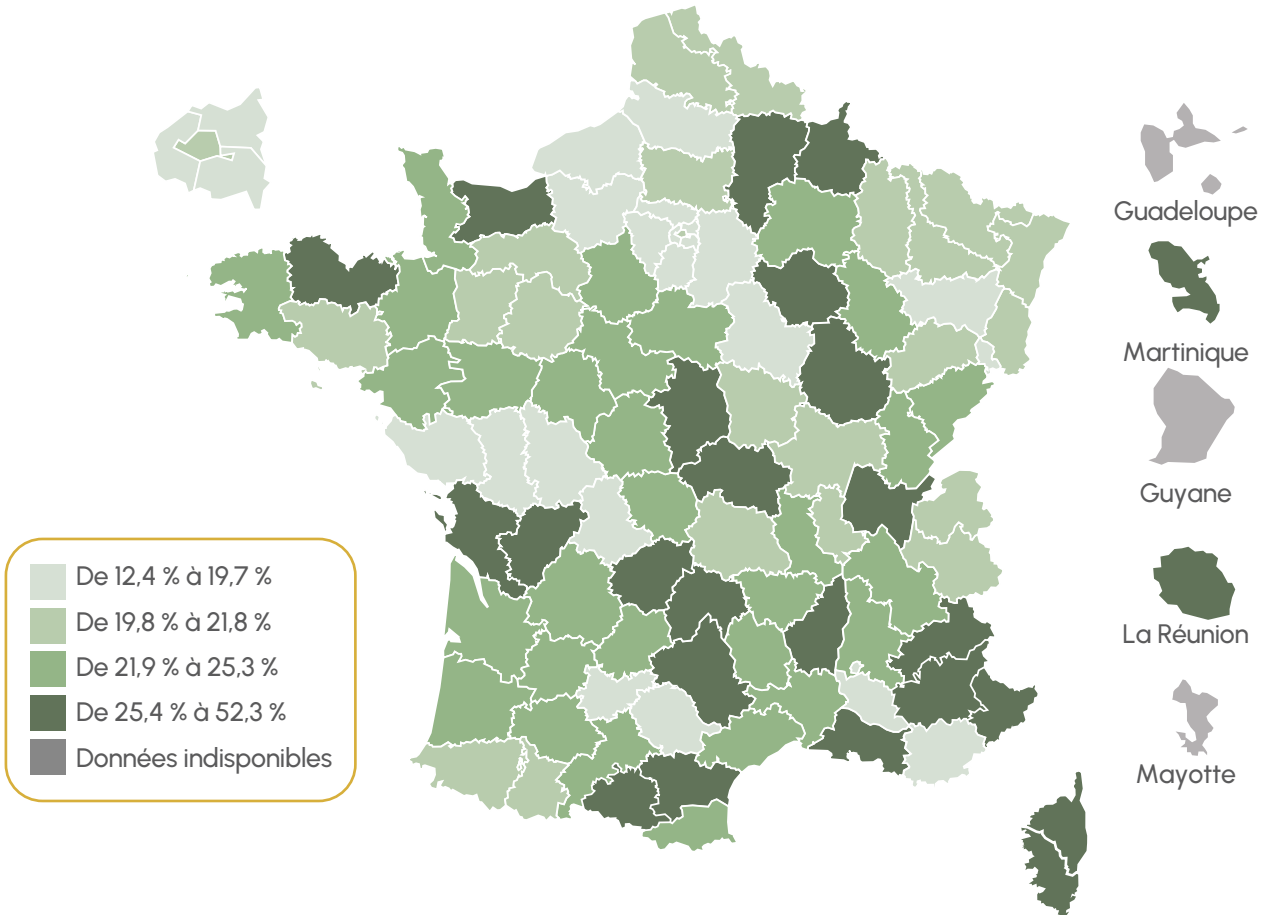
**Champ :** Femmes de 15 à 50 ans, France métropolitaine.

**Source :** INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, Échantillon démographique permanent.

Le paramètre des revenus contribue aussi à expliquer ce retard du calendrier des naissances : en 2020, dans 23 départements de France métropolitaine, plus de 25% des ménages dont le référent fiscal a moins de 30

ans vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Cette paupérisation de la jeunesse explique en grande partie que ces jeunes familles attendent une situation matérielle plus confortable et favorable avant d'envisager d'avoir des enfants.

**Taux de pauvreté des ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans par départements en 2020. (en %)**



**Lecture :** En 2020, 15,6 % des ménages résidant dans l'Ain et dont le référent fiscal a moins de 30 ans vivent en-dessous du seuil de pauvreté.

**Champ :** France métropolitaine, Martinique et La Réunion. / **Source :** Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA. Fichier localisé social et fiscal (Filosofi).

**Note :**

- Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie médian qui partage la population en deux.
- Les personnes qui ne sont pas indépendantes fiscalement sont comptabilisées dans le ménage où elles sont déclarées à charge même si elles occupent un logement indépendant. Il s'agit le plus souvent d'étudiants rattachés aux ménages de leurs parents.

En 2021  
**12,2 %**



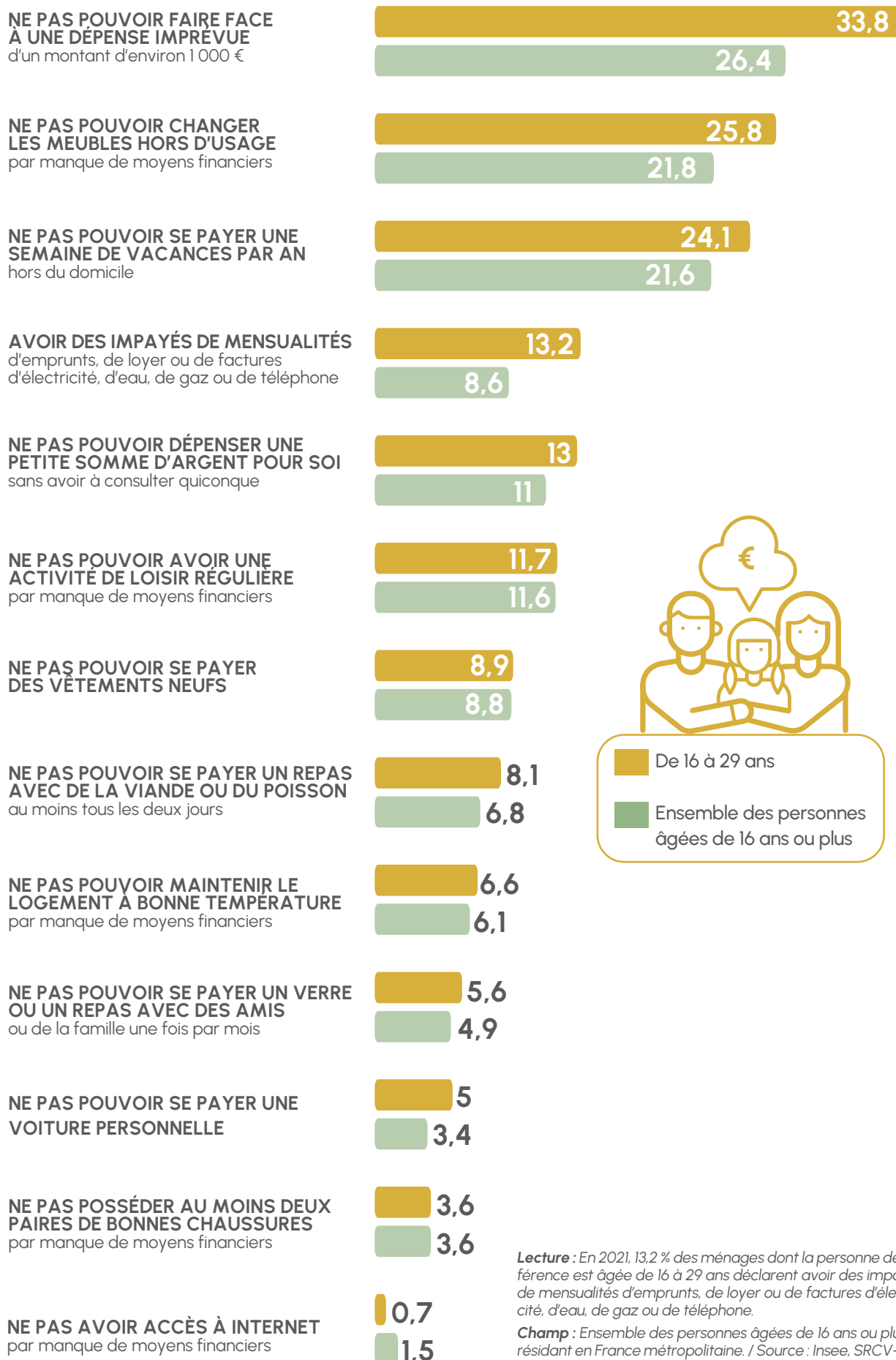
des ménages dont la personne de référence est âgée de 16 à 29 ans déclarent vivre **au moins cinq privations matérielles.**

**Champ :** Ensemble des personnes âgées de 16 ans ou plus et résidant en France métropolitaine.

**Source :** INSEE. SRCV-Silc.

**Note :** L'indicateur européen de privation matérielle et sociale mesure la part de la population se trouvant dans l'incapacité de couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur les 13 considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable.

## Privations matérielles des ménages dont la personne de référence a entre 16 et 29 ans. (en %)



## COUPLES

En 2021-2022, 6 adultes sur 10 vivent en couple au sein d'un même logement, l'INSEE notant que le comportement de conjugalité étant lié à la position sociale, lisible dans son rapport Portrait Social 2023 sous les classes d'emploi. Dans 4 couples sur 10, les personnes vivent avec une personne de la même classe d'emploi, phénomène que l'on peut qualifier d'homogamie sociale, plus fréquemment visible pour les classes d'emploi supérieures. Ainsi, on peut postuler que partager le même niveau de diplôme que son conjoint augmente les chances de former un couple homogame et stable socialement. Les personnes sont d'autant plus fréquemment en couple que leur position sociale est élevée. Pour les femmes, avant 35 ans, la propension à vivre en couple augmente nettement avec le niveau de la classe d'emploi.

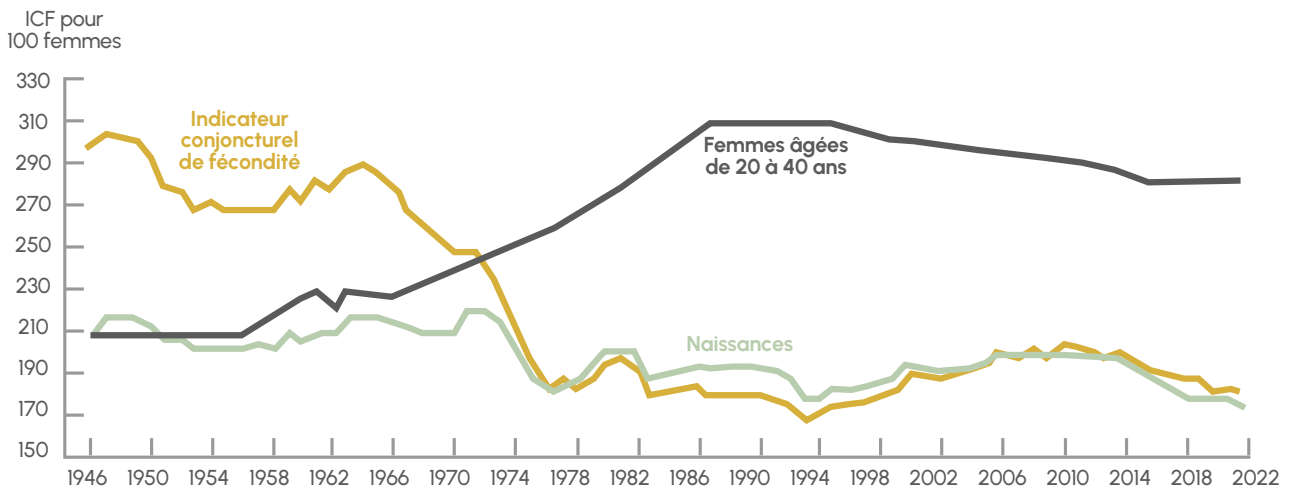
L'origine sociale et l'homogamie sont des facteurs de choix de conjoints fortement liés et participent à la reproduction sociale.



## NAISSANCES ET MÉNAGES

En 2022, 726 000 bébés sont nés en France, soit 2,2% de moins qu'en 2021, soit le nombre de naissances le plus faible depuis 1946, avec un indicateur conjoncturel de fécondité en baisse depuis 2015, comme le montre le graphe ci-dessous.

### Fécondité, nombre de naissances et de femmes en âge de procréer depuis 1946



**Note :** L'indicateur conjoncturel de fécondité est provisoire pour les années 2020, 2021 et 2022.

Le nombre de femmes de 20 à 40 ans est provisoire pour les années 2021 et 2022.

Les estimations sont issues du bilan démographique de l'année 2022, excepté le nombre de naissances qui est définitif pour 2022.

**Lecture :** En 2022, l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) est de 180 enfants pour 100 femmes.

Par rapport à 1946, le nombre de femmes âgées de 20 à 40 ans est en 2022 supérieur de 36,5 % et le nombre de naissances inférieur de 18,1 %.

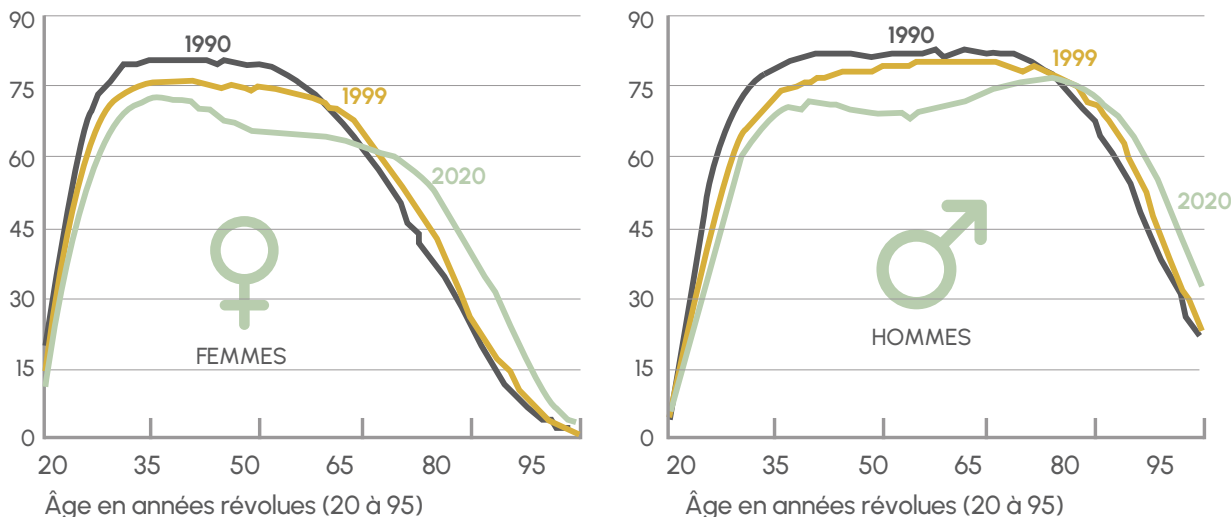
**Champ :** France métropolitaine jusqu'en 1993, France hors Mayotte de 1994 à 2014 (2013 pour l'ICF), France à partir de 2015 (2014 pour l'ICF).

**Source :** Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

La taille des ménages diminue depuis cinquante ans : 3,1 personnes en moyenne en 1968 à 2,2 en 2020, en raison du vieillissement de la population et de la fréquence accrue des séparations

conjugales. En 2020, les couples d'âge actif vivent moins souvent en couple qu'en 1990 et 1999, comme on le voit ci-dessous :

### Part des femmes et des hommes vivant en couple selon l'âge



**Lecture :** En 2020, 65,5 % des femmes de 50 ans vivent en couple.

**Champ :** France hors Mayotte, population totale.

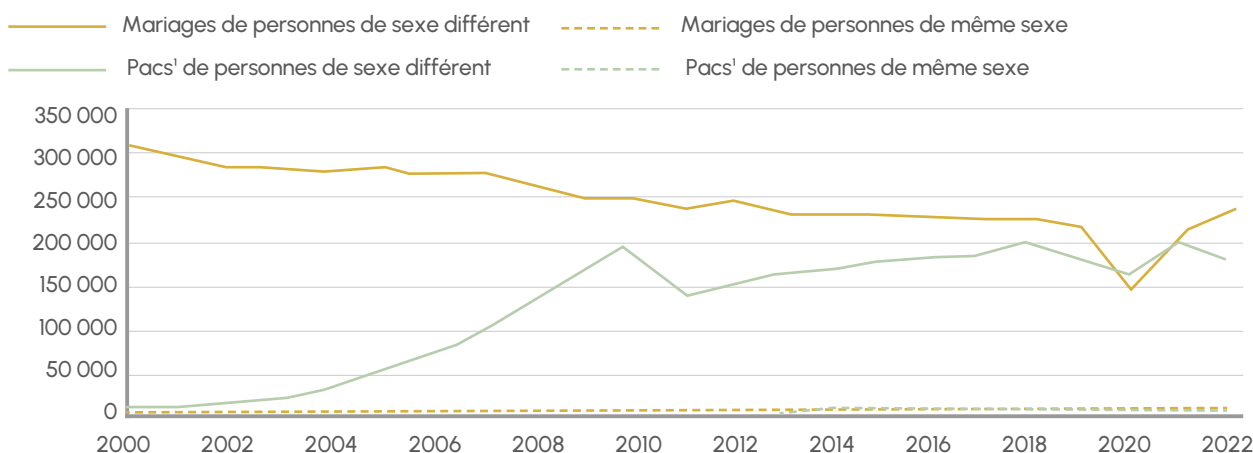
**Source :** Insee, recensements de la population 1990 (sondage au quart), 1999 et 2020 (exploitations complémentaires).

La part des ménages composés d'un couple sans enfant augmente légèrement de 23% en 1990 à 25% en 2020, avec en parallèle une forte diminution de la part des ménages composés d'un couple avec enfants (36% à 24%) et une forte augmentation des ménages constitués par une seule personne (27% à 37%). En 2020, c'est

17% de la population qui constitue un ménage d'une personne seule, avec notamment une augmentation de ce type de ménage chez les personnes de moins de 60 ans.

La part des mariages a diminué, notamment sous l'introduction de nouvelle forme contractuelle d'union comme le PACS (annexe 4).

### Mariages et Pacs



1. Pacte civil de solidarité.

**Note :** Les données sont provisoires en 2022 pour les mariages et depuis 2018 pour les Pacs, issues du bilan démographique de l'année 2022.

**Lecture :** En 2022, 237 000 couples de sexe différent et 7 000 couples de même sexe se sont mariés en France.

**Champ :** France hors Mayotte jusqu'en 2013, France à partir de 2014.

**Sources :** Insee, statistiques de l'état civil (mariages) ; ministère de la Justice ; Conseil supérieur du notariat (Pacs).

## POPULATION ACTIVE

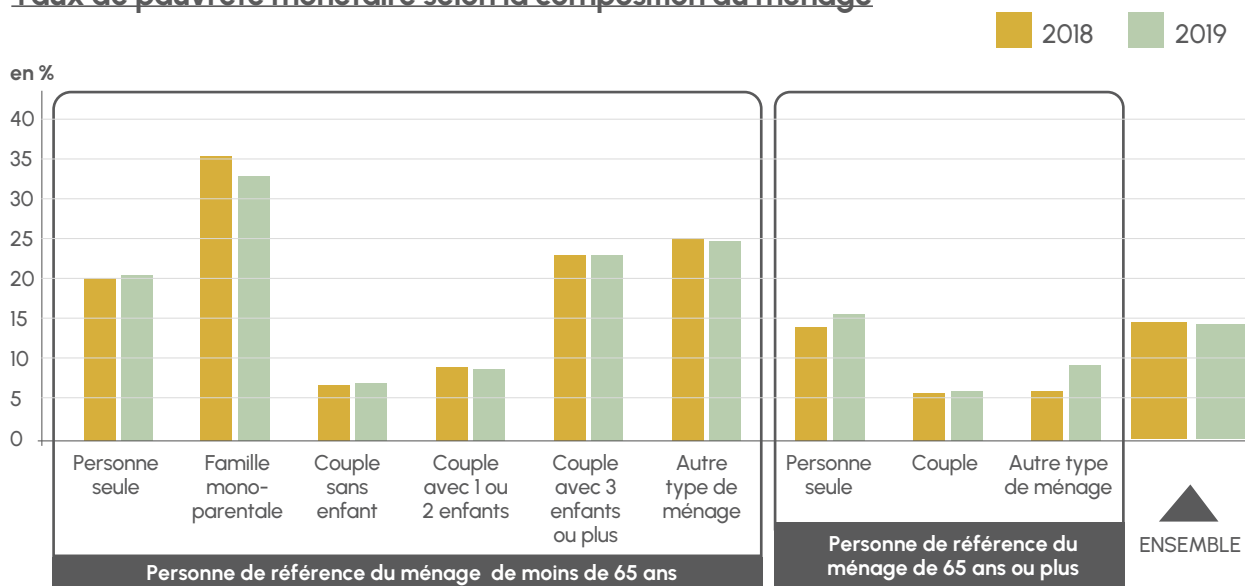
Le taux d'activité des personnes de 15 à 64 ans est de 73,6%, atteignant le plus haut niveau mesuré depuis la création de l'indice du BIT (Bureau international du Travail) en 1975. Le taux d'activité des hommes s'est érodé de 4,2 points depuis 1975, passant de 96,9% à 92,7% en 2022, alors que celui des femmes a augmenté de 60,7% à 84,2%. 17,3% des personnes actives travaillent à temps partiel, mais cette part est 3 fois plus élevée pour les femmes que pour les hommes (26,5% contre 8,4%). Néanmoins, les tendances montrent depuis 2010

une augmentation du travail partiel masculin et une baisse nette du travail partiel féminin depuis 2014.

## PAUVRETÉ MONÉTAIRE SELON LA COMPOSITION DU MÉNAGE

Le graphe ci-dessous montre nettement que les familles monoparentales sont davantage en situation de pauvreté que d'autres constitutions de ménage. Cette prévalence, dans une moindre mesure, est aussi vraie pour les familles nombreuses (couple avec trois enfants ou plus) et les personnes seules.

### Taux de pauvreté monétaire selon la composition du ménage



**Note :** Il s'agit ici de la composition du ménage au moment de l'enquête. Par exemple, les couples sans enfant peuvent avoir des enfants, mais qui ne résident pas au sein du ménage au moment de l'enquête.

**Lecture :** En 2019, 7,2 % des personnes vivant dans un couple sans enfant dont la personne de référence a moins de 65 ans sont pauvres.

**Champ :** France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.



# « Faire famille »

De manière plus large, pour « faire famille », plusieurs éléments structurants sont à relever : il faut une forme d'union reconnue, mais également une complémentarité des conjoints, une stabilité de la vie commune, et dans le cas d'une famille avec enfant, un projet d'éducation partagé<sup>7</sup>. La philosophe Sophie Galabru<sup>8</sup> a travaillé sur le « faire famille », montrant que, par essence, la famille est un lien de tension car s'y dessinent l'appartenance et la différence, le besoin de protection et l'apprentissage de la liberté, la transmission mais aussi la séparation. Chacun possède sa place au sein de la famille, par le rang qu'il occupe, mais les liens et les dynamiques familiales, contrairement à l'idée d'une famille traditionnelle, sont changeants et il existe autant de manières de faire famille que de traditions, de milieux sociaux, et d'époques. On pourrait donc lire une double dimension au « faire famille », à la fois naturelle et culturelle. La philosophe écrit :

*La famille représente un modèle des liens d'amour et de désamour, de sécurité et de violence potentielle, un lieu de contraintes et de liberté, un ensemble qui ne cesse de se reconfigurer à proportion de nos évolutions sur ces sujets existentiels.<sup>9</sup>*

La répartition des tâches et des biens y est souvent source de tension ou de difficultés, les rapports hiérarchiques plus ou moins explicites, le fonctionnement intime plus ou moins poreux ou insensible aux dynamiques sociales. Comme le rappelle Sophie Galabru qui reprend les thèses d'Husserl, définir la famille, en « faisant varier les choses pour voir ce qui ne change pas et toucher l'essentiel » est un vœu pieu et un horizon inaccessible : la caractéristique commune qui semble se distinguer ne réside pas dans la forme, la structure de la famille mais bien dans la qualité des échanges qui y prennent place : la dimension relationnelle de la famille en fait sa stabilité. Le lien familial nécessite des relations de confiance et de respect, conditions

*sine qua non* du sentiment de faire famille.

Sophie Galabru, reprenant la thèse de Bourdieu instituant la famille comme le lieu de la transmission<sup>10</sup>, c'est au sein de la famille que l'on se construit, que l'on fait l'acquisition d'un patrimoine culturel et social en plus du patrimoine financier et économique dans lequel les descendants s'inscrivent. Ce capital social et symbolique que les parents transmettent aux enfants conditionne un certain nombre de choix, de carrières professionnelles, de forme et d'organisation familiale. La mission de la famille, pour Sophie Galabru, est de prendre soin et d'éduquer, ce qui dépasse les considérations structurelles projetées sur celle-ci (famille dite traditionnelle, homoparentalité).

7. Lecaillon, J.-D., *La famille au cœur de l'économie*, Salvator, Paris, 2024.

8. Galabru, S., *Faire famille, une philosophie des liens*, Allary, Paris, 2023.

9. *Ibid.*

10. Bourdieu, P., article *À propos de la famille comme catégorie réalisée* dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 100, 1993, pp. 32-36.

On voit ainsi que les dynamiques familiales prenant place dans un environnement culturel qui les influence, on peut considérer avec la philosophe Sophie Galabru qu'être « parent est avant tout social et politique », ce qui explique les réactions engagées, parfois émotionnelles, quant à cette thématique. Si le « faire famille » semble d'abord intime et privé, toute famille est en contact avec l'extérieur et a besoin de cette légitimité sociale pour s'établir en tant que tel. D'autres considérations philosophiques viennent étayer cette thèse, comme le montre Cynthia Fleury.



Pour la philosophe Cynthia Fleury, le « faire famille est souvent l'antichambre du faire société, dans la mesure où même profondément dissemblables, ils posent, respectivement, pour advenir durablement, une dialectique commune [...]. L'invariant de la structure familiale est [...] l'agencement de leurs volontés créatrices et de leur ambition symbolique commune. [...] C'est le lieu de la coproduction avec l'autre »<sup>11</sup>. Fleury distingue la famille définie au sens civil du « faire famille »

qui est un processus opératoire, dynamique. Le processus relationnel qui apparaît au sein de la famille est le soin, que l'on peut rapprocher des théories de l'attacher, du care<sup>12</sup>, du fait de la forte dépendance de l'humain dans ses premiers âges, cette « altricialité secondaire » qui constitue un invariant anthropologique pour Bernard Lahire<sup>13</sup>. L'espèce humaine est caractérisée par une naissance prématurée et une longue période de développement extra-utérin, durant laquelle l'individu est vulnérable et dépendant, ce qui suppose une grande attention pour la progéniture qui la positionne comme une extension des parents. L'anthropologue note déjà que cette condition humaine n'est pas suffisante pour fixer la nature de la parentalité (généteur, génitrice, seuls ou associés, allo-parents, etc.) mais explique une certaine stabilité d'un groupe familial « qui est souvent un mixte de différentes fonctions entre conjoints, et entre parents et enfants »<sup>14</sup>.

Nous chercherons ici à comprendre pourquoi la famille peut se retrouver en situation de déséquilibre, quels sont les facteurs à l'œuvre, allant du point de vue « micro », niveau de l'individu, jusqu'au niveau le plus macro (économique et politique). Dans une première partie, nous verrons que, sous l'effet des évolutions individuelles et sociales, la notion d'engagement se redessine, les formes de couples évoluent et les changements se fluidifient. L'arrivée des enfants invite chaque conjoint à s'impliquer dans l'élaboration familiale en devant concilier vie familiale et vie professionnelle, ce qui pose la question des modes de garde, de l'alliance conjugalité / parentalité et de la mesure du travail domestique, sujets que nous explorerons en deuxième partie. Enfin, dans une troisième partie, nous montrerons

11. Fleury, C., *Les Irremplaçables*, Paris, Gallimard, 2015, p.70-72.

12. Fleury, C., « Faire famille », *Esprit*, janvier-février 2024, p.109.

13. Lahire, B., *Les Structures fondamentales des sociétés humaines*, Paris, La Découverte, coll. « Sciences sociales du vivant », 2023, p. 547.

14. *Ibid.*, p.331.

l'effet de différents facteurs davantage macro, comme la stabilité économique et l'effet du logement. Les différents facteurs susceptibles de favoriser ou au contraire de réduire la stabilité familiale seront étudiés selon diverses approches méthodologiques qui seront précisées selon les données mobilisées, quantitatives lorsqu'elles sont disponibles ou qualitatives : démographie, sociologie, psychologie, économie. Nous terminerons sur des propositions concrètes pour renforcer la stabilité familiale : accompagner les parents, faciliter la conciliation vie professionnelle / vie familiale, favoriser le pouvoir d'achat et l'accès au logement.

**Ce rapport a pour but de discuter les dynamiques complexes à l'œuvre au sein des familles et des liens qu'elles entretiennent avec leur environnement, qui favorise ou défavorise leur stabilité, en faisant appel à la littérature existante sur le sujet en France, tout en montrant les limites de certaines recherches et leurs partis pris. Les données parfois anciennes sur lesquelles les recherches s'appuient constituent une limite du présent travail : les récentes évolutions sociales dessinent de nouvelles réalités familiales que les statistiques ne reflètent pas nécessairement.**

Nous verrons dans un premier temps si l'engagement du couple constitue un socle pour la stabilité familiale, dans un contexte de restructuration des formes conjugales. Dans une deuxième partie, nous discuterons de l'arrivée des enfants et de l'implication de cette nouvelle parentalité dans la stabilité des familles. Enfin, dans un troisième moment, nous discuterons des facteurs de stabilité externes, comme la stabilité économique, professionnelle ou encore géographique, qui peuvent favoriser ou défavoriser la stabilité familiale. Nous terminerons cette étude par des propositions pour renforcer la stabilité familiale.







## PARTIE 1

# Engagement du couple : socle de la stabilité familiale ?



La stabilité familiale prend d'abord la forme de la stabilité conjugale : la forme de famille la plus courante est en effet composé d'un couple en son départ. Le couple naît de l'engagement de deux individus dans un projet commun, une forme de contrat entre deux personnes, contrat plus ou moins implicite ou explicite selon la forme de l'engagement, qui marque le début d'une histoire qui s'écrit à deux au sein du couple. La formation de ce couple est soumise à un certain nombre de paramètres, du plus intime au plus objectif :

Quels sont les projets du couple pris comme entité ? Est-ce de former une famille ? Ou simplement de partager des expériences, ou encore de mutualiser des biens et charges ? A l'heure de l'individualisme, la question des objectifs du couple se trouve souvent au cœur de ses soubresauts et de ses questionnements.

Quelle place le couple occupe-t-il sur la scène sociale ? Est-il valorisé, valorisant ? Constitue-t-il une norme, une injonction, un idéal ? Prend-il une forme fixe, un schème imposé ou bien peut-il être mouvant, changeant, flexible ? Et quel est l'impact de cette ou ces vision(s) du couple sur la stabilité familiale ?

Les différentes formes d'engagement conjugal ont-elles un impact sur la stabilité conjugale et a fortiori la stabilité familiale ? Y a-t-il des impacts spécifiques du mariage par rapport au PACS ou à l'union libre ?

Nous discuterons successivement de ces trois thématiques, selon l'approche méthodologique de l'analyse comparative des données statistiques nationales et de la revue de la littérature relative à ces thèmes.

Pour rappel, selon l'INSEE, en 2023, 235 000 mariages ont été célébrés entre personnes de sexes différents et 7000 mariages entre personnes du même sexe. Les données du nombre de PACS ne sont pas disponibles pour 2023, mais en se basant sur les données disponibles pour les années précédentes, nous pouvons faire l'hypothèse d'environ 200 000 PACS célébrés, tous sexes confondus. La proportion de mariages par rapport au nombre de PACS est donc légèrement supérieure, sans être toutefois significative, ce qui montre le poids du PACS comme contrat d'union socialement diffusé.

# Le couple à l'épreuve des tendances socioculturelles contemporaines : individualisme, attraction de la nouveauté et accélération.

Avec l'essor de l'union libre et du pacte civil de solidarité, le couple se désolidarise du mariage mais aussi de l'idée de pérennité qui l'entourait jusqu'à alors. Les contours du couple, symbolisé d'abord par la cohabitation, actualisé par une forme contractuelle tel que le mariage ou le PACS et prolongé par l'arrivée des enfants, se confrontent aujourd'hui à l'individualisme. Les modes de vie, allant du couple cohabitant et partageant famille et amis aux couples « chacun chez soi », se redessinent pour satisfaire aux besoins des individus, besoins parfois temporaires mais aussi durables. Ces contours mouvants, fluides et flexibles du couple, sont souvent difficilement restitués dans les enquêtes sociologiques mais de grandes tendances viennent néanmoins modifier le couple et sa notion d'engagement : l'individualisme, l'attraction de la nouveauté et l'accélération de la société.

L'idée du mariage perpétuel, à l'heure où un mariage sur deux donne lieu à un divorce, semble obsolète : on se marie autour d'un projet que l'on nourrit, celui de construire une famille, d'avoir des enfants peut-être, et on se sépare lorsque le projet commun ne satisfait plus ou ne dépasse plus le projet personnel. Là où l'engagement du couple s'inscrivait dans le temps long, dans le lien familial et le modèle reproduit, les couples aujourd'hui font face au « présentisme caractérisé par la précarité de la conjugalité »<sup>15</sup>, comme l'écrit le juriste Younes Bernand. Par son étude des temporalités, on saisit une expérience particulière du temps et de conscience de soi de la communauté. La famille, par l'engagement contractuel qu'elle

supposait puisque reposant sur le mariage, représentait un continuum que le divorce vient aujourd'hui malmener. La conjugalité pérenne a laissé place au subjectif, au conditionnel et à une forme d'instantanéité qui a dissocié l'engagement conjugal de l'engagement familial, qui reste lui objectif, inconditionnel et perpétuel.

La conception traditionnelle de la conjugalité et de la famille est ancrée dans la notion de stabilité, à la fois tournée vers le passé dans lequel elle plonge ses racines et vers le futur, son but étant d'assurer la survie du groupe. Sous l'effet de la démocratie, la modernité a opéré un basculement « présentiste », voire

15. Bernand, Y., « Les temporalités dans le droit de la famille français : la famille à l'épreuve du « présentisme » », *Les Cahiers de droit*, 59(4), p. 857-887, 2018.

futuriste de la conception de la famille <sup>16</sup> : Tocqueville avait déjà observé ce changement de paradigme sur la dynamique temporelle propre à la démocratie et à l'individualisme qu'elle engage. Il écrit dans *De la démocratie en Amérique*<sup>17</sup> :

« Les proches seuls intéressent. Ainsi la démocratie fait oublier à chaque homme ses aïeux, mais elle lui cache ses descendants et le sépare de ses contemporains : elle le ramène sans cesse vers lui seul et menace de le renfermer tout entier dans la solitude de son propre cœur. »

Cette nouvelle conception du temps est venue toucher toutes les structures sociales et notamment la famille, qui devient ainsi le lieu d'affirmation de soi et de reconnaissance. Cette institution traditionnelle qui assurait les conditions de survie de la communauté s'est recentrée autour des intérêts privés et individuels issus des relations affectives.

Younes Bernard ajoute à cette analyse de l'individualisme une tendance moderne propre à notre époque, « le complexe d'Orphée » comme le nomme le philosophe Jean-Claude Michéa, correspondant à une fascination pour tout ce qui est nouveau et un non-intérêt pour ce qui a été. Ce complexe fait référence au mythe d'Orphée : Orphée rejoint Eurydice au royaume des Morts, mordue par un serpent le jour de leurs noces, afin de la ramener dans le monde des vivants. Mais Hadès, le dieu des Enfers, lui intime une condition : ne pas se retourner, ne pas regarder derrière lui. Le « démariage » peut être interprété à l'aune de ce concept : toujours penser au futur et à ce qui pourrait être plutôt que d'observer le passé et son apprentissage.

Si l'herbe n'est pas plus verte ailleurs, la logique de satisfaction individuelle tend à désarticuler la pérennité de l'engagement. Les temps conjugaux se raccourcissent et se multiplient, permettant à chacun des conjoints d'être maître de son temps et ses choix. Le couple, dans cette conception de Bernard, est une entité contingente et discontinue. L'avenir n'est pas un horizon stable et sûr mais bel et bien incertain et conditionnel.

« le complexe d'Orphée »  
comme le nomme le  
philosophe Jean-Claude  
Michéa, correspondant à une  
fascination pour tout ce qui est  
nouveau et un non-intérêt pour  
ce qui a été. [...] Si l'herbe n'est  
pas plus verte ailleurs, la logique  
de satisfaction individuelle tend  
à désarticuler la pérennité de  
l'engagement.

Une troisième tendance sous-jacente au remaniement de l'engagement conjugal est la logique d'accélération qui touche toutes les sphères de la société, comme l'a montré le sociologue allemand Hartmut Rosa. Il définit l'accélération comme « une augmentation de la vitesse de déclin de fiabilité des expériences et des attentes et par la compression des durées définies comme le présent »<sup>18</sup>. Le sociologue met en avant des causes techniques, comme les technologies d'information et de communication, mais aussi des causes idéologiques, notamment l'essor des codes de l'économie capitaliste sur le reste de la société et les caractéristiques de l'individu postmoderne, toujours pressé et débordé par le temps.

16. Voir Gauchet, M., *L'avènement de la démocratie*, tome 1, Paris, Gallimard, 2013, p.167 sur le basculement du passéisme au futurisme.

17. De Tocqueville, A., *De la démocratie en Amérique*, livre 2, tome 4, chapitre 8.

18. Rosa, H., *Aliénation et accélération. Vers une théorie critique de la modernité tardive*, Paris, La Découverte, 2012, p.22.

Vivre tout et plus vite opère une modification profonde du rapport au temps et aux structures sociales qu'il touche. L'immédiateté supplante la durée, l'engouement dépasse l'engagement. Le couple ne se soustraie pas à ces grandes tendances modernes : si l'idéalisation du couple à l'amour éternel reste présente dans l'imaginaire collectif, la réalité des taux de séparation par rapport aux chiffres du mariage et du PACS, comme nous l'avons vu en introduction, raconte une autre histoire.

Le lien conjugal régi par l'idée de continuité laisse place à une forme discontinue d'un engagement en pointillé. Le mariage n'est plus le lieu de l'immuable et de l'irréversible mais il officie une promesse, un espoir, la construction d'un projet commun, même potentiellement temporaire. On peut lire, dans cette tendance, une précarisation du lien conjugal, dans son versant négatif, mais aussi une exigence quant au lien conjugal qui, pour perdurer, doit être un lieu de travail sur soi et d'enrichissement mutuel des conjoints. Le sentiment d'affection prime sur l'engagement contractuel : il peut être fractionné, recomposé, réinventé mais démontre un engagement au bien-être individuel, au partage nécessaire d'affections et d'amour pour former une famille.



Les trajectoires conjugales se sont ainsi complexifiées : les individus peuvent faire le choix de s'unir, de se désunir ou même de ne pas s'unir. Le couple ne cesse d'évoluer, il se construit « à petits pas »<sup>19</sup> comme l'écrit le sociologue Jean-Claude Kaufmann et il est aujourd'hui ouvert à l'hypothèse d'un échec. En cela, l'engagement qui se poursuit et serait alors le reflet d'un couple heureux, à succès, peut être rompu en cas d'échec de la vie de couple.



---

19. Kaufmann J.-C., « Le choix du conjoint », *Sociologie du couple*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, p. 5-30.

## Typologies d'engagement et durée des unions

À la différence du contrat de mariage, dont la vocation est la pérennité et la perpétuité, même si les faits aujourd'hui diffèrent de cette promesse, l'engagement supposé par le PACS ou l'union libre laisse dès sa signature la perspective de durée de l'union à la discrétion des co-signataires. Le juriste Younes Bernard écrit :

*Le PACS investit essentiellement le présent et se borne à offrir un cadre juridique aux partenaires dans la gestion du quotidien et de l'existant. Il réduit, ab initio, tout horizon d'attentes, en ce sens que les partenaires adhèrent moins aux conditions d'un avenir préétabli qu'à la poursuite ou au maintien du présent<sup>20</sup>.*

Le PACS est la contractualisation d'un état de fait issu d'une relation affective, dont il s'agit d'organiser les termes dans le présent. *A contrario*, le mariage, dans sa vocation du moins, est pensé pour s'inscrire dans le temps de manière durable, au-delà des contingences de la vie et même au-delà du décès de l'un des conjoints. L'union matrimoniale perpétue le lien marital après la vie même des époux. Le mariage est tourné vers l'avenir quand les autres formes d'unions administrent le présent.

Or, dans une époque marquée par l'instantanéité et le moment présent, on comprend aisément que l'encadrement de l'avenir, par un engagement matrimonial tel que conçu initialement, se comprenne moins aisément ou, du moins,

s'inscrive moins facilement dans les structures sociales et temporelles contemporaines. Le temps conjugal s'est ainsi raccourci, si l'on peut dire, pour s'inscrire principalement et entièrement dans le présent. Il constitue une trame sur laquelle chacun des époux vient se constituer, se nourrir, s'enrichir et si cette trame vient à s'appauvrir, le temps conjugal peut prendre fin.



Cette compréhension du temps conjugal, jusqu'alors réservé au PACS et aux unions libres, est bel et bien une marque de notre époque puisque le contrat de mariage a lui-même évolué dans ce sens. La loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 a institué le divorce sans juge, l'engagement matrimonial devenant ainsi, comme n'importe quel autre type d'union, un simple accord à vivre ensemble dans la limite du temps décidée par les époux.



20. Bernard, Y., « Les temporalités dans le droit de la famille français : la famille à l'épreuve du « présentisme » », *Les Cahiers de droit*, 59(4), p. 857-887, 2018.

## Le couple contemporain, entre recherche de stabilité et lieu de tensions

Malgré la valorisation de l'individualisation propre à notre époque et la recherche d'un présent épanouissant, l'ancrage social persiste comme un besoin fondamental des individus, que le couple et la famille peut leur apporter. Le besoin de sécurité et de stabilité pour chacun constitue l'un des grands invariants anthropologiques. Pourtant, cette stabilité nécessaire traversée par des tensions socioculturelles qui sous-tendent nos engagements, dessine ce que François de Singly nomme sociologie des familles contemporaines (ouvrage du même titre publié en 2023 aux éditions Armand Colin). Au fondement de ces familles contemporaines réside le couple contemporain. Les intérêts et principes exprimés par les conjoints démontrent une première tension, un premier réseau de contradictions qui se dessine dans le rapport entre la rencontre idéale et idéalisée de l'amour et la recherche de conjoint effective. D'une part, nous cherchons une « liberté amoureuse »<sup>21</sup> d'après le sociologue Kaufmann, sans contraintes, sans emprise, d'autre part, de nombreuses étapes de l'engagement sont la somme de raisonnements rationnels et de contraintes sociales acceptées par les individus. De Singly montre par exemple que le choix du conjoint semble relever du triomphe de l'amour et pourtant, les individus, au moment de former le couple, sont empêtrés dans leurs expériences passées qui influencent leurs manières d'agir, de penser et de croire<sup>22</sup>. Les attentes respectives des futurs conjoints sont inscrites dans un espace-temps social et culturel qui les influencent. Que ce soit la classe sociale, le patrimoine culturel ou encore la vision du monde, les futurs conjoints se choisissent notamment selon une liste de critères sociaux plus ou moins explicites. L'union issue de l'amour, fondée en théorie sur un individualisme affirmé et un sentiment de gratuité, répond aux logiques rationnelles et objectives de la dimension sociale et intéressée de la vie conjugale.

La deuxième tension sous-jacente aux choix conjugaux réside dans la conception moderne de la famille selon François de Singly, intitulée « famille moderne deux » : la famille constitue un espace de déséquilibre entre les relations conjugales et parentales. Les relations sociales à

l'intérieur du couple sont, à l'instar de toutes nos relations, instables et irrégulières. Les normes traditionnelles exercent moins d'effet et les engagements relatifs à la cohabitation et à la conjugalité tendent à disparaître sous la pression des difficultés du couple. Le couple oscille entre

21. Kaufmann J.-C., « Le choix du conjoint », *Sociologie du couple*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, p. 5-30.

22. Lahire, B., *Portraits sociologiques*, Paris, Nathan, 2002.

« reproduction sociale et construction de l'identité personnelle »<sup>23</sup>. Cette négociation subtile officie lors du choix du conjoint, à notre insu le plus souvent, mais aussi dans les différents choix qui dicteront les choix du couple : lieu de vie, mode de vie, choix de l'école des enfants, etc.

La troisième tension mise en avant par le sociologue, et l'une des plus frappantes de ce couple contemporain, est la subsistance d'une asymétrie hommes-femmes au sein du couple, malgré un processus d'individualisation des femmes avancé et marqué<sup>24</sup>. En dépit des progrès juridiques, le chercheur montre que, tant sur le plan domestique que professionnel, la relation conjugale reste inégale : le travail domestique n'est pas reconnu et la charge parentale, comme nous le verrons dans un second temps de ce rapport, entraîne un sous-investissement des femmes dans l'activité

professionnelle, avec des attentes moindres. L'asymétrie relationnelle qui structure encore de nombreux couples repose sur un paradoxe : cette façon de faire couple individualise davantage chacun des membres du couple sans amoindrir pour autant les inégalités objectives au sein du couple, notamment les temps de prise en charge du travail domestique comme nous le verrons dans la suite de ce rapport. Un nouveau mouvement de famille moderne que l'auteur appelle « familles modernes trois » vise à dépasser ce paradoxe notamment en discréditant les normes traditionnelles hétérosexuelles mais aussi le cadre idéal de la vie conjugale. Ce mouvement culturel est marqué par la déconjugalisation qui favorise les expériences du « moi », qui puise ses besoins affectifs dans un réseau social et affectif qui ne repose plus seulement sur le conjoint mais s'est élargi à la famille, aux amis et même aux animaux de compagnie.

---

23. De Singly, F., *Sociologie des familles contemporaines*, Paris, Armand Colin, 2023, p. 80.

24. *Ibid.*, p. 95.



## L'épreuve de la rupture pour penser en creux les conditions de la stabilité conjugale

François de Singly identifie trois raisons expliquant l'augmentation du nombre de séparations : l'inflation des attentes, le refus de la routine et le charme de la nouveauté, la défense permanente de soi. L'engagement aujourd'hui est le lieu d'un nombre d'attentes croissant : le couple remplit plusieurs fonctions exigeantes, de représentation sociale, de reproduction, mais aussi d'épanouissement des conjoints et de sécurité. L'attrait de la nouveauté a été évoqué sous l'expression « complexe d'Orphée » formulée par Jean-Claude Michéa. Sous la multiplicité des stimuli, la stabilité d'une union deviendrait un choix de plus en plus complexe. Pourtant, en sciences sociales, de Singly rappelle que la routine est synonyme d'habitudes qui forment l'un des moteurs de la socialisation et de la construction d'un monde personnel. Le couple se forme dans et par ses habitudes pour créer un univers conjugal rassurant, confortable, bien que menacé par les potentielles velléités de liberté des conjoints. A propos de la « défense permanente de soi », le sociologue rappelle l'injonction moderne, à la fois sociale et psychologique, d'être soi. Pour durer, le couple doit être compatible avec cette réalisation de soi tout en reconnaissant l'autre : la vie à deux se nourrit du partage de ses idées, de ses passions, de ses activités, de ses soucis. On entrevoit ici la piste de la reconnaissance mutuelle soutenue et renouvelée comme un facteur de stabilité conjugale. La promesse initiale et la qualité du contrat qui lie peut-être les conjoints ne suffisent pas à entretenir l'engagement qui doit être maintenu dans la qualité relationnelle. Une bonne vie conjugale suppose ainsi une certaine communauté, qui vient heurter l'individualisation à l'œuvre. Si le « je » prévaut toujours sur le nous, comment construire cette communauté nécessaire à la stabilité ? L'engagement conjugal suppose que l'identité de chacun des conjoints revête une dimension collective, conjugale, et non strictement indépendante. François de Singly écrit : « le couple n'existe que s'il est assumé par les deux »<sup>25</sup>.

Cette notion de communauté peut revêtir des intensités différentes selon le type de couple conjugal. Le sociologue en distingue trois : le premier type de couple fait passer la communauté avant l'autonomie des conjoints, désapprouve même cette autonomie, il privilégie les « nous ». Le deuxième type de couple à

l'inverse privilégie l'autonomie et critique la fusion, le « je » l'emporte sur le « nous ». Le troisième type approuve l'autonomie de chacun tout en cherchant à assurer la communauté et le partage dans le couple, il n'y a pas de hiérarchie entre « je » et « nous ».

25. De Singly, F., *Séparée, Vivre l'expérience de la rupture*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 32.

Le modèle de la vie conjugale détermine le rapport à la séparation, la rendant plus ou moins probable. La théorie de Berger et Kellner présentée en 2006 permet de comprendre comment la reconnaissance des conjoints joue un rôle clé dans cette communauté qu'ils forment. Un mariage (même une union) est utile dans la mesure où les deux conjoints valident réciproquement leur identité, grâce à la conversation, au partage qui explicite leurs mondes personnel et commun<sup>26</sup>. En plus du moi initial, chacun trouve un moi conjugal renforcé par l'assentiment d'autrui. Plus le conjoint valide la vie de son partenaire et donc renforce son identité, plus l'union et la communauté qu'ils forment deviennent nécessaires, jusqu'à la dépendance.

Le sociologue britannique Antony Giddens modélise en 1992 un autre type relationnel selon lequel une relation est sexuellement et émotionnellement égalitaire lorsqu'elle augmente l'autonomie individuelle, la qualité, l'intention émotionnelle. Il ne s'agit pas là d'être reconnu dans le regard de l'autre mais de formuler régulièrement des bilans sur la relation pour juger de la satisfaction qu'elle apporte, en dehors des obligations sociales, parentales ou traditionnelles. Pour Giddens, une union stable et satisfaisante est autoréférentielle dans le sens où elle ne répond pas à un principe supérieur au nom duquel elle devrait durer, elle ne répond qu'à elle-même. La stabilité conjugale dépend ici de l'évaluation par les partenaires de la contribution à sa propre construction identitaire.

Pour reprendre les mots d'une répondante de l'enquête de François de Singly, les caractéristiques d'un bon partenaire sont « la passion de l'amant, la complicité de l'ami, la solidarité du parent », auxquelles on peut ajouter la sécurité apportée par une relation officielle et stable. On retrouve ici les trois formes de l'amour en grec : eros, agape, philia. L'amour conjugal n'est plus seulement le lieu de la sécurité et du care, le

soin, mais devient aussi le lieu du renforcement de l'identité de chacun, de la construction du sentiment de soi, par le partage d'égal à égal et la reconnaissance. Cette demande d'égalité entre les partenaires et le surgissement de la conditionnalité dans la relation conjugale peut prendre la forme soit d'un engagement conjugal renforcé, soit de la séparation.

Le couple est au cœur des mouvements liés aux tendances socioculturelles contemporaines : l'individualisme, l'attraction de la nouveauté mais aussi l'accélération des décisions, en lien avec une forme d'urgence de vivre, constituent autant d'épreuves susceptibles de mettre l'engagement du couple à mal. Face à la fluidité des unions et désunions permises par l'environnement juridique, il n'existe plus de réelles différences de durée selon les formes contractuelles d'union. Les facteurs à l'œuvre dans les décisions de désunion semblent davantage de l'ordre social et psychologique. Néanmoins, le couple contemporain continue de se positionner, du moins dans l'idéal, comme un environnement de stabilité pour les individus, au sein duquel surviennent fréquemment des tensions, pouvant conduire à la rupture. Nous avons également montré comment la rupture peut permettre de penser en creux les conditions de la stabilité conjugale : communication, travail en amont sur la qualité relationnelle, respect et égalité dans le couple, notamment en regard des enfants et du travail domestique, ce que nous allons explorer dans une deuxième partie.



---

26. *Ibid.*, p. 122.



## PARTIE 2

# Les enfants, garants de la stabilité familiale ?



L'engagement du couple est à l'origine de la stabilité familiale : c'est le plus souvent à partir d'un projet commun de deux individus que naît la construction d'une famille. Or le couple, par sa redéfinition, ses remises en question et ses fragmentations, ne suffit pas à définir la famille : on assiste à une dissociation entre la stabilité conjugale et la stabilité familiale. Est-ce que fonder une famille avec son conjoint est un facteur de stabilité des unions ? Les couples avec enfant sont-ils plus stables que les couples sans enfant ? Existe-t-il des mécanismes de soutien des familles tels que les congés parentaux, les crèches, les allocations qui atténuent ou exacerbent les tensions relationnelles dans les foyers ?

Nous verrons tout d'abord que la décision même d'avoir un enfant vient bouleverser la dynamique conjugale et familiale : pour des questions d'épanouissement individuel mais également de confort économique et matériel, l'âge auquel les parents mettent au monde leur premier enfant recule. Le nombre d'enfant par femme tend à diminuer avec une cassure nette depuis les années 2010 comme nous le verrons dans les données démographiques. L'enjeu des jeunes parents constitue à passer d'une dynamique de conjugalité à une dynamique de parentalité, qui suppose engagement, responsabilité, parfois abnégation, autant de valeurs qui se heurtent aux velléités libertaires et individualistes de notre époque. Au-delà des dynamiques relationnelles, le climat social et l'organisation du soutien aux familles jouent un rôle crucial : quel est le rôle des politiques familiales sur la stabilité des familles ? La question de la valorisation du travail domestique rentre également dans cette réflexion sur la stabilité familiale : longtemps réservé aux femmes, la recomposition des couples et des familles autour du travail domestique est à la fois une question sociale et économique. Nous évoquerons également dans cette partie le non-désir d'enfant pour comprendre en creux les arguments avancés, les facteurs venant déstabiliser l'ordre familial. Enfin, dans un contexte où un couple sur deux est amené à se séparer, il s'agit de penser la stabilité familiale au-delà de la stabilité conjugale.

Ce rapport n'a pas pour objet de mesurer les effets de l'instabilité familiale sur les individus, les enfants en particulier, notre étude portant sur les facteurs favorisant ou entravant la stabilité familiale.

# La décision d'avoir un enfant, tributaire de la stabilité conjugale ?

D'un modèle de fécondité parfois sous contraintes, nous vivons à présent dans un modèle de fécondité principalement choisie, grâce à la contraception et au recours à l'avortement. Les conditions dans lesquelles les enfants viennent au monde sont principalement choisies, décidées, rationalisées : nous assistons donc à une « norme de l'enfant désiré et programmé »<sup>27</sup>, qui semble participer à la stabilité familiale, ce qui permet de comprendre avec précision les conditions nécessaires à ce choix. La décision de fonder une famille relève de conditions nécessaires. En 1995, John Hobcraft et Kathleen Kiernan, chercheurs de la London School of Economics, en ont listé cinq qui prévalent dans la plupart des pays d'Europe :

- .....> être en couple,
- .....> disposer d'un logement indépendant,
- .....> avoir terminé ses études,
- .....> être titulaire d'un emploi stable
- .....> et avoir un sentiment général de sécurité.

L'évolution sociale de chacun de ces paramètres peut avoir un impact sur le choix d'enfanter. L'évolution sociale de chacun de ces paramètres peut avoir un impact sur le choix d'enfanter. Ils agissent également en regard d'un certain nombre de normes sociales plus ou moins explicites : Arnaud Régnier-Loilier, directeur de recherche à l'INED (Institut national d'études démographiques) indique que la pression sociale à concevoir reste plus forte en France que dans la plupart des pays européens et, pourtant, dans un « contexte d'infertilité permanente » permise par la contraception, l'entrée en fécondité est plus que jamais un choix. Dans quel contexte survient une naissance aujourd'hui ?



27. Régnier-Loilier, A., Solaz, A., « La décision d'avoir un enfant : une liberté sous contrainte », *Politiques sociales et familiales*, n°100, 2010. Fécondité et politiques publiques. p. 61-77.

Si l'on fait abstraction des difficultés physiologiques à concevoir, la majorité des couples attendent leur indépendance résidentielle ce qui suppose une stabilité professionnelle et matérielle installée. Former un couple cohabitant est un prérequis quasiment incontournable à l'accueil d'un enfant. Le chercheur Régnier-Loilier rappelle que dans de nombreux pays européens, le mariage constitue souvent une condition nécessaire supplémentaire car le statut marital constitue une référence pour devenir parent et confère un certain nombre de droits, ce qui n'est pas le cas en France où les « aides institutionnelles et les droits des parents sont semblables, que le couple soit marié, pacsé ou qu'il vive en union libre »<sup>28</sup>. Le fait de projeter d'avoir des enfants constitue un facteur plus prépondérant de l'engagement du couple que le seul statut matrimonial. C'est davantage la stabilité affective du couple qui permet de se penser comme parent. Il en va d'un continuum entre le projet conjugal et le projet parental, avec une période de conjugalité à deux plus ou moins longue : vérifier que l'autre est « le bon partenaire » par une période de cohabitation plus ou moins longue avant de projeter d'avoir des enfants est une pratique courante. On assiste à une forme de rationalisation et de prudence quant au projet de procréation, motivée également par d'autres paramètres comme l'épanouissement personnel, l'envie de profiter de sa jeunesse, ou l'investissement professionnel : ces différents facteurs concourent au report de l'entrée en parentalité.

Avoir terminé ses études et disposer d'un emploi stable et rémunérateur constituent également des paramètres nécessaires à cette entrée en parentalité. La précarité de l'emploi est l'une des raisons fréquemment avancées pour expliquer le retard dans les étapes de formation d'une famille comme l'ont montré les travaux de Blossfeld en 2005. Il ne faut pas oublier ici les

périodes de précarité que vivent fréquemment les jeunes adultes dans leur accès au monde du travail : le projet familial vient alors en second plan par rapport à la nécessité. Dans leur enquête, les chercheurs Régnier-Loilier et Solaz ont déterminé que 70 % des nouveaux parents exerçaient tous deux un emploi, et dans près de 15 % des cas l'homme était en emploi mais pas la femme. Dans environ 7 % des cas, la femme était au chômage et l'homme en emploi. La situation inverse (homme au chômage et femme en emploi) est beaucoup plus rare (moins de 2 % des couples). Si l'emploi masculin semblait constituer une condition pesant davantage dans les décisions de fécondité que l'emploi féminin, il faut rappeler que cet article est paru en 2010. Il est vraisemblable que, la place des femmes dans la société ayant été redéfinie largement ces deux dernières décennies, ce sont donc leurs choix qui influencent principalement les modifications de la fécondité. Un accès accru aux études supérieures et le souhait de s'épanouir professionnellement ont notamment reculé les projets d'enfants. Dans l'enquête sociologique réalisée par Emmanuelle Santelli et Justine Vincent, les récits mettent en évidence des injonctions parfois contradictoires et une distance parfois importante entre discours et pratique. La question de la conciliation des sphères familiales et professionnelles se pose de manière plus problématique pour les femmes qui doivent se rendre disponibles mais également assurer un revenu conséquent dans un monde qui permet de moins en moins de se contenter d'un seul revenu. Les enjeux sont d'autant plus lourds que les femmes sont hautement diplômées et se revendiquent féministes : si l'égalité reste un idéal proclamé, les asymétries de choix dans l'organisation quotidienne pèsent encore largement sur les épaules des femmes, ce que nous étudierons davantage dans le paragraphe consacré au travail domestique.

---

28. *Ibid.*

L'incertitude économique et le sentiment général de sécurité constituent des paramètres décisifs dans les choix de fécondité, comme l'a mis en avant Hans-Peter Blossfeld dans ses travaux de 2005. Le retard de fécondité observé, voire le renoncement à être parent, peuvent s'apparenter à des réactions quant à l'incertitude croissante liée au réchauffement climatique, la surpopulation, la crise économique, l'incertitude politique.

Aux côtés de ces éléments objectifs nécessaires à l'entrée en fécondité, des paramètres d'ordre social pèsent également dans la balance. Dans l'enquête sociologique d'Emmanuelle Santelli et de Justine Vincent, le projet d'enfant survient en moyenne au bout de quatre ans et quatre mois<sup>29</sup>. Le fait de désirer un enfant est le signe d'une relation sérieuse recherchée une fois passée la période où les jeunes adultes ont profité de leur jeunesse. Les chercheuses écrivent que « vouloir un enfant peut symboliser à la fois une preuve d'amour et la continuité du couple » : les femmes ont tendance à peser davantage dans la décision. Il existe une asymétrie dans les attentes féminines et masculines, les femmes se projetant davantage dans un couple stable et durable et donc propice à la formation familiale. L'image et l'imaginaire du « couple reproductif » jouent le rôle de norme sociale, notamment pour les femmes qui ont tendance à davantage porter la relation affective au statut de couple stable et famille que les hommes, à âge égal<sup>30</sup>.

Lors de l'entrée en fécondité, le couple se pose un certain nombre de questions : quel mode de vie adopter ? Par conséquent, si choix il y a,

dans quel lieu de vie ? A proximité ou non de la famille ? Il s'agit d'anticiper les contraintes matérielles et financières auxquelles il faudra faire face dans ce projet, afin de minimiser les risques et de s'assurer au maximum d'être un « bon » parent, tout en protégeant la sphère du couple et de ses loisirs.

Santelli et Vincent écrivent que « l'enfant demeure bien au croisement des exigences contemporaines de réalisation de soi, de volonté d'aboutissement du couple et d'une forme de conformité aux modèles culturels de fécondité »<sup>31</sup>. Pour nombre de couples, l'entrée en parentalité apparaît souvent comme inéluctable : il faudra tôt ou tard se poser la question. L'âge de la maternité constitue un marqueur social car il s'accroît en fonction du niveau d'éducation et des revenus des parents<sup>32</sup>. Au sein de la « révolution silencieuse » de la contraception (expression de Claudia Goldin), les couples expriment des souhaits clairs sur le nombre d'enfants et l'âge auquel ils aimeraient les avoir. Ces choix s'exercent dans la réalité sous différentes contraintes, matérielles comme nous l'avons décrit, mais aussi sociales et économiques. Les femmes repoussent l'âge de la maternité pour honorer leur investissement scolaire et professionnel, ce report de la maternité ayant des effets positifs sur l'éducation des enfants. Les femmes faisant des études plus longues accroissent les chances de leurs enfants de faire des études. Ces salaires plus élevés augmentent le pouvoir d'achat futur, ce qui encouragerait les naissances tardives, mais constitueraient également un coût d'opportunité plus élevé (les parents doivent renoncer à des salaires horaires plus élevés). Le report des naissances est lié à une

29. Santelli, E., Vincent, J., « Devenir parent. Des jeunes couples entre projections et normes », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°129-130, 4ème trimestre 2018 - 1er trimestre 2019. Dossier « Normes sociales et socialisation alimentaires », p. 63-76.

30. Santelli, E., Vincent, J., « Devenir parent. Des jeunes couples entre projections et normes », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°129-130, 4ème trimestre 2018 - 1er trimestre 2019. Dossier « Normes sociales et socialisation alimentaires », p. 63-76.

31. *Ibid.*

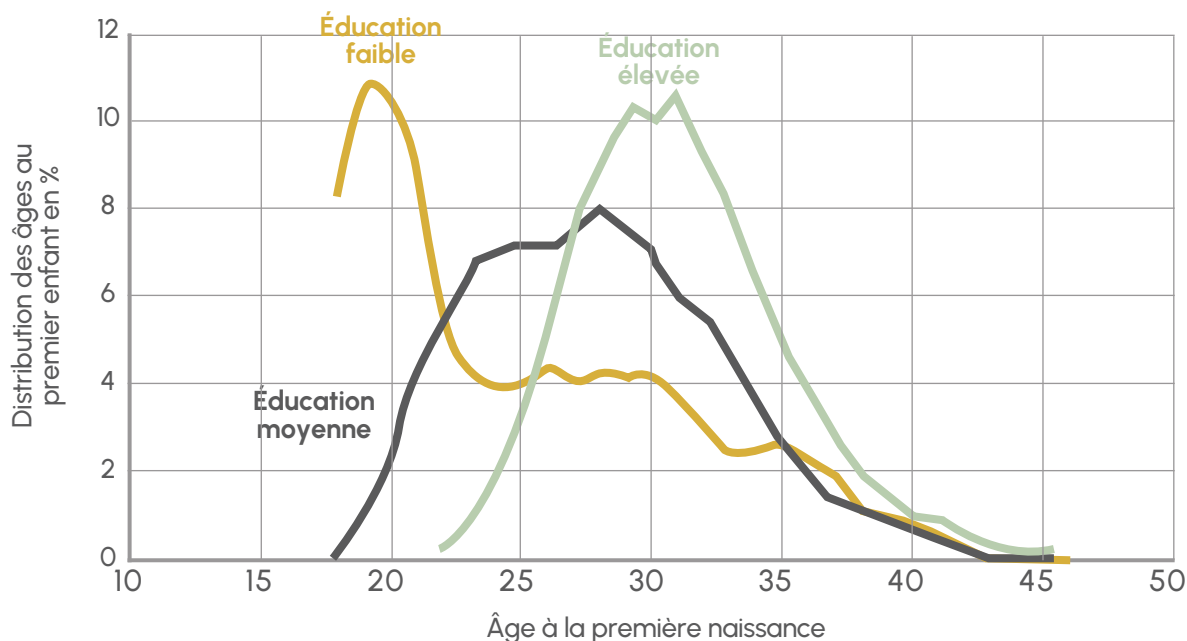
32. D'Albis, H., Greulich, A., Ponthière, G., *Avoir un enfant plus tard. Enjeux sociodémographiques du report des naissances*, Cepremap, Editions Rue D'Ulm, Paris, 2015, p.14.

plus grande instabilité professionnelle et une plus grande précarité générale. Cette précarisation qui pousse à retarder les naissances, voire pour certains à rester sans enfant, montre l'ampleur de la problématique économique dans le choix de la parentalité et met à jour les

dysfonctionnements du marché du travail, un signal de plus enjoignant à traiter ce sujet. En France, si on compte les droits familiaux à la retraite, les montants des politiques familiales atteignent 5% du PIB<sup>33</sup>.

33. *Ibid.*, p.20.

**Distribution des âges au premier enfant par niveau d'éducation de la mère, moyenne européenne (vingt-huit pays ; N=3242).**



Source : EU SILC LT 2003–2011. (Europe, dans D'Albis, H., Greulich, A., Ponthière, G., *Avoir un enfant plus tard. Enjeux sociodémographiques du report des naissances*, 2015)

Ce type de réflexion s'inscrit dans les travaux de Gary Becker et à sa suite, les modèles de la théorie microéconomique néoclassique qui analyse les décisions humaines, comme les décisions de fécondité, comme le résultat d'un problème de maximisation du bien-être sous des contraintes multiples (stabilité financière, disponibilité en termes de temps, qui ne pourra pas être alloué à autre chose que les enfants). Aucune variable de choix n'est considérée comme cause ou conséquence ; les variables sont simultanément choisies et sont les composantes d'un même plan de vie. En plus des facteurs déjà évoqués, les modèles microéconomiques de type « fécondité

sur le cycle de vie » (lifecycle fertility) incluent le coût direct des enfants (ressources), le coût indirect des enfants (pertes de salaires, pour les mères notamment), le taux de rendement de l'éducation, le niveau des allocations et des prestations familiales, le taux d'imposition sur le revenu, les contraintes de liquidité et d'accès au crédit ainsi que les conditions de vie<sup>34</sup>.

34. *Ibid.*, p. 50.

# Non-désir d'enfant et refus de maternité

Dans un contexte de baisse de la natalité, à 1,7 enfant par femme, le non-désir d'enfant et ses causes questionnent la stabilité conjugale et familiale. La part des couples sans enfant reste minoritaire (environ 3,5% des personnes en couple âgées de 18 à 50 ans, un chiffre stable depuis 1995) mais y a-t-il dans le non-désir d'enfant exprimé des facteurs qui pourraient laisser penser à une augmentation de cette part dans le paysage social, bouleversant la stabilité familiale ?

Dans un contexte de refonte des normes sociales, la maternité constitue encore un idéal social, elle reste le lieu d'une idéalisation, d'un accomplissement personnel et social : la journaliste et essayiste Elodie Font écrit qu'« il n'y a rien de plus normatif pour une femme que de devenir mère »<sup>35</sup>. Toutefois, certaines femmes regrettent leur choix d'avoir eu des enfants : ce « regret maternel » jusqu'alors impensable a été exploré par Orna Donath et Camille Froidevaux-Metterie<sup>36</sup>. Penser la maternité dans ses dimensions négatives peut permettre de

comprendre en creux le choix de ne pas avoir d'enfant et de faire vivre la pluralité des options créatives. La philosophe Camille Froidevaux-Metterie écrit : « Libérées du joug de la nature et autorisées à investir la sphère sociale, [les femmes] ont pu enfin prétendre à devenir des hommes comme les autres ». Les femmes peuvent aujourd'hui faire le choix de ne pas poursuivre de maternité pour investir d'autres champs de leur vie. Les femmes qui expriment *a posteriori* leur regret d'être mère insistent sur l'objet de leur regret qui n'est pas les enfants mais l'expérience de la maternité et ses conséquences en termes personnel et social. Elles évoquent un renoncement à leur propre vie, ce qu'avance précisément les femmes qui ne souhaitent pas avoir d'enfant : une volonté de rester libres et de se consacrer à d'autres priorités, professionnelles et vie de couple pour l'essentiel. C'est bien le rôle genré de la mère et les contraintes qui lui sont aujourd'hui dévolues que les femmes en refus de maternité mettent en cause. La double journée des parents est principalement celle

Les femmes qui expriment *a posteriori* leur regret d'être mère insistent sur l'objet de leur regret qui n'est pas les enfants mais l'expérience de la maternité et ses conséquences en termes personnel et social.

35. Font, E., « La mère normale », dans Abbey, C., *Mères sans filtre*, Solar, Paris, 2023.

36. Froidevaux-Metterie, C., « *Je n'aurais pas dû avoir d'enfants...* » : une analyse sociopolitique du regret maternel, *Sociologie et sociétés*, 49(1), 2017, p.209–212.

des mères<sup>37</sup> : le travail parental est pensé sur le mode du cumul des activités des femmes. Dans le refus de maternité, c'est bien plus le rôle de mère et la prise en charge du travail domestique qui lui incombe majoritairement que les femmes mettent en cause. Les responsabilités liées à la parentalité ne sont pas toujours partagées de manière égale, comme nous le verrons dans l'encart sur le travail domestique. Si les politiques familiales ont pour objectif de faciliter l'articulation du temps professionnel et du temps familial, les rôles sociaux des parents restent encore stéréotypés et l'accès des femmes aux sphères professionnels se fait souvent sur le mode du

cumul des activités et non sur un relai masculin. La sociologue Charlotte Debest propose de penser les inégalités femmes-hommes, qui jouent un rôle important dans le choix d'avoir un enfant ou non, non seulement au prisme des discriminations contre les femmes mais aussi au prisme des privilèges des hommes qu'il s'agit de redistribuer.

---

37. Debest, C., *Repenser l'égalité femmes-hommes au prisme du refus de maternité*, Politiques sociales et familiales, n°116, 2014, p. 27-37.

# Conjuguer conjugalité et parentalité pour assurer la stabilité familiale à l'arrivée des enfants

Le passage de la conjugalité, où le couple fonctionne en binôme répondant aux besoins de chacun, à la parentalité, où un tiers est dépendant de chacun des membres du couple, est une étape cruciale et délicate de la vie familiale. L'équilibre du couple est fragilisé, jusqu'à provoquer parfois la rupture, mais le dépassement de cette crise peut justement permettre d'instaurer un nouvel équilibre familial, et avec celui-ci, une forme de stabilité et de bonheur, comme l'indique le psychologue clinicien Jean-Pierre Durif-Varembont<sup>38</sup>. Quand l'enfant survient dans la vie du couple, le partenaire se découvre comme parent ; l'autre le découvre également. On a vu précédemment que, dans le choix de faire couple, la question du bon partenaire et du bon parent est souvent présente même sans être explicitée. L'arrivée de l'enfant actualise ce choix, constitue un moment de vérité car il rend ce pari effectif, réel. La relation conjugale est déstabilisée par ce nouveau rôle, chacun se réaménage individuellement mais aussi dans la relation intrasubjective. Les cliniciens sont fréquemment confrontés à ces désorganisations temporaires ou pérennes, de ces crises maturatives ou délétères qui adviennent lors de l'arrivée d'un bébé », pour reprendre les termes de Durif-Varembont. Ces souffrances qui restent parfois muettes ont un véritable impact sur la qualité de la relation : mener à bien cette période de passage de la conjugalité à la parentalité est un élément fondateur de la stabilité familiale future. Le lien conjugal doit se réorganiser pour intégrer l'investissement de la parentalité : dans les outils qui peuvent être proposés aux futurs parents pour anticiper au mieux ces difficultés, on peut évoquer « l'anticipation conjugale périnatale », un accompagnement psychologique formulé par Sylvain Missonnier, psychologue et professeur d'université, pour affiner la capacité des conjoints, pendant la grossesse, à prévoir les changements à venir dans le lien conjugal et appréhender les transformations.

A contrario, peut-on considérer que l'enfant est un facteur de stabilisation des unions ? Y a-t-il des différences selon le statut de l'union

des parents (mariés ou non) ? Ces questions constituent le fond du travail de recherche de la sociologue tchèque Zuzana Žilincíková. Naître

38. Durif-Varembont, J.-P., Barraco, M., *L'effet bébé : conjugalité et parentalité*, DIALOGUE, Familles & couples n° 231.

de parents non-mariés est une situation très courante en France : cela concerne presque 60% des enfants nés en 2016<sup>39</sup>, ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays européens où la forme d'union la plus courante au moment de devenir parents est le mariage. La cohabitation, nous l'avons vu, est la première étape des unions dans de nombreux pays et constitue un cadre de plus en plus accepté pour la procréation, comme le montre Musick dans ses travaux de 2007. Or, dans un contexte de cohabitations instables et d'un nombre de dissolution d'unions en hausse, mesurer l'impact de cette instabilité des unions sur la vie conjugale et familiale semble crucial. La sociologue rappelle que la séparation des couples avec un ou plusieurs enfants diffère qualitativement de celle des couples sans enfant, dans son déroulement et ses conséquences.

“

On cherche ici à comprendre l'impact de la situation familiale sur la réussite scolaire : les deux notions centrales de « famille » et de « réussite scolaire » sont mises en dialogue ici, partant du postulat que la famille agit sur la réussite scolaire.

— // —

La recherche montre des tendances européennes qui diffèrent entre Europe occidentale et Europe de l'Est, récapitulées dans le tableau de données 1 ci-dessous : nous ne reprendrons ici que les données concernant la France, objet de notre étude. La France se caractérise par une forte proportion de cohabitations sans enfant (76,2%) mais aussi une

proportion élevée de cohabitation avec enfant, ce qui montre une acceptation de ce type d'union comme foyer propice à la parentalité (14,6%). Face à ce premier constat, Žilinciková montre qu'il existe également un taux élevé de dissolution pour les cohabitations sans enfant (41%) mais que les cohabitations avec enfant sont plus stables (18,3%), dans le tableau 2. Ce rapport du simple au double de l'effet des enfants sur la stabilisation des couples est également vrai pour les mariages : 5,3% des mariages sans enfant sont susceptibles de se dissoudre dans les 5 années suivant l'union, contre seulement 2,5% des mariages avec enfant.



Ces résultats confirment donc que les cohabitations sont moins stables que les mariages et que les parents forment des unions plus stables que les couples sans enfant. Les enfants semblent ainsi constituer un élément stabilisateur des unions à long terme, si la crise du passage de la conjugalité à la parentalité parvient à être dépassée.

39. Žilinciková, Z., « Quel est l'effet des enfants sur la stabilité des mariages et des cohabitations ? Comparaison européenne », *Population-F*, 72 (4), 2017, p.677-700.

**TABLEAU 1 : Proportion (%) des types d'union et âge moyen à l'union au premier intervalle de temps (semestre) après la formation de l'union (N = 25 458)**

PAYS	COHABITATION	COHABITATION	MARIAGE		ÂGE MOYEN UNION (ET)
	SANS ENFANT	AVEC ENFANT	SANS ENFANT	AVEC ENFANT	
Belgique	67,1	14,9	16,3	1,7	26,5 (8,5)
France	76,2	14,6	8,0	1,1	26,4 (7,9)
Suède	69,6	19,2	6,4	4,8	28,4 (9,3)
Allemagne	62,8	16,9	16,6	3,8	27,7 (8,3)
Autriche	72,2	10,3	13,6	3,9	24,0 (4,9)
Estonie	58,6	27,1	11,3	3,0	25,8 (8,8)
Hongrie	44,3	13,3	35,3	7,1	25,4 (8,5)
Rép. Tchèque	41,2	17,9	33,7	7,2	25,7 (8,2)
Russie	36,8	23,2	33,1	6,9	25,6 (8,4)
Bulgarie	50,4	7,2	38,6	3,8	22,7 (5,5)
Géorgie	56,3	2,4	38,7	2,5	23,9 (5,8)
Lituanie	31,8	10,4	49,9	7,9	24,9 (6,8)
Pologne	29,8	9,8	50,9	9,5	25,2 (7,5)
Roumanie	25,4	7,1	62,3	5,2	24,3 (7,6)
<b>TOTAL</b>	<b>51,7</b>	<b>14,2</b>	<b>29,0</b>	<b>5,2</b>	<b>25,6 (7,9)</b>

Source : Données GGS, calculs de l'auteure

**TABLEAU 2 : Proportion (%) d'unions dissoutes avant la cinquième année suivant la formation de l'union et présence d'enfant (N = 19 193)**

PAYS	COHABITATION	COHABITATION	MARIAGE PRÉCÉDÉ D'UNE COHABITATION		MARIAGE DIRECT	
	SANS ENFANT	AVEC ENFANT	SANS ENFANT	AVEC ENFANT	SANS ENFANT	AVEC ENFANT
Belgique	54,1	17	7,4	4,2	12,1	3,4
France	41,0	18,3	5,3	2,5	18,5	4,9
Suède	50,9	12,1	7,8	2,4	18,6	4,1
Allemagne	37,6	23,8	3,2	6,8	8,2	3,8
Autriche	40,4	17,6	8,6	4,1	28,9	6,0
Estonie	33,2	17,2	16,4	7,2	16,3	13,8
Hongrie	49,5	32,9	13,4	7,4	20,9	6,5
Rép. Tchèque	38,5	24,1	10,9	3,0	19,7	7,0
Russie	51,7	28,9	27,7	9,4	26,8	13,0
Bulgarie	29,1	10,1	10,3	2,0	19,2	3,4
Géorgie	20,0	5,6	14,3*	2,2	8,3	3,3
Lituanie	36,5	19,7	4,2	3,4	15,8	6,2
Pologne	34,0	17,6	6,5	4,2	7,3	3,5
Roumanie	27,6	13,5	4,5	4,2	10,6	5,3
<b>TOTAL</b>	<b>43,9</b>	<b>17,9</b>	<b>8,5</b>	<b>4,4</b>	<b>15,1</b>	<b>5,3</b>






\* Catégorie avec moins de 20 observations.

Note : Seules les unions formées au moins cinq ans avant l'enquête sont prises en compte dans les calculs.

Source : Données GGS, calculs de l'auteure.

# Garde des enfants et organisation professionnelle : l'épreuve des politiques familiales

Avec l'arrivée des enfants vient l'établissement d'une organisation familiale permettant de concilier travail professionnel et vie personnelle notamment avec l'éducation des enfants. Le choix des modes de garde comme mesuré par la DREES dans son rapport de 2024 (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, selon des données de l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de 2021) est particulièrement parlant sur l'écart existant entre les velléités des parents et la réalité des choix pour les modes de garde des enfants de moins de 3 ans sur les horaires assimilés à l'activité professionnelle, soit du lundi au vendredi entre 8h et 19h : les résultats sont répertoriés dans le tableau ci-dessous.

	MODE DE GARDE DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS	PROPORTION IDÉALE, SELON LE PREMIER CHOIX DES PARENTS	PROPORTION RÉELLE	ECART ENTRE LA PROPORTION IDÉALE ET LA PROPORTION RÉELLE
	GARDÉS PRINCIPALEMENT PAR LEURS PARENTS	35%	56% (soit 48 heures sur les 55 que compte la période hebdomadaire)	 21%
	EN ACCUEIL CHEZ UNE ASSISTANTE MATERNELLE	NA	20% (soit 38 heures de durée d'accueil hebdomadaire en moyenne)	NA
	EN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)	35%	18% (soit 37 heures)	 17%

En relai du mode d'accueil principal, 15% des enfants de moins de 3 ans sont gardés occasionnellement par leurs grands-parents

ou un autre membre de la famille. 86% des parents qui confient leur enfant à une assistante maternelle se déclarent pleinement satisfaits

des conditions de garde, contre 74% des enfants accueillis en EAJE.

En France métropolitaine, 99 % des enfants âgés de 3 à 5 ans sont scolarisés à la rentrée 2021. Ils passent en moyenne 29 heures à l'école du lundi au vendredi entre 8h et 19h (y compris temps de restauration scolaire hors étude du soir et centres de loisir). En dehors du temps scolaire, 67 % des enfants âgés de 3 à 5 ans sont gardés à titre principal par leurs parents le mercredi entre 8h et 19h et 85 % le soir en semaine (hors mercredi) entre 16h30 et 19h.



Cet écart entre les modes de garde souhaités et les moyens de garde effectifs pose la question de la satisfaction des parents mais aussi de la conséquence des choix de ces modes de garde sur les parcours professionnels des parents. Lorsque les enfants de moins de 3 ans sont principalement gardés par leurs parents, cela suppose un aménagement professionnel de l'un des parents sur une période de 3 ans, soit un retrait du marché du travail à des fins de garde d'enfant.

Le géographe et économiste Gérard-François Dumont analyse également l'impact des politiques familiales dans son rapport de 2025,

Politiques familiales. Afin d'éviter toute confusion, on distingue la politique familiale et la politique sociale. La politique familiale a pour objet de donner le droit à chaque ménage de choisir le nombre d'enfant souhaité, et d'accompagner les familles dans les besoins liés aux naissances et à l'éducation des enfants. La politique sociale a pour objet d'aider une personne ou une famille à surmonter une difficulté non prévue et non souhaitée. Avec la réforme des allocations familiales entamée dans les années 2010, il observe que concilier vie professionnelle et vie familiale a été rendu moins aisé. Rappelons que les dépenses de protection sociale pour la famille représentent 6,1% des prestations en 2021, avec notamment le décalage de la prime de naissance et l'allongement du congé paternité qui contribuent à la hausse des prestations liées à la maternité. Le montant du complément de mode de garde (CMG), versé pour aider les parents employant une assistante maternelle ou une nourrice à domicile, a été diminué, ainsi que la réforme du congé parental, notamment la prestation d'accueil du jeune enfant, versée aux familles qui font le choix de suspendre temporairement, totalement ou partiellement, leur activité professionnelle pour se consacrer à l'éducation de l'enfant de moins de 3 ans. Afin de répartir ce congé de manière plus égalitaire entre les mères et les pères, ce congé doit être pris par un parent au moins durant un an et par l'autre parent pour un maximum de deux, cette mesure visant surtout l'engagement des pères<sup>40</sup>. Cette indemnisation ayant quasiment baissé de moitié, cette mesure aggrave le sacrifice que représente ce choix pour le niveau de vie des familles. Le Haut conseil de la famille montre que cette mesure est un « échec » et Dumont écrit :

*Le nombre de bénéficiaires a chuté et cette mesure a plutôt tendu à retirer les femmes du marché de l'emploi alors qu'on était auparavant dans un dispositif protecteur qui permettait à*

40. Dumont, G.-F., *Politiques familiales*, rapport 2025, Fondapol.org, p.25.

*ses bénéficiaires, donc majoritairement aux femmes, de rester liées par un contrat de travail jusqu'aux trois ans de l'enfant. Un certain nombre de femmes ont démissionné, se sont retrouvées au chômage, et, en outre, contrairement à l'objectif annoncé, il y a moins d'hommes qui prennent ce congé parental aujourd'hui qu'avant la réforme. Pour cette seule réforme, plus d'un milliard d'euros ont été « économisés », mais avec quel coût pour les ménages qui auraient choisi d'accueillir un enfant et qui, ayant perdu un juste accompagnement, y ont renoncé.<sup>41</sup>*

Il faut rappeler que la dimension économique de la fécondité est une donnée majeure dans les décisions des ménages selon la théorie de Becker présentée en 1992. Ils se conduisent comme des acteurs économiques rationnels lorsqu'il s'agit d'avoir un premier enfant ou un enfant supplémentaire qui engendre des coûts (équipement, alimentation, habillement, éducation). Le coût des enfants, selon cette vision théorique, explique les évolutions de la fécondité : les politiques familiales soutenant moins les ménages augmentent de fait le coût de l'enfant supplémentaire et si ce coût est susceptible de trop baisser le pouvoir d'achat et le confort de vie du ménage, cela peut avoir pour effet de baisser le taux de fécondité<sup>42</sup>. Dumont rappelle l'écart entre les projections et la réalité des naissances : un certain nombre d'organismes, comme le Conseil d'orientation des retraites, projetaient 716 000 naissances en 2023, avec un indice de fécondité de 1,8 enfant par femme. On recense 678 000 naissances en 2023, soit 38 000 de moins que la projection, avec un taux de fécondité de 1,676 enfant par femme, soit un chiffre inférieur de 7% par rapport à la projection.

Un autre chiffre montre le décalage entre les aspirations et la réalité de la fécondité. En 2023, l'Unaf (Union nationale des associations familiales) par la mesure de Verian (ex-Kantar Public) indique que le nombre idéal d'enfants est de 2,27, légèrement en baisse par rapport aux réponses de 2020 avec une moyenne idéale à 2,39. Ce chiffre idéal est plus élevé pour les personnes vivant en couple, puisqu'il monte à 2,46. Deux interprétations peuvent être formulées. D'une part, les personnes vivant en couple et n'ayant pas encore d'enfant considèrent que la procréation est souhaitable dans l'évolution de leur relation et contribuera à réaliser leur couple. D'autre part, ces personnes vivant en couple et ayant des enfants sont disposées à agrandir leur famille. Le décalage entre une fécondité idéale à 2,27 et une fécondité réelle à moins d'1,7 enfant par femme questionne : pour Gérard-François Dumont, cet écart attribuable notamment aux modifications politiques familiales justifie, « au nom de la liberté de choix et de la justice, une renaissance de la politique familiale ».<sup>43</sup>

Les politiques familiales soutenant moins les ménages augmentent de fait le coût de l'enfant supplémentaire et si ce coût est susceptible de trop baisser le pouvoir d'achat et le confort de vie du ménage, cela peut avoir pour effet de baisser le taux de fécondité

Le calendrier des naissances est en lien direct avec la situation des femmes sur le marché du travail, selon le travail sociodémographique

41. Dumont, G.-F., *Politiques familiales*, rapport 2025, Fondapol.org, p.27.

42. *Ibid.*, p.28.

43. *Ibid.*, p.32.

d'Hippolyte d'Albis, Angela Greulich et Grégory Ponthière<sup>44</sup>. Les femmes à l'arrivée des enfants subissent un coût du renoncement à la carrière professionnelle. En début de carrière, le niveau de salaire peut avoir deux effets contraires : un salaire élevé qui augmente le pouvoir d'achat peut être favorable aux naissances, mais face au coût réel, au coût temporel et au coût d'opportunité que représentent les enfants, un niveau de salaire élevé peut nuire aux naissances précoces. En Allemagne, mais l'on peut supposer une situation comparable en France, le taux d'emploi des femmes âgées de 20 à 49 ans baisse de 18% suite à la naissance d'un enfant (Eurostat LFS 2011, 2012). Les femmes sont conscientes de l'impact négatif que peut avoir la maternité sur leurs carrières, notamment pour les femmes très investies professionnellement. Au sein de certains couples, encore en études, l'arbitrage professionnel fait parfois l'objet d'une réflexion sur les avantages et les inconvénients d'une telle profession sur la vie familiale<sup>45</sup>. Certaines femmes s'orientent vers l'enseignement ou une profession libérale en raison de la souplesse

des horaires de travail ou de leur compatibilité avec une vie de famille. Certaines sont face au paradoxe de leur engagement féministe et de leurs choix personnels : si les couples évoquent des aménagements horaires possibles pour chacun, dans les faits, ce sont majoritairement les femmes qui subissent cet ajustement.

Les difficultés liées aux modes de garde des enfants, l'écart entre l'idéal et la réalité, le sacrifice du temps de travail qui concerne aujourd'hui encore beaucoup les mères, créent un climat de tension, d'insatisfaction et, de manière générale, une responsabilité qui relève parfois du sacrifice, notamment pour les femmes. Le changement des politiques familiales opérés dans les années 2010 participe vraisemblablement de cette complexité à concilier vie professionnelle et vie familiale, dans un équilibre que les couples peinent à trouver.



---

44. D'Albis, H., Greulich, A., Ponthière, G., *Avoir un enfant plus tard. Enjeux sociodémographiques du report des naissances*, Cepremap, Editions Rue D'Ulm, Paris, 2015, p.77.

45. Santelli, E., Vincent, J., « Devenir parent. Des jeunes couples entre projections et normes », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°129-130, 4ème trimestre 2018 - 1er trimestre 2019. Dossier « Normes sociales et socialisation alimentaires », p. 63-76.

# Le travail domestique

Une source de tension récurrente au sein des familles est la répartition du travail domestique. Non-rémunéré et pourtant essentiel, il est le reflet de l'engagement de chacun des membres du couple, puis de la famille lorsque les enfants grandissent, et son partage juste participe à la stabilité familiale.

Le travail domestique répond à la définition suivante depuis les travaux de Reid en 1932 : « concourt à la production domestique toute activité non rémunérée, exercée par un membre du ménage [...] et résultant en la création d'un bien ou d'un service nécessaire au déroulement de la vie quotidienne et pour lequel il existe un substitut marchand (service disponible sur le marché ou personne rémunérée) dans les normes sociales actuelles ».

La définition du travail domestique n'est pas simple à appréhender. Le travail domestique comprend différents volets que sont la cuisine (préparation et cuisson des aliments, épluchage, mettre la table, servir le repas), le ménage (ranger les courses, faire la vaisselle, ranger et nettoyer à l'intérieur, ranger et nettoyer à l'extérieur, etc.), le linge (laver, trier, étendre, repasser, repriser) et les enfants (accompagner à l'école et aux activités, attendre, procurer des soins, accompagner les devoirs). Ces tâches sont majoritairement effectuées par les femmes, comme le montreront les données ci-dessous. D'autres tâches s'apparentant davantage à du loisir ou du semi-loisir (bricoler, s'occuper du jardin, des animaux de compagnie, jouer avec les enfants) peuvent également rentrer dans le champ du travail domestique mais font l'objet d'une meilleure répartition des tâches parmi les époux.

Le travail domestique, pour comprendre son impact structurel, doit être mis en perspective de son impact économique : en 2010 en France, entre 42 et 77 milliards d'heures de travail domestique ont été effectuées, contre 38 milliards d'heures de travail rémunéré (mesures effectuées par l'économiste Roy en 2012), soit environ 33% du PIB. Toutefois, il faut souligner que donner une valeur monétaire au travail domestique est un exercice périlleux : le groupe de travail du Conseil National de l'Information Statistique exprimait en 2007 ses réticences sur l'évaluation monétaire de la production domestique à l'échelle des ménages, « largement arbitraire ». Nous rappelons ici ces données pour saisir l'ampleur du travail domestique dans la stabilité des ménages. À défaut d'une reconnaissance monétaire de ce travail, une reconnaissance sociale au nécessaire travail domestique peut a minima être souhaitable dans l'évolution sociétale de la répartition des tâches.

Le chercheur en sociologie Simon Bittmann, sur la base de l'enquête Emploi du temps 2009-2010, a analysé l'impact des revenus du travail sur le temps de travail domestique des femmes françaises au sein de 1674 couples bi-actifs occupés à temps plein (les statistiques descriptives sont disponibles dans le tableau 1)<sup>46</sup>. Selon ses observations, la relation entre salaire et temps de travail

46. Bittmann, S., *Ressources économiques des femmes et travail domestique des conjoints : quels effets pour quelles tâches?*, Economie et statistique, n°478-480, 2015, p. 305-338.

domestique est fortement non-linéaire pour les femmes : plus le salaire augmente, plus l'élasticité du temps de travail domestique au salaire s'amoin-drit. Il semble donc y avoir un volume de tâches incompressible pour les femmes : la diminution s'opère principalement par une coupe dans les tâches ménagères et la cuisine, le temps consacré aux enfants restant insensible aux variations de revenus. Les femmes semblent principalement adapter leurs attentes en modifiant le volume global de travail domestique, car la relève des hommes

et le recours aux services extérieurs ne participent que de manière minimale à cette diminution. Simon Bittmann souligne que laver et ranger le linge n'a occupé qu'une minute et 20 secondes de la journée des hommes enquêtés. Les femmes salariées à temps plein ont travaillé en moyenne une heure de moins le jour de l'enquête et gagnent 28% de moins que leur conjoint. Les choix des femmes sont principalement les suivants : privilégier la cuisine au ménage, et par-dessus tout, s'occuper des enfants par rapport aux autres tâches.

### Statistiques descriptives

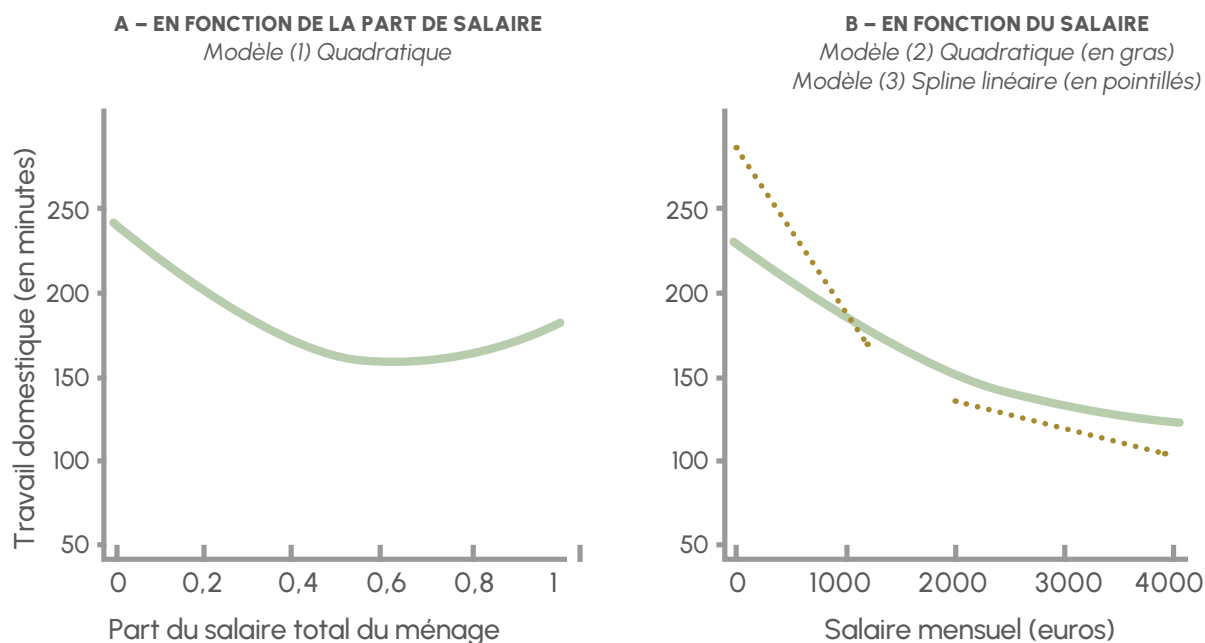
VARIABLE	FEMME (1 674)	HOMME (1 674)	DIFFÉRENCE (%)
Âge	42,46 (0,20)	40,56 (0,20)	
<b>TEMPS QUOTIDIEN ALLOUÉ AU TRAVAIL DOMESTIQUE (MINUTES)</b>			
Volume global	175,36 (3,21)	77,11 (2,20)	124,80
Faire la cuisine	48,39 (1,18)	19,12 (0,73)	153,00
Faire le ménage	58,42 (1,59)	23,01 (1,00)	153,80
S'occuper du linge	20,78 (0,95)	1,36 (0,21)	1427,90
S'occuper des enfants	39,52 (1,74)	18,51 (1,10)	113,50
Répartition du travail domestique, niveau agrégé	0,69 (0,31)		124,90
Temps quotidien alloué au travail salarié (minutes)	252,32 (5,73)	315,07 (6,07)	-24,86
Salaire mensuel	1 649,18 (19,96)	2 112,74 (32,84)	-28,10
Pourcentage d'individus ayant un salaire supérieur ou égal à celui de leur conjoint	36	73,1	50,75
Salaire des individus touchant un salaire supérieur ou égal à celui de leur conjoint	2 052,04 (37,13)	2 305,13 (42,1)	-10,98
Écart moyen avec le salaire du conjoint pour les individus touchant un salaire supérieur à celui du conjoint	431,80 (24,47)	841,55 (37,13)	49,69
<b>NOMBRE D'ENFANTS :</b>			
Âge < 3	0,13 (0,005)		
3 ≤ âge < 6	0,21 (0,008)		
6 ≤ âge ≤ 18	0,72		
Âge ≤ 18	1,06 (0,018)		
<b>LE MÉNAGE A EU RECOURS À DES SERVICES EXTÉRIEURS :</b>			
Pressing	37,40		
Aide rémunérée pour le ménage	11,35		
Commande et livraison de plats préparés	21,98		
Système de garde rémunérée des enfants	29,84		

**Lecture :** les écarts-types sont fournis quand cela est nécessaire. La part agrégée est calculée sur la totalité de l'échantillon alors que les parts individuelles sont calculées par ménage. Nous ne considérons que les couples en cohabitation, ainsi le nombre d'enfants est le même pour les hommes et les femmes. De la même manière, le recours aux services extérieurs indique le pourcentage de ménages ayant indiqué avoir eu recours à ce type de solution au moins une fois durant la semaine de l'enquête.

**Champ :** couples hétérosexuels bi-actifs occupés, exerçant une activité salariée à temps complet, en situation de cohabitation.

**Source :** enquête Emploi du Temps 2009-2010, Insee.

## Prédictions du temps de travail domestique des femmes



**Lecture** : ces courbes représentent les effets marginaux conditionnels prédits par les modèles (1), (2) et (3). Les paramètres estimés sont la constante mesurée dans le tableau 3, corrigée de la moyenne conditionnelle des variables du modèle. Pour les modèles (1) et (2), les effets marginaux sont obtenus en combinant les coefficients de régression linéaires et quadratiques de la part de salaire et du salaire respectivement. Nous ne représentons que les quartiles pour lesquels l'effet mesuré est significatif dans le cas du modèle (3).  
**Champ** : couples hétérosexuels bi-actifs occupés, exerçant une activité salariée à temps complet, en situation de cohabitation.  
**Source** : enquête Emploi du temps 2009-2010, Insee.

A partir de cette même enquête Emploi du temps 2009-2010, l'économiste Guillaume Allègre et ses confrères ont analysé les couples mono-actifs, au sein desquels seulement l'un des deux conjoints travaille à temps plein<sup>47</sup>. Les conclusions de l'étude sont les suivantes : le conjoint au foyer peut prendre en charge certains services, comme la garde d'enfant, la cuisine, le ménage, que le couple bi-actif devrait payer ou ne pas assurer. Le surplus de travail quotidien des couples mono-actifs est en moyenne de 2h05 pour une acceptation restreinte du travail domestique. Ces 2h05 observées sont à comparer aux 4h30 de temps disponible que donne, en moyenne, le fait d'être inactif. En cas d'enfants à charge, ce temps augmente, par la charge stricte liée aux enfants mais également car les couples mono-actifs présentent d'autres caractéristiques : ils ont notamment plus d'enfants et notamment en bas âge, ce qui est corrélé à un surcroît de travail domestique (annexe 2). Mais les chercheurs opèrent une décomposition de Blinder-Oaxaca pour contrôler ces caractéristiques et aboutissent

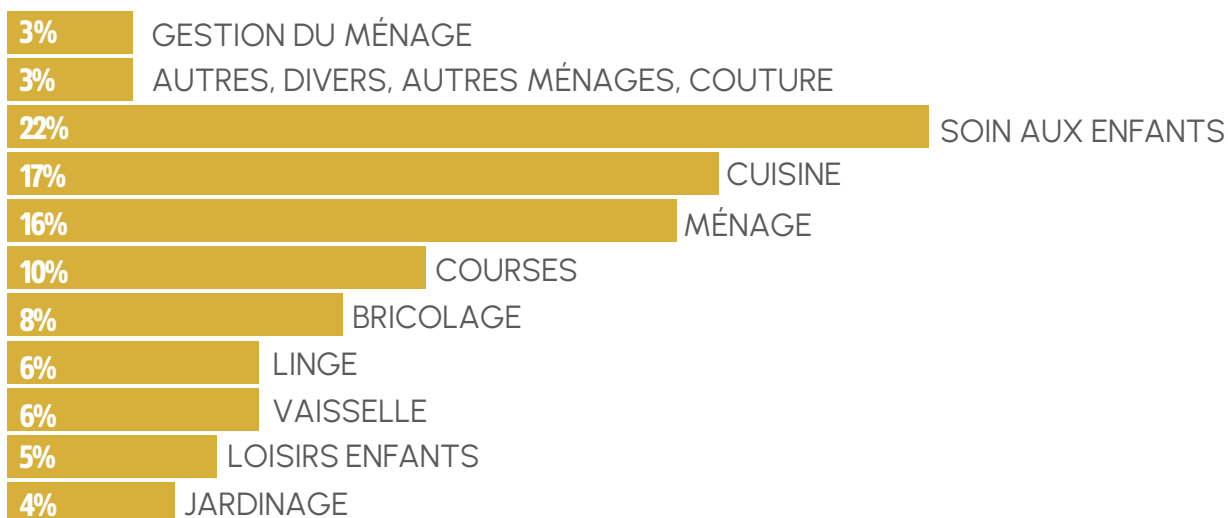


ainsi à un surcroît de 1h13 quotidienne pour les tâches domestiques des ménages mono-actifs par rapport aux bi-actifs.

Le graphique ci-contre, montre la répartition du temps de travail domestique des couples par activité, sans distinction de genre : 22% du temps de travail domestique quotidien est consacré aux soins des enfants, 17% à la cuisine et 16% au ménage.

47. Allègre, G., Bart, V., Castell, L., Lippmann, Q., Martin, H., *Travail domestique : les couples mono-actifs en font-ils vraiment plus ?*, Economie et statistique, n°478-480, 2015, p. 189-208.

## Répartition du temps de travail domestique des couples par activité



**Lecture :** 22 % du temps de travail domestique quotidien des couples est consacré aux soins aux enfants du ménage.

**Champ :** 2 995 couples de 18 à 60 ans avec au moins un conjoint en emploi.

**Source :** calcul des auteurs, Insee, enquête Emploi du temps 2009-2010.

Le tableau 1 suivant reprend ces périmètres du travail domestique en montrant leur attribution temporelle par conjoint : le soin aux enfants représente 82 minutes quotidienne, il est assuré par les mères à 72%. La cuisine et le ménage occupent respectivement 65 minutes et 64 minutes, et sont assurés respectivement par

76% et 78% des femmes. Les autres tâches domestiques représentant 2 minutes quotidiennes sont effectuées majoritairement par les hommes, à 60%, tout comme le jardinage et le bricolage, évalué respectivement à 16 minutes et 31 minutes quotidiennes.

## Les deux périmètres du travail domestique et leur répartition entre les deux conjoints

ACTIVITÉ	FEMME (%)	HOMME (%)	TOTAL COUPLE (MIN)	ÉCART-TYPE
Cuisine	76	24	65	1,18
Vaisselle	71	29	23	0,78
Ménage	78	22	64	1,50
Linge	87	13	25	0,82
Gestion du ménage	58	42	13	0,94
Soins aux enfants du ménage	72	28	82	2,79
Soins enfants et adultes autres ménages	81	19	2	0,32
Autres tâches domestiques	40	60	8	0,84
Total périmètre restreint	74	26	282	5,34
Courses	64	36	40	1,48
Jardinage	34	66	16	0,99
Bricolage	14	86	31	1,76
Couture	95	5	2	0,37
Jeux et loisirs enfants du ménage	59	41	19	1,01
Total périmètre étendu	50	50	108	2,85
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>33</b>	<b>390</b>	<b>4,17</b>

**Lecture :** un couple passe en moyenne 65 minutes par jour à faire la cuisine. 76 % de ce temps est assuré par la conjointe et 24 % par le conjoint. / **Champ :** 2 995 couples de 18 à 60 ans avec au moins un conjoint en emploi.

**Source :** calcul des auteurs, Insee, enquête Emploi du temps 2009-2010.

Le premier périmètre correspond au périmètre restreint du travail domestique et la prise en compte de la seconde partie du tableau, au périmètre étendu.

Les chercheurs analysent ensuite le temps de travail domestique selon l'activité des conjoints et la présence d'enfants mineurs, comme récapitulé dans le tableau 3.

### Temps de travail domestique (TD)

		COUPLES BI-ACTIFS À TEMPS PLEIN		COUPLES BI-ACTIFS AVEC AU MOINS UN TEMPS PARTIEL		COUPLES MONO-ACTIFS	
		TEMPS DE TD DU COUPLE (ÉCART-TYPE)	% ASSURÉE PAR LA FEMME	TEMPS DE TD DU COUPLE (ÉCART-TYPE)	% ASSURÉE PAR LA FEMME	TEMPS DE TD DU COUPLE (ÉCART-TYPE)	% ASSURÉE PAR LA FEMME
PÉRIMÈTRE RESTREINT	Sans enfants	3h12 (5,5)	72	3h13 (8,6)	78	4h29 (17,2)	81
	Avec enfants	5h02 (6,1)	70	5h37 (12,1)	74	7h24 (14,1)	85
PÉRIMÈTRE ÉLARGI	Sans enfants	4h44 (8,3)	64	4h47 (11,6)	70	6h31 (21,7)	71
	Avec enfants	6h50 (8,2)	64	7h37 (16,5)	68	9h34 (15,6)	79

**Lecture :** les couples bi-actifs à temps plein sans enfants de moins de 18 ans consacrent 3h12 en moyenne par jour au périmètre restreint du travail domestique. 72 % de ce temps est assuré par la femme.  
**Champ :** 2 995 couples de 18 à 60 ans avec au moins un conjoint en emploi.  
**Source :** calcul des auteurs, Insee, enquête Emploi du temps 2009-2010.

Quelle que soit l'intensité de l'activité professionnelle du couple, c'est majoritairement les femmes qui sont en charge du travail domestique, pour près de  $\frac{3}{4}$  des tâches domestiques, et ce même sans enfant. Ce pourcentage augmente dans le cas des couples mono-actifs (81%) et d'autant plus en présence d'enfants dans toutes les situations (+3% de prise en charge du travail domestique en moyenne). Lorsque l'homme est à temps partiel, le temps consacré aux tâches domestiques augmente à peine. A contrario, une femme à temps partiel augmente en moyenne de 30 à 50 minutes quotidiennes son temps de travail domestique selon le périmètre restreint ou étendu pris en compte. Le temps partiel féminin semble correspondre à un choix permettant de se

consacrer davantage au foyer, ce qui n'est pas le cas du temps partiel masculin.

La présence d'enfants constitue un élément de variation important du travail domestique : la présence d'un enfant de moins de 6 ans ajoute environ 30 minutes de temps de travail domestique sur un temps de travail déjà estimé entre 5 heures et 7 heures selon les situations. Les chercheurs notent que les couples avec deux enfants semblent profiter d'économies d'échelle puisque le temps de travail domestique est supérieur de 40 minutes par rapport aux couples avec un enfant.

Le revenu influence aussi le temps de travail domestique : plus le niveau de vie s'élève, moins ce temps est important (environ 2 heures entre

le premier et le dernier quintile si l'on considère le périmètre restreint) et l'allocation du temps de travail domestique diffère. Les couples aisés consacrent davantage de temps aux activités du périmètre étendu, qui peuvent être assimilées à du semi-loisir (1h45 entre le premier et le dernier quintile si l'on considère le périmètre étendu), les tâches du périmètre restreint pouvant plus facilement être sous-traitées (ménage, garde d'enfant), le niveau d'équipement pouvant également jouer un rôle (posséder un lave-vaisselle – 50% des ménages du premier quintile, 81% des ménages du dernier quintile - ou une voiture). Les couples mono-actifs ont plus de 3 fois moins souvent recours à une aide rémunérée pour les tâches ménagères. Lorsqu'ils ont des enfants, ils font appel à une garde rémunérée plus de 8 fois moins souvent que les couples bi-actifs à temps plein.

“  
L'investissement maternel dans le cas des couples bi-actifs n'est pas entaché par la charge professionnelle et laisse supposer un certain nombre d'acrobaties organisationnelles et en termes de charge mentale pour parvenir à tout concilier.  
”

La première enquête de Bittmann montre que le temps passé à s'occuper des enfants n'est pas une variable d'ajustement pour les femmes actives qui ont réussi à trouver les arrangements nécessaires pour concilier leur vie professionnelle et leur vie de mère. L'investissement maternel dans le cas des couples bi-actifs n'est pas entaché par la charge professionnelle et laisse supposer un certain nombre d'acrobaties organisationnelles et en termes de charge mentale pour parvenir

à tout concilier. Cette répartition des rôles et du travail domestique que l'on pourrait penser dépendante de l'investissement professionnel, les femmes faisant plus souvent le choix du temps partiel que leur conjoint, est ainsi démentie par cette étude sur des couples bi-actifs à temps plein ; elle corrobore les données déjà étudiées dans des situations de chômage. Le chômage des conjoints a un effet très faible sur le changement de la répartition des charges familiales liées aux enfants (Pailhé et Solaz, 2008). La répartition des charges domestiques dans les couples mono-actifs vient renforcer l'hypothèse d'une responsabilisation générée du travail domestique : plus les femmes ont de temps, plus elles se consacrent au foyer, l'inverse n'étant pas vrai.

Face à ces enquêtes, on peut alors supposer que l'assignation de rôles selon les genres constitue la dynamique principale dans la répartition du travail domestique et des charges liées à la famille. Ce constat, à l'heure de l'épanouissement individuel et de l'égalité hommes-femmes, est un élément de plus qui participe à l'instabilité des unions.



# Penser la stabilité parentale au-delà de la stabilité conjugale et familiale

Sous l'effet de l'individualisme et d'un nouveau rapport au temps, la fragilité du lien conjugal contemporain, comme exploré dans la première partie, est-elle le miroir de la fragilité du lien familial ou existe-t-il une stabilité familiale outre ce lien conjugal ? L'institutionnalisation de la famille, ne reposant plus sur le contrat de mariage, dépend aujourd'hui des enfants, de la filiation, plus que de l'alliance des conjoints. Les auteurs parlent de famille contemporaine pédocentrée et non plus matrimoniale, selon les travaux de Gavarini publiés en 2001. C'est à présent l'enfant qui fait la famille, d'un point de vue relationnel mais aussi institutionnel. La solidité des liens parentaux, du point de vue du droit de la famille, est essentiel pour assurer la protection des enfants et préserver les droits et les responsabilités de chacun des parents. La logique de la filiation et donc de la famille n'est pas celle du présentisme et s'inscrit dans la durée, comme nous le rappelle le docteur en droit et magistrat Younes Bernand<sup>48</sup>. Les parents constituent donc des alliés autour des enfants, comme l'évoquait déjà la définition du *Vocabulaire de philosophie et des sciences humaines* évoqué en introduction de ce rapport. Le droit de la famille vise à consolider la parenté afin de favoriser la stabilité familiale, en relai de ce que permettait auparavant le mariage. Au-delà du couple conjugal, qui peut se défaire et se reconfigurer, le couple parental constitue un élément fixe de la vie de l'enfant et l'élément central de la stabilité familiale. Le divorce ou la séparation ne rime pas avec rupture des relations parentales : la nouvelle organisation familiale se construit « autour de la règle de l'indissolubilité du couple parental »<sup>49</sup>. La stabilité parentale devient un élément absolu de la stabilité familiale. Le magistrat rappelle que, depuis la loi Malhuret de 1987, le législateur s'est évertué à renforcer la mise en œuvre du modèle familial post-séparation, à partir du couple parental, notamment par « le maintien des conditions antérieures à la rupture d'exercice de l'autorité parentale et reposant sur une exigence de coopération active des parents dans l'intérêt de l'enfant »<sup>50</sup>.

48. Bernand, Y., « Les temporalités dans le droit de la famille française : la famille à l'épreuve du « présentisme » », *Les Cahiers de droit*, 59(4), p. 857–887, 2018.

49. *Ibid*

50. *Ibid*.

Au-delà de la législation, la stabilité familiale revêt des sens différents selon les opinions sociales en vigueur : la magistrate Delphine Chauffaut montre que ces opinions varient en fonction de la situation familiale et du nombre d'enfants<sup>51</sup>. Elle montre, dans son étude longitudinale, que ces opinions sont stables et pérennes dans le temps, influencées à la marge par l'arrivée d'un enfant ou des changements dans la vie conjugale ou professionnelle. Les opinions sont plus stables que les comportements et précèdent les mutations familiales. Les opinions des individus sont influencées par l'âge, le sexe, le niveau d'éducation, la profession, la structure familiale. L'enquête ERFI (étude des relations familiales et intergénérationnelles) montre que la valeur famille trône au premier rang des valeurs très importantes, devant le travail, les amis, les loisirs. Pour 59% des Français en 2010, la famille est « le seul lieu où on se sente bien et détendu »<sup>52</sup>. Avant de s'engager dans un mariage ou une procréation, 9 couples sur 10 cohabitent : si le couple reste un élément important du bonheur, pour le sociologue Kaufmann dans ses travaux de 2010, et participe de la construction familiale, pour les Français, ce qui fait réellement famille est la présence d'enfant. L'enquête ERFI 1 montrait qu'avoir des enfants est important pour s'épanouir (63% des femmes, 58% des hommes). L'importance des enfants est d'autant plus valorisée que le répondant est âgé et dans les classes professionnelles d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Le fait d'être en couple et, parmi les couples, le fait d'être marié renforcent encore davantage cette importance des enfants.

Si les enfants sont importants, leur présence n'empêche pas la possibilité de divorcer. Peu de Français estiment que le mariage était une institution dépassée (19%) et manifestent une

forte tolérance aux ruptures : 79% des sondés estiment que si l'on est malheureux en couple, on peut divorcer même en présence d'enfants.

Une enquête ERFI 2 a été réalisée par l'Ined de février à juillet 2024 mais, à ce jour (mars 2025), les résultats n'ont pas encore été divulgués, ne permettant pas de mettre à jour les chiffres d'opinions évoqués ci-dessus.

Suite à une séparation, différentes formes familiales peuvent surgir : familles recomposées lorsqu'un nouveau couple conjugal se forme, famille monoparentale lorsque l'un des parents reste seul avec les enfants. Les familles recomposées forment une nouvelle famille au sens classique du terme : fortes de leur expérience et peut-être conscientes des facteurs d'instabilité à l'œuvre dans le précédent couple conjugal, comme l'inégalité de répartition du travail domestique, les familles recomposées sont globalement moins inégalitaires dans la répartition entre conjoints du travail domestique que les autres types de famille construites autour d'un couple selon les travaux de Domingo en 2009.



51. Chauffaut, D., Domingo, P., *Évolutions familiales et stabilité des opinions concernant les enfants*, Politiques sociales et familiales, n°103, 2011, p. 47-63.

52. Enquête barométrique « Conditions de vie et aspirations des Français », CREDOC, 2010.

La monoparentalité peut être considérée comme un continuum dans l'évolution familiale : au lieu de la penser comme une forme d'instabilité, si la monoparentalité suit une période de couple parental en crise, elle peut être porteuse d'une stabilité familiale retrouvée. L'inégalité domestique, qui traverse la vie des mères comme nous l'avons vue, est simplement rendue visible par la structure familiale : la plupart des mères nouvellement en famille monoparentale, et c'est peut-être là le drame social, ne constate pas de différence manifeste dans l'organisation familiale. Elle continue d'effectuer l'essentiel des tâches ménagères et parentales. La monoparentalité éducative est une réalité partagée par les mères en couple ou non<sup>53</sup>. Néanmoins, les mères seules sont davantage représentées dans les emplois peu qualifiés, davantage touchées par le temps partiel subi et pâtissent fortement d'un marché du travail qui peine à accorder des temps sociaux compatibles avec la vie familiale. L'organisation de la société repose sur un investissement temporel et effectif des femmes pour le foyer encore

supérieur à celui des hommes, souvent au détriment de leur propre évolution personnelle et professionnelle.

Lorsqu'on emploie le mot famille, on pense de manière spontanée à la présence d'enfants. Même si certains couples font le choix de ne pas en avoir, cette décision reste marginale et la plupart des unions sont donc confrontées au chamboulement que représente l'arrivée des enfants, non seulement car les dynamiques de conjugalité et de parentalité doivent s'harmoniser, mais aussi car se pose la question épineuse du travail domestique qui place encore souvent les femmes comme pourvoyeuse de travail gratuit, à articuler avec leur travail professionnel rémunéré. Face à la fluidification des unions et des désunions, la séparation est la réalité d'une famille sur deux ; il convient alors de penser la stabilité familiale à l'aune de la stabilité parentale plutôt que de la stabilité conjugale afin de protéger au mieux les individus vulnérables que sont les enfants.



---

53. Le Pape, M.-C., Helfter, C., « Penser la monoparentalité comme un continuum », *Idées reçues sur les familles monoparentales*, Le Cavalier Bleu, 2024, Paris, p.163.



## PARTIE 3

# Stabilité économique, professionnelle et géographique



Au cœur de l'intime, la stabilité familiale incarne et exprime les modifications sociales du contexte socioculturel dans lequel elle s'inscrit. Le particulier et le général dialoguent, s'influencent, dans tous les aspects de la vie, les relations familiales ne dérogeant pas à la règle. Nous avons abordé la question du travail domestique et de l'organisation des familles par le prisme des enfants et depuis un point de vue social et individuel ; mais cette question dépasse largement les seules familles et constitue davantage une réflexion d'ordre structurel, économique, voire politique, ce que nous avons entraperçu en évoquant l'évolution des politiques familiales.

La stabilité familiale est le reflet de la stabilité économique et professionnelle que permet le contexte dans lequel évoluent les familles. Face à l'incertitude quant à l'évolution du vivre ensemble, la désagrégation de certains liens de solidarité, la complexification du marché du travail, la précarité économique de nombreux ménages, la stabilité familiale au sens de famille traditionnelle et pérenne dans sa forme « couple + enfants » est fragilisée. Pour autant, la période fait-elle naître une instabilité familiale ou permet-elle une redéfinition de la stabilité familiale ?

Nous verrons dans cette partie comme le travail domestique et la stabilité familiale peuvent être pensés d'un point de vue micro économique. La notion de ménage a longtemps gouverné les réflexions d'ordre économique, car cela constitue un élément objectif de mesure et se voit attribuer une fonction dans la structure économique qui est celle de la consommation. Or penser la famille comme élément de référence plutôt que les ménages permet d'inviter une dimension davantage sociale, interpersonnelle dans les processus à l'œuvre, la famille étant travaillée par les mouvements économiques. La corrélation union / cohabitation tend à s'effriter, avec des mouvements contemporains, certes marginaux mais signifiants, dits LAT (living apart together) qui reconfigurent la notion de stabilité familiale. Enfin, même si ces facteurs sont difficilement mesurables, le climat social et le niveau de revenus jouent un rôle important dans la stabilité des familles.

## L'économie au cœur de la famille ?

La stabilité est un thème particulièrement important pour les économistes, mais la stabilité familiale a longtemps été dans l'angle mort des études de cette discipline qui se fonde sur les agrégats faits par fonction : États qui gèrent l'administration de la société, les sociétés qui ont pour fonction la production de richesse, les ménages qui ont pour fonction la consommation. La famille est donc initialement un non-sujet en économie, elle est traitée comme un lieu de consommation et non de production de richesse. L'économiste Jean-Didier Lecaillon propose, notamment dans son ouvrage *La famille au cœur de l'économie*<sup>54</sup>, de renverser cette manière d'appréhender la famille en remettant la solidarité familiale au centre de la réflexion politique, comme promotion d'un mode d'organisation en communauté. La famille constitue la cellule de base de la société, elle est la réalité naturelle sur laquelle se fonde la construction sociale. La stabilité familiale participe à la stabilité sociale en ce qu'elle construit le capital humain des individus, notamment dans leurs aptitudes sociales et comportementales.

La difficulté des travaux économiques sur la famille réside dans la mesure des données : les chiffres rendent souvent bien mal hommage aux dynamiques à l'œuvre qui posent la question de leur valorisation. Le capital humain, le travail domestique peuvent faire l'objet d'ordre de grandeur mais sont facilement soumis à objections, par leur nature même. Les travaux domestiques sont de l'ordre du don, de la gratuité : le lien familial est fondé sur le don et l'amour, quand la notion de capital renvoie à une valeur marchande, à un prix. Mais comme le souligne Lecaillon, « l'amour n'a pas de prix mais ce n'est pas pour autant qu'il n'a pas de valeur »<sup>55</sup>.

De la même manière, l'explication économique des choix faits dans les familles n'est pas toujours aisée : pour rendre compte d'un nombre effectif d'enfant par femme inférieur au désir de fécondité exprimé, Lecaillon évoque d'abord les raisons économiques (difficultés pour se loger, baisse du pouvoir d'achat, etc.), les incertitudes professionnelles liées à l'avenir, mais aussi le coût de l'éducation : une fécondité moindre par rapport au désir peut s'expliquer notamment pour des raisons économiques, en plus d'autres facteurs sociaux comme l'individualisme.

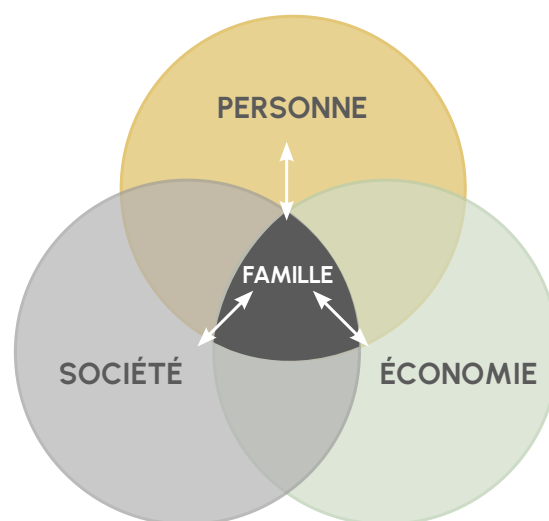
On sait que les effets du revenu et des coûts d'éducation des enfants expliquent la concentration de la taille des familles ou la relative

54. Lecaillon, J.-D., *La famille au cœur de l'économie*, Salvator, Paris, 2024.

55. Propos recueillis lors d'un entretien téléphonique de janvier 2025.

disparition des familles nombreuses<sup>56</sup>. L'exercice d'un travail salarié par les deux conjoints s'accompagne d'une réduction du nombre d'enfants dans la famille : Lecaillon rappelle deux normes de fécondité constante, environ 2 enfants par femmes salariées versus 2,5 enfants par femmes au foyer. L'augmentation de la part des mères actives peut ainsi avoir un effet global de diminution de la fécondité<sup>57</sup>. Cette corrélation montre l'impact des questions d'ordre matériel et financier dans l'environnement culturel qui influence les choix intimes de la famille. Les enquêtes de l'Observatoire des familles font part des constats suivants : en 2011, le nombre moyen d'enfants souhaités était de 2,7 avant le premier enfant, 2,3 après le premier, avec une fécondité effective à environ 2. En 2020, le nombre idéal d'enfants est de 2,4 et l'indicateur conjoncturel de fécondité à 1,8. Le projet de familles nombreuses reste présent pour près de 41% des femmes et 30% des hommes en 2020. Lecaillon tire plusieurs conclusions de ces résultats : le désir d'enfants, qu'on peut lier à la stabilité du couple, à sa volonté de s'inscrire dans la durée, se maintient au-dessus des indicateurs effectifs de fécondité, ce qui laisse penser que le choix de fonder une famille est une « liberté sous contrainte » pour faire référence aux travaux de Regnier-Loilier et Solaz. Parmi ces contraintes, on trouve en premier lieu le besoin d'un logement adapté pour 60% des répondants, l'importance d'un travail stable pour 43% d'entre eux et le coût d'éducation pour 28%. Le besoin de stabilité dans la vie du couple est également souligné par 57% des répondants, sans que le mariage ne soit une étape préalable décisive. L'absence de perspectives et l'incertitude liée à l'avenir sont aussi évoquées comme facteurs explicatifs de l'écart entre fécondité idéale et fécondité réelle. On peut conclure que la situation économique

participe à l'évolution de la fécondité vers une diminution du nombre d'enfants par femme, aux côtés de l'environnement culturel qui modifie la place de la maternité et de la famille dans la vie des individus. La famille se situe au cœur de ces mouvements structurels, comme l'illustre la figure ci-dessous<sup>58</sup> :



Lecaillon conclue :

« la stabilité de la famille est un vecteur de la progression personnelle de chacun de ses membres et la préférence collective que génèrent ces interactions sociales au sein de la famille (et avec le reste de la société) est (statistiquement) plus cohérente (du moins selon les critères de rationalité économique qu'on a rappelés) que la préférence individuelle des célibataires »<sup>59</sup>. L'économiste émet également plusieurs recommandations pour corroborer cette direction de soutien aux familles, avec la formule suivante : « les familles ont besoin d'un Toit, de Travail et de Temps »<sup>60</sup>.

56. *Ibid.*, p.86.

57. *Ibid.*, p.87.

58. Lecaillon, J.-D., *La famille au cœur de l'économie*, Salvator, Paris, 2024, p.142.

59. *Ibid.*, p.226.

60. *Ibid.*, p.259.

**Toit** : mesures concernant le logement, par la relance des prêts à taux zéro avec un volet pour les familles nombreuses, l'imposition d'un pourcentage minimum de grands logements dans les programmes immobiliers, une réduction des droits de mutation en cas d'agrandissement pour l'accueil d'un nouvel enfant ;

→ **Travail** : faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, soutenir l'emploi de salariés en charge d'enfants par des mesures d'incitation fiscale aux entreprises (crédits d'impôt, allègement de charges) et soutenir les initiatives locales de centres de télétravail, ouvrir le choix des modes de garde d'enfants, développer les équipements collectifs et les services associés, développer les métiers d'accueil de la petite enfance. Du côté des entreprises, généraliser la flexibilité et développer le travail à temps choisi, faciliter le retour en entreprise à temps choisi pour les mères après un congé parental, intégrer l'harmonisation familiale et professionnelle comme un volet de la RSE (responsabilité sociale des entreprises) ;

→ **Temps** : améliorer les congés d'accompagnement à la maternité et à la parentalité (flexibilité du congé paternité, laisser le libre choix d'un congé court rémunéré à 75% du salaire ou d'un congé long autour de 1000€/mois), développer le congé d'assistance aux proches.

Une autre hypothèse socioéconomique intéressante concerne la dépendance accrue à la famille d'origine pour les adultes en âge de fonder une famille aujourd'hui, soutenue par l'économiste Daniel Cohen. Dans les années 70-80, le monde du travail permettait d'accéder plus facilement à un statut économique confortable, permettant de privilégier d'un statut d'adulte de plein

droit et à une forme de maturité sociale et psychologique en découlant. Cette maturité s'accompagnait alors d'une indépendance vis-à-vis de la famille d'origine permettant de se positionner comme chef de famille<sup>61</sup>. Du fait de la précarité de l'accès à l'emploi et du maintien en emploi, la dépendance à la famille d'origine s'est renforcée, rendant la construction d'une famille à soi plus complexe. Cette aide prend différentes formes : matérielle quand les familles d'origine le peuvent et le souhaitent (logement, financière), mais aussi aide relationnelle (mobilisation de réseaux). L'aide des familles s'est accrue et allongée, ce soutien familial étant bien sûr très différencié selon les familles, le milieu social et leur implication dans la vie de leur descendance.<sup>62</sup> Le soutien à la stabilité familiale passe également par le soutien à l'insertion dans la vie adulte.

On rencontre ici deux conceptions sociales

On cherche ici à comprendre l'impact de la situation familiale sur la réussite scolaire : les deux notions centrales de « famille » et de « réussite scolaire » sont mises en dialogue ici, partant du postulat que la famille agit sur la réussite scolaire.

différentes<sup>63</sup>. D'une part, la philosophie libérale considère les sujets comme souverains et autonomes, aptes à se comporter sur les marchés comme des agents rationnels et prévoyants, dont la responsabilité individuelle s'étend aux personnes en état de dépendance (enfants, mais aussi personnes dans le

61. Cohen, D., *Une jeunesse difficile, portrait économique et social de la jeunesse française*, Collection CEPREMAP, 2007, p.16.

62. *Ibid.*, p.49.

63. *Ibid.*, p.119.

besoin), cette générosité prenant fin dès lors que la personne dépendante change de statut (grandit, se réinsère). D'autre part, une philosophie conservatrice ou multi solidaire privilégie une relation de solidarité (selon l'adage, par exemple, que les parents savent, veulent et font ce qu'il y a de mieux pour leurs enfants), l'individu se définissant par ses appartenances multiples et dont l'enjeu principal est de maintenir ces relations. Le soutien intrafamilial, visant à assurer stabilité collective et épanouissement individuel, oscille entre ces deux conceptions selon les sensibilités personnelles et les modes culturelles. Le contexte économique oblige toutefois les acteurs à choisir des modalités de solidarité familiale : le poids des jeunes dans le chômage en France était de 25% chez les 18-24 ans en 2007, à mettre en lien directement avec le retard en matière d'indépendance, de métier, d'installation en famille et d'enfants, appelé «postponement syndrome»<sup>64</sup>. La France se situe à mi-chemin entre les pays méditerranéens, qui présente un retard bien plus important, et les pays nordiques, notamment le Danemark où le dispositif public de protection sociale intervient tôt dans le cycle de vie (bourses d'études plus nombreuses, équivalent du RSA plus avantageux). L'OCDE constatait déjà l'instabilité et la fragilité croissante des familles,

avec 15 à 20% des familles avec enfants sous la responsabilité d'une mère célibataire.

A ce sujet, le dispositif à mettre en œuvre, pour soutenir la jeunesse et assurer son accès à l'indépendance et à la stabilité familiale, préconisé par Daniel Cohen devrait agir dans différentes directions simultanément <sup>65</sup>:

- Accroître les moyens alloués à cette classe d'âge : réorienter les transferts sociaux en faveur des nouvelles générations, diminuer la rémunération à l'ancienneté et revaloriser les salaires de début d'activité ;
- Faciliter l'acquisition de qualifications et l'insertion professionnelle, multiplier et faciliter les navettes entre éducation, formation et emploi ;
- Augmenter le temps disponible des jeunes actifs en socialisant davantage l'éducation des enfants (congé parental, crèches, cantines scolaires publiques ou d'entreprise ;
- Favoriser l'accès à la propriété des jeunes adultes.



---

64. *Ibid.*, p.135.

65. *Ibid.*, p.160.

## Union = cohabitation ?

Le couple est souvent défini par sa qualité de « corésidence », terme employé par François de Singly<sup>66</sup>. Le foyer prend un sens à la fois figuratif et littéral. Or de nombreux conjoints font l'expérience d'une forme d'intermittence du foyer : des couples bi actifs ne vivent pas ensemble à temps plein, pour cause de mobilité géographique professionnelle imposée (commerciaux, marins-pêcheurs ou encore navigants du transports aérien). Ces relations conjugales qui incluent la distance dans leur intimité modulent les contours de la relation de couple, plus flexible, plus souple et permettant aux individus d'adapter la place du couple dans la vie de chacun, selon les situations de vie.

Un autre phénomène social est celui des couples non-cohabitants par choix, les couples LAT (living apart together), étudié par la juriste Susana Navas Navarro sur un périmètre européen<sup>67</sup>. La cohabitation habituelle du couple au sein d'un foyer commun est-elle un élément nécessaire à la définition de la famille ou de forme de vie familiale ? Et donc en creux, le fait de ne pas cohabiter nuit-il à la stabilité familiale ?

Plusieurs termes sont utilisés pour désigner cette réalité : « cohabitation intermittente ou alternée », « libres ensemble » sont autant d'expressions définissant cette nouvelle forme de vie familiale de personnes adultes décident d'être un couple et d'être perçu comme tel socialement tout en n'habitant pas sous le même toit de manière régulière. L'approche statistique de la famille officielle (Eurostat, OCDE) ne permet pas de disposer de données sur ce type de couples puisque les questionnaires se fondent principalement sur une base matrimoniale, le couple traditionnel

hétérosexuel marié représentant encore 73,8% des couples en 2016, au détriment des autres formes de vie familiale. Néanmoins, la tendance semble au développement des couples LAT, perçu comme une alternative aux modèles familiaux traditionnels et répondant aux évolutions et reconfigurations de la famille contemporaine. La réalité sociale de ces types de couple prend différentes formes :

→ Les couples LAT en début de relation : ils manifestent le désir d'habiter ensemble mais rencontrent des obstacles (en cours d'études, manque de ressources économiques, besoin de maturité dans la relation). La juriste conclue que l'issue est souvent la première union conjugale et la cohabitation.

→ Les couples LAT pour raisons professionnelles : ils travaillent dans des villes différentes, la cohabitation est restreinte au weekend. Cette cohabitation est parfois transitoire et évolue à la naissance des enfants.

→ Les couples LAT pris par la garde des enfants issus d'une précédente union.

66. Belliot, N., Breton, D., Clément, C., Régnier-Loilier, A., Robert-Bobée, I., « Unions, désunions et non-unions ». Compte-rendu du 18<sup>e</sup> colloque national de démographie à Dijon, 21-24 mai 2019, Maison des sciences de l'homme, *Revue des politiques sociales et familiales*, n°135, 2020, p.100-107.

67. Navas Navarro, S., « Les couples non cohabitants (*Living Apart Together*) en Europe », *Revue internationale de droit comparé*, vol. 68 N°2, 2016, p.425-453.

Les couples LAT qui ne « veulent pas répéter des erreurs commises dans leurs précédentes relations » : forts de leurs relations sentimentales précédentes, les conjoints redoutent la cohabitation et ses exigences (routine, négociation permanente) qui peuvent endommager les relations interpersonnelles.

Les couples LAT en processus de rupture, l'issue étant souvent la rupture définitive.

Si l'on utilise la théorie économique appliquée à l'analyse des situations familiales, les individus agissent comme des acteurs économiques qui cherchent à optimiser l'utilité de la famille et son coût d'opportunité. Navas Navarro écrit : « Pour choisir de vivre avec son partenaire au lieu d'opter pour la conservation

de logements respectifs, le sujet doit considérer qu'il tirera de cette situation plus de bénéfices », à la fois économiques et personnels. Les couples LAT proposent une autre manière de faire couple, de faire famille : ils constituent les acteurs d'un changement subtil de paradigme relationnel et sentimental, sans que l'union matrimoniale ou de fait ne consiste en la perte d'individualité des membres du couple. La communauté de vie est censée soutenir le développement de chacun des membres de la famille, un projet de vie commun, indifféremment de la cohabitation. La cohabitation habituelle n'est donc pas un élément nécessaire ni suffisant pour définir une union.



## Climat social : revenus et confiance en l'avenir

L'observatoire du bien-être (annexe 3) révèle en 2024 que les revenus jouent une place déterminante dans le bien-être subjectif des Français, bien plus que dans la plupart des autres pays européens. Les chercheurs du CEPREMAP interprète cette donnée en regard du faible niveau de confiance des Français : « quand la solidarité sociale ou nationale ne paraît pas solide, les revenus et le patrimoine deviennent une source essentielle de sécurité ». Ainsi, les personnes ayant des revenus plus élevés dans leur ménage sont plus satisfaites de leur vie, plus optimistes et moins inquiets, l'échelle des revenus jouant un rôle plus important dans le bien-être subjectif que le pouvoir d'achat effectif.

L'observatoire note également que les femmes sont plus inquiètes de l'avenir que les hommes<sup>68</sup>. Les femmes expriment des inquiétudes plus fortes tant sur la situation économique et financière de la France et de leur ménage que sur leur bien-être subjectif. 30% des personnes interrogées pensent que la situation économique de la France va rester stable dans les 12 prochains mois : 19% des femmes pensent qu'elle va nettement se dégrader contre 16% des hommes. A l'inverse, 20% des hommes anticipent une légère amélioration, contre 15% des femmes. Le même phénomène s'observe, de façon plus ténue, pour les perspectives individuelles. Ces différences peuvent notamment provenir de situations économiques différentes : les mères célibataires composent la plupart des familles monoparentales qui souffrent le plus de précarité. Les rôles sociaux diffèrent tout comme les responsabilités familiales : les femmes déclarent davantage gérer les dépenses en lien avec les enfants, comme la scolarité ou les soins (19% des femmes contre 13% des hommes). Le niveau de satisfaction des

Les femmes expriment des inquiétudes plus fortes tant sur la situation économique et financière de la France et de leur ménage que sur leur bien-être subjectif.

femmes est également moindre que celui des hommes : pour évaluer la satisfaction quant à la vie qu'elles mènent, elles donnent plus souvent des notes entre 0 et 5 (sur une échelle allant jusqu'à 10) que les hommes. Les chercheurs du CEPREMAP concluent que la tendance au pessimisme plus marquée chez les femmes peut être attribuée « à l'importance des rôles sociaux et des responsabilités familiales dans la formation des perceptions économiques

68. Fuchs, E., Perona, M., « Les femmes sont plus inquiètes de l'avenir que les hommes », Observatoire du Bien-être du CEPREMAP, n°2024-07.

et de bien-être »<sup>69</sup> et recommandent que les politiques économiques et sociales prennent en compte ce genre de spécificités pour répondre aux besoins et aux préoccupations de toute la population.

Ces résultats sont à mettre en résonance avec les observations de l'INSEE concernant les relations sociales : bien que les femmes soient plus souvent en contact avec leur famille que les hommes, elles déclarent plus souvent que ces derniers un sentiment de solitude (38% contre 28%). A titre informatif, les personnes en couple sont nettement moins nombreuses à avoir des contacts avec leurs amis chaque semaine (58% contre 72% des personnes ne vivant pas en couple), mais plus nombreuses à avoir des contacts avec leur famille (78% contre 73%).

Les facteurs économiques, aussi variés sont les revenus, les choix professionnels, le pouvoir d'achat, les politiques familiales et la valorisation du travail domestique, sont autant de facteurs venant potentiellement réduire la stabilité familiale. L'incertitude quant à l'avenir et le climat social tendu n'est pas favorable à l'engagement familial. D'autres dynamiques à l'œuvre, comme la dissociation « union » et « cohabitation », modifient à la fois les structures relationnelles mais peuvent aussi avoir des conséquences importantes sur l'organisation familiale et les besoins en termes de logement. Nous formulerons dans la dernière partie des recommandations qui visent à favoriser la stabilité familiale, sur les différents niveaux, micro et macro, d'intervention potentielle.



---

69. Fuchs, E., Perona, M., « Les femmes sont plus inquiètes de l'avenir que les hommes », *Observatoire du Bien-être du CEPREMAP*, n°2024-07.



## PARTIE 4

# Propositions pour renforcer la stabilité familiale



« La stabilité des couples, quelle que soit la forme juridique de leur union, a un impact positif sur le bien-être des individus et des conséquences très tangibles pour les finances publiques. » C'est ce que défend le sociologue Julien Damon en préambule du rapport du Think tank Vers le Haut sur la prévention des ruptures conjugales<sup>70</sup>. Les acteurs de la conjugalité et de la famille, privés et publics, sont confrontés à la difficulté de proposer des solutions afin d'améliorer les situations individuelles sans faire « d'intrusion moralisatrice ni d'interventions liberticides »<sup>71</sup>. La stabilité des couples constitue l'enjeu majeur de la politique familiale, quelle que soit la forme de conjugalité adoptée. Pour soutenir et renforcer la stabilité familiale, trois axes se dessinent : accompagner les parents et démocratiser le conseil conjugal et la médiation familiale, faciliter la conciliation vie professionnelle - vie familiale, et enfin favoriser le pouvoir d'achat et l'accès au logement des familles.

---

70. Vannesson M., (dir.), *Prévenir les ruptures conjugales pour protéger les enfants*, publié sur le site Vers le haut en partenariat avec Familya et le cabinet de conseil Haatch, 2021, p.33.

71. *Ibid.*, préface de Julien Damon.

# Accompagner les parents et démocratiser le conseil conjugal et la médiation familiale

## Développer une politique de soutien de la conjugalité<sup>72</sup> :

Dans la continuité du programme 1000 jours lancé par le gouvernement en 2020, visant à améliorer l'accompagnement des parents depuis la grossesse jusqu'aux 3 ans de l'enfant, pour prévenir les problématiques même mineures, mais aussi dans toutes les difficultés de la vie conjugale

- En amont, généraliser la préparation à la vie conjugale, pour le mariage civil et le PACS notamment (sur le modèle de Cap Mariage, une association non-confessionnelle) ;
- Valoriser l'engagement du père auprès de la mère et de l'enfant dès la vie prénatale ;
- Développer massivement la prévention et les actions de soutien à la parentalité ;
- Développer une prestation de soutien aux couples, sur le modèle de la municipalité de Ringkøbing-Skjern (5 séances gratuites avec un thérapeute conjugal offertes aux couples ayant des enfants de moins de 18 ans, lancées en 2011 : baisse du taux de divorce de 17% l'année suivante) ;
- Accompagner la période particulièrement fragile de l'arrivée des enfants qui a tendance à faire émerger ou empirer les conflits dans le couple, sur le modèle américain de Building Strong Families (BSF) ou Supporting Healthy Marriage ;
- Soutenir le développement de la formation qualifiante au conseil conjugal et familial (apprendre à gérer les conflits et mieux communiquer, trouver des solutions concrètes, discerner sur des choix de vie, retrouver une nouvelle dynamique relationnelle, à travers un accompagnement personnalisé) : reconnaître cette activité par un diplôme d'état ;
- Communiquer sur les effets bénéfiques des entretiens de couple (l'étude Familya montre que cela favorise une baisse du niveau de conflictualité dans le couple de -36%, une amélioration de la qualité de la relation de +73%, de l'épanouissement affectif et sexuel de +74%, du niveau

72. Vannesson M., (dir.), *Prévenir les ruptures conjugales pour protéger les enfants*, publié sur le site Vers le haut en partenariat avec Familya et le cabinet de conseil Haatch, 2021, p.34.

d'accord entre conjoints et du niveau de bonheur exprimé de +66%)<sup>73</sup>. L'accompagnement du conseil conjugal et familial permettrait d'éviter 73% des séparations qui seraient survenues compte tenu de la situation du couple au moment du premier entretien ;

→ Cela représente une contribution indirecte à la résolution du manque de logement car chaque année, ce sont 90 000 logements supplémentaires à trouver du seul fait des séparations ;

→ Face au déficit de notoriété et au frein financier, le renforcement d'une culture de l'accompagnement par les campagnes de communication appropriées semble nécessaire.

### **Développer et rendre accessible une offre de médiation familiale<sup>74</sup> :**

**Le contentieux familial représente 65% des contentieux de tribunaux de grande instance, 6 divorces sur 10 incluent un enfant mineur. La médiation familiale est un dispositif insuffisamment connu des parents malgré le protocole national mis en place entre la CNA, la MSA et le ministère des affaires sociales.**

→ Dispositif à développer, voire à inscrire dans la loi comme méthode principale de résolution des conflits et d'accompagnement des séparations (sur le modèle suédois), cela présentant également un intérêt financier pour l'institution judiciaire ;

→ S'inspirer du programme américain Parent Education Program (séances en ligne ou en présentiel de 4h pour un coût d'environ 50 euros, conseils pour préserver l'enfant dans la rupture, certificat nécessaire pour avancer dans la procédure de séparation) ;

→ Rendre obligatoire un entretien gratuit d'information sur la médiation familiale dans toute requête relative à l'exercice de l'autorité parentale de parents d'un enfant mineur divorçant ou se séparant ;

→ Organiser une conférence de consensus sur la médiation familiale.

### **Promouvoir une offre d'accompagnement des parents visible, accessible et non stigmatisante pour les populations défavorisées<sup>75</sup> :**

**En cas de difficultés ou de délinquance des enfants, de séparation pour limiter le caractère conflictuel et garantir le maintien du lien de l'enfant avec ses deux parents.**

73. Vannesson M., (dir.), *Prévenir les ruptures conjugales pour protéger les enfants*, publié sur le site Vers le haut en partenariat avec Familya et le cabinet de conseil Haatch, 2021, p.50.

74. *Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, atelier « Familles vulnérables, enfance et réussite éducative »*, Responsables du groupe de travail : Dominique Versini et Pierre-Yves Madignier, Rapporteur : Laurent Cytermann, p.34.

75. *Ibid*

- Suggestion de labellisation délivrée par les CAF au niveau local, portail grand public comme le site [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr), numéro vert national d'information ;
- Lieux : planning familial, maternité, PMI, écoles, mairies, centres sociaux ;
- Travail en groupes de parents, sur le modèle du programme Home Instruction for Parents and Preschool Youngsters (HIPPY), adopté par plusieurs pays, et qui fait l'objet de nombreuses évaluations favorables et adoptée par plusieurs ;
- Actions des REAAP (réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité) à valoriser ;
- Points information famille (PIF) à mieux répartir ;
- Campagne de communication nationale.

# Faciliter la conciliation vie professionnelle - vie familiale

## Renforcer le maillage des modes de garde 76 :

→ Pallier l'insuffisance en matière d'accueil de la petite enfance au niveau des communes : accompagner les communes dans le recensement des offres d'accueil et les besoins des familles sur le territoire de la commune dans le cadre de la mise en œuvre du Service public de la petite enfance (SPPE). Les communes de plus de 3 500 habitants devront planifier, au vu du recensement des besoins, le développement de ces modes d'accueil. Celles de plus de 10 000 habitants devront établir et mettre en œuvre au 1er janvier 2025 un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil. Elles seront tenues d'installer au 1er janvier 2026 un relais petite enfance ;

→ Renforcer les mesures permettant aux entreprises d'offrir des modes de garde pour les enfants des salariés : pour compléter le recours au mode de garde collectif type crèche ou individuel de type assistante maternelle, dont les horaires ne sont pas toujours compatibles avec la profession exercée (solutions de garde en horaires étendus, en dehors des heures d'école quand les enfants y vont, durant les vacances) ;

## Mesurer l'impact des politiques publiques d'accompagnement à la natalité<sup>77</sup> :

Plusieurs sociologues, à la suite de Gérard-François Dumont, supposent une corrélation entre les politiques publiques (dépense pour la petite enfance, durée et indemnité de congé parental, primes de naissances, etc.) et les comportements de fécondité, dans leur volet individuel mais aussi sur le plan des normes sociales. Néanmoins, il faut bien considérer qu'au sein de société il existe autant de préférences que d'individus, comme le souligne l'économiste et philosophe Amartya Sen : quand certains accordent une grande valeur au fait d'avoir des enfants, d'autres y sont moins sensibles et valorisent davantage l'importance de leur carrière ou leur consommation matérielle. Cette grande hétérogénéité des attentes et des mesures politiques leur répondant ne doit nuire ni aux uns ni aux autres.

→ Des résultats d'étude différenciés quant à l'impact de la durée et du montant de l'indemnité

76. Dumont, G.-F., *Politiques familiales*, rapport 2025, Fondapol.org, p.35.

77. D'Albis, H., Greulich, A., Ponthière, G., *Avoir un enfant plus tard. Enjeux sociodémographiques du report des naissances*, Cepremap, Editions Rue D'Ulm, Paris, 2015.

du congé parental, à prendre en compte dans la mise en place des mesures - A. Gauthier et J. Hatzius « Family benefits and fertility : an econometric analysis », 1997, A. Adsera « Changing fertility rates in developed countries : the impact of labor market institutions », 2004, qui montrent l'impact positif de la durée du congé parental sur la fécondité, avec l'exception notable de l'étude de A. Kalwij « The impact of family policy expenditures on fertility in Western countries » qui ne trouve pas d'effet significatif des allocations familiales sur le niveau de fécondité ;

→ Changement dans le calendrier des naissances : quels impacts ? Le report des naissances, qui désigne le fait qu'une part des parents le deviennent plus tardivement que la génération précédente, constitue un changement d'organisation sociale. Avoir des parents plus âgés peut être bénéfique aux enfants qui profitent de meilleures conditions matérielles. Mais l'un des inconvénients majeurs est le moindre partage intergénérationnel avec les grands-parents et arrière-grands-parents. Du point de vue des parents, le bien-être apporté par les enfants est d'autant plus élevé que les parents sont eux-mêmes âgés<sup>78</sup>. Le calendrier des naissances est fortement lié à l'éducation et à la stabilité de l'emploi : cela enjoint à penser un policy mix, une réflexion conjointe entre la politique familiale, la politique d'éducation et les politiques de l'emploi ;

→ Valoriser la production domestique : intégrer le travail domestique dans le calcul du PIB ou dans les statistiques de l'emploi, dans l'idéal, mais d'importantes difficultés méthodologiques constituent des obstacles. Jean-Didier Lecaillon rappelle que « nos mesures d'activités économiques ne sont d'une façon générale qu'un indicateur partiel, qui ne mesure que l'économie monétaire et non l'économie dans son ensemble, comprise comme production de richesses en général »<sup>79</sup>. Le travail domestique est un élément nécessaire de l'économie monétaire tout lui échappant par essence. Cette prise en compte supposerait un changement des pratiques sur les plans comptable, juridique, et fiscal. Néanmoins, ce champ de recherche mérite d'être investigué du fait de l'importance massive du travail domestique qui constitue un fait économique majeur, de la prépondérance des femmes dans cette activité domestique, de la nature essentielle que représente le travail domestique pour la survie de la société (éducation des enfants, soins et santé).

---

78. Myrskylä, M., Margolis, R., « Happiness : before and after the kids », *Demography*, 51, 2014, p.1843-1866.

79. Lecaillon, J.-D., *La famille au cœur de l'économie*, Salvator, Paris, 2024.

# Favoriser le pouvoir d'achat des familles et l'accès au logement

**Valoriser le pouvoir d'achat des familles, selon les recommandations de Gérard-François Dumont<sup>80</sup>, pour soutenir une renaissance de la politique famille**

- Rétablir l'universalité des allocations familiales (versées uniquement en fonction du nombre d'enfants, de leur rang et leur âge) ;
- Revoir le calcul du quotient familial intégré à la Constitution française et étendre le quotidien familial à ce qui correspond à un nouvel impôt, créé au début des années 1990, la contribution sociale généralisée.

**Faire évoluer l'offre de logement pour correspondre aux besoins des familles et de leurs différentes situations :**

Le besoin de logements en France reste insatisfait, alors que les budgets représentent environ le double de la moyenne de la zone euro selon Eurostat. Le parc social représente 23% des résidences principales mais les plafonds d'accès au parc social englobent près de 70% des ménages.

- Développer une offre locative privée qui ne représente aujourd'hui que 17% du parc des logements ;
- Contenir voire diminuer les coûts du foncier de l'immobilier et des mutations entre deux logements, afin de fluidifier le marché ;
- Contenir le coût de l'offre immobilière pour favoriser l'accès au logement des jeunes générations, en augmentant l'offre de logements ce qui suppose une forte réduction des normes qui n'ont cessé d'être alourdies et un allègement de la fiscalité des revenus des propriétaires.

80. Dumont, G.-F., *Politiques familiales*, rapport 2025, Fondapol.org, p.35.



# Conclusion

La stabilité familiale est une notion complexe qui peut prendre différentes acceptions : de manière spontanée, la stabilité familiale est associée à la stabilité conjugale, c'est-à-dire à la pérennité de l'union de deux individus qui forment une famille. Si l'engagement est toujours de mise à travers différentes formes administratives, que sont le mariage, le PACS ou encore le concubinage ou l'union libre, les unions se fluidifient, sous l'effet des grands mouvements sociaux qui viennent modeler les aspirations individuelles. Une certaine urgence de vivre, qui se caractérise par la montée de l'individualisme, de l'attraction de la nouveauté et de l'accélération de la vie, reconfigure les unions, leur durée, leur forme. La stabilité familiale au sens de conjugale devient davantage tributaire de la volonté des individus de continuer à « faire famille ». La stabilité correspond néanmoins à un besoin humain universellement partagé, renvoyant à la sécurité et à l'affection dont nous avons tous la nécessité. Les individus contemporains sont ainsi amenés à jongler entre leurs besoins primaires, tout à fait légitimes, de se sentir appartenir à un foyer, une union, une famille, une communauté, et leurs désirs personnels, de vivre pour soi, selon un rapport bénéfices / sacrifices à leur avantage. Le couple contemporain est traversé par la séparation potentielle, ce qui peut être lu comme une forme d'instabilité, mais renvoie peut-être plus à une reconfiguration de ce qui offre de la stabilité dans la vie d'un individu : le fait d'être aimé avec respect, le sentiment d'appartenance à une famille au sens large (parents, mais aussi cousins, voire amis), plutôt que de rester dans une union par confort ou habitude. Le choix qui amène les individus à se séparer peut renvoyer à un manque de persévérance, une faiblesse relationnelle qui rend l'effort dans la relation

difficile, voire dépassé, mais ces changements pour chercher le meilleur pour chacun relèvent aussi d'une forme de courage des individus qui, face à la pression sociale du couple uni et pérenne, trouvent la force de choisir des directions distinctes.

Une certaine urgence de vivre, qui se caractérise par la montée de l'individualisme, de l'attraction de la nouveauté et de l'accélération de

Ces choix, coûteux pour les individus, le sont d'autant plus que le couple s'est constitué comme famille avec des enfants. Tout le processus d'avoir des enfants est semé d'obstacles pour les unions. Choix du moment le plus propice pour les deux parents, afin que les débuts de la parentalité nuisent le moins possible aux aspirations personnelles et aux carrières professionnelles ; concilier la vie familiale et la vie professionnelle, avec le choix d'aménager le temps de travail, le temps partiel étant encore majoritairement un choix féminin, ou encore l'épineux sujet des modes de garde ; valoriser la production domestique, travail éminemment chronophage et pourtant absent de la reconnaissance sociale et de toute valorisation économique, ce qui pose la question de la répartition des charges entre hommes et femmes. Les enfants, qui cristallisent le projet

commun de l'union et constituent le socle de la famille, renvoient aussi chacun des parents à ses choix et à son arbitrage individuel entre investissement personnel et engagement pour la communauté. La famille n'est pas une réalité figée dans une structure unique, mais bien un processus mouvant, traversé par des dynamiques complexes : le choix de la mère de s'occuper de ses enfants à un instant T peut ne plus lui convenir à T+1. Il s'agit de trouver une qualité relationnelle et organisationnelle au niveau familial permettant à chacun d'évoluer, à la structure de se moduler en fonction des besoins. L'équilibre familial, la stabilité familiale, ne sont pas inscrits dans le marbre, malgré la connotation physique de « statique » des termes, mais renvoie à un mouvement de rééquilibrage, où chacun est suffisamment bien et heureux dans les choix effectués.

La stabilité familiale n'est pas une structure statique, une structure immuable, mais bien plus une qualité de continuer à faire famille malgré les difficultés contextuelles et personnelles. La stabilité familiale renvoie au concept de résilience vulgarisé par le philosophe Boris Cyrulnik : cet art de rebondir évoque initialement la capacité de l'individu à poursuivre sa vie malgré une confrontation traumatique à la mort. Dans un sens plus large, et si l'on désigne la stabilité familiale complexe, on peut dire de la résilience qu'elle est une « reprise d'un type de développement, une déchirure raccommodée »<sup>81</sup>. La capacité de résilience s'appuie sur le remaniement du passé (utiliser ses souvenirs pour réécrire son histoire personnelle), sur un élément d'accroche affective (une personne qui sert de point de référence, de point d'attache), mais aussi sur l'humour et l'irrévérence, qui sont des qualités permettant à l'individu de toujours avancer. La résilience demande des ressources psychologiques immenses et s'il est de notre devoir de favoriser la stabilité familiale dans

l'intérêt de tous, les individus jouissent d'une grande plasticité, une aptitude naturelle à la résilience qui leur permet d'affronter un certain nombre de situations.

La famille est travaillée dans son intimité la plus profonde par les mouvements socio-culturels à l'œuvre, repris au niveau individuel, mais aussi dans ses implications macro : les facteurs économiques, le climat social, le pouvoir d'achat et les changements d'organisation en matière de logement viennent redéfinir la stabilité familiale. Non seulement les individus s'adaptent aux changements, mais ce sont aussi les structures familiales qui sont contraintes d'évoluer et de se moduler, sous l'effet de facteurs organiques, inhérents à l'époque et qui nous traversent tous, mais également sous des effets de structuration économique et politique.

Dans un contexte de séparation devenue la réalité d'une famille sur deux, la stabilité familiale ne peut se limiter à la stabilité conjugale : elle est avant tout une stabilité d'ordre parentale, car c'est d'abord les enfants dans leur besoin de sécurité et de stabilité qu'il s'agit de protéger. Notre présent travail n'avait pas pour objet d'étudier les conséquences de l'instabilité mais il est évident que le cadre, l'organisation et la sécurité affective sont des éléments essentiels au développement des enfants, et ce, indépendamment des formes et des situations familiales. La stabilité prend ici, une fois de plus, une connotation davantage interpersonnelle, relationnelle, voire psychologique. La stabilité familiale est avant tout le reflet des mutations socioculturelles à l'œuvre ; il existe autant de familles que d'époques, de contextes, de niveau social, et d'organisation personnelle des individus.

Les propositions formulées visent à compléter et à préciser les mesures de soutien aux

---

81. Cyrulnik, B., *Le Murmure des fantômes*, Odile Jacob, Paris, 2002.

familles déjà existantes, afin de cibler les trois paramètres les plus concrets et actionnables :

- Accompagner les parents et démocratiser le conseil conjugal et la médiation familiale
- Faciliter la conciliation vie professionnelle – vie familiale
- Favoriser le pouvoir d'achat des familles et l'accès au logement.

La réflexion à mener sur les solutions à apporter doit se fonder sur les structures d'accompagnement, les programmes d'éducation et les aides publiques plutôt que sur une moralisation des individus. Les politiques publiques sont ici à l'épreuve de l'intimité familiale et la question de l'action juste est particulièrement sensible. Le soutien de

la santé familiale dans son ensemble ne peut que bénéficier à tous et l'éducation familiale constitue un champ de recherche et d'action en plein essor dans le monde anglosaxon, proposant une réponse concrète aux bouleversements sociaux actuels. La poursuite d'études et de recherches permettant d'acquérir des données plus récentes et plus en phase avec les récents changements sociaux et sociétaux est souhaitable, tout comme le dialogue des différentes disciplines en prise avec cette question.



# LEXIQUE

Définitions issues du rapport de l'INSEE : France Portrait social 2023

## **Couple** (au sein d'un ménage)

Un couple (au sein d'un ménage) correspond à un ensemble formé de deux personnes de 14 ans ou plus, qui partagent la même résidence principale et qui répondent à au moins l'un des critères suivants : elles déclarent toutes les deux vivre en couple ou être mariées, pacsées ou en union libre. Les couples ainsi constitués à partir des réponses au questionnaire du recensement sont des couples de fait.

## **Enfant d'une famille**

Est comptée comme enfant d'une famille toute personne vivant au sein du même ménage que son (ses) parent(s) avec le(s)quel(s) elle forme une famille, si elle est célibataire et n'a pas de conjoint ni d'enfant vivant dans le ménage. Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant.

## **Famille**

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s), appartenant au même ménage, soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale). Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

## **Famille monoparentale**

Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

## **Famille recomposée**

Une famille recomposée comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée.

## **Famille « traditionnelle »**

Une famille « traditionnelle » comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant, tous les enfants du logement étant ceux du couple.

## **Ménage**

Au sens statistique du terme, un ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

## **Ménage complexe**

Un ménage complexe se définit par rapport aux autres types de ménages. Il s'agit d'un ménage au sens du recensement de la population qui n'est pas :

- Une personne seule dans le logement
- Une famille monoparentale, c'est-à-dire un ménage composé d'un adulte et d'un ou plusieurs enfants
- Un couple sans enfant
- Un couple avec au moins un enfant.

# BIBLIOGRAPHIE

D'Albis, H., Greulich, A., Ponthière, G., *Avoir un enfant plus tard. Enjeux sociodémographiques du report des naissances*, Cepremap, Éditions Rue D'Ulm, Paris, 2015.

Algava, E., Penant, S., « En 2018, 266 000 personnes vivent en couple avec un conjoint de même sexe », *Insee première*, n°1774, 19 septembre 2019.

Allègre, G., Bart, V., Castell, L., Lippmann, Q., Martin, H., *Travail domestique : les couples mono-actifs en font-ils vraiment plus ?*, Économie et statistique, n°478-480, 2015, p. 189-208.

Belliot, N., Breton, D., Clément, C., Régnier-Loilier, A., Robert-Bobée, I., « Unions, désunions et non-unions ». Compte-rendu du 18<sup>e</sup> colloque national de démographie à Dijon, 21-24 mai 2019, Maison des sciences de l'homme, *Revue des politiques sociales et familiales*, n°135, 2020, p.100-107.

Bernand, Y., « Les temporalités dans le droit de la famille français : la famille à l'épreuve du « présentisme » », *Les Cahiers de droit*, 59(4), p. 857-887, 2018.

Bittmann, S., *Ressources économiques des femmes et travail domestique des conjoints : quels effets pour quelles tâches ?*, Économie et statistique, n°478-480, 2015, p. 305-338.

Chauffaut, D., Domingo, P., *Évolutions familiales et stabilité des opinions concernant les enfants*, Politiques sociales et familiales, n°103, 2011, p. 47-63.

Cohen, D., *Une jeunesse difficile, portrait économique et social de la jeunesse française*, Collection CEPREMAP, 2007.

Enquête barométrique « Conditions de vie et aspirations des Français », CREDOC, 2010.

Cyrulnik, B., *Le Murmure des fantômes*, Odile Jacob, Paris, 2002.

Debest, C., *Repenser l'égalité femmes-hommes au prisme du refus de maternité*, Politiques sociales et familiales, n°116, 2014, p. 27-37.

Dumont, G.-F., *Politiques familiales*, rapport 2025, Fondapol.org

Durif-Varembont, J.-P., Barraco, M., *L'effet bébé : conjugalité et parentalité*, DIALOGUE, Familles & couples n° 231.

- Fleury, C., *Les Irremplaçables*, Paris, Gallimard, 2015.
- Fleury, C., « Faire famille », *Esprit*, janvier-février 2024.
- Froidevaux-Metterie, C., « *Je n'aurais pas dû avoir d'enfants...* » : une analyse sociopolitique du regret maternel, *Sociologie et sociétés*, 49(1), 2017, p.209–212.
- Fuchs, E., Perona, M., « Les femmes sont plus inquiètes de l'avenir que les hommes », *Observatoire du Bien-être du CEPREMAP*, n°2024-07.
- Galabru, S., *Faire famille, une philosophie des liens*, Allary, Paris, 2023.
- Gauchet, M., *L'avènement de la démocratie*, tome 1, Gallimard, Paris, 2013.
- Kaufmann J.-C., « Le choix du conjoint », *Sociologie du couple*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, p. 5-30.
- Lahire, B., *Les Structures fondamentales des sociétés humaines*, La Découverte, coll. « Sciences sociales du vivant », Paris, 2023.
- Lecaillon, J.-D., *La famille au cœur de l'économie*, Salvator, Paris, 2024.
- Le Pape, M.-C., Helfter, C., « Penser la monoparentalité comme un continuum », *Idées reçues sur les familles monoparentales*, Le Cavalier Bleu, Paris, 2024.
- Morfaux, L.-M., *Nouveau vocabulaire de la Philosophie et des Sciences humaines*, Armand Colin, Paris, 2011.
- Myrskylä, M., Margolis, R., « Happiness : before and after the kids », *Demography*, 51, 2014, p.1843-1866.
- Navas Navarro, S., « Les couples non cohabitants (*Living Apart Together*) en Europe », *Revue internationale de droit comparé*, vol. 68 N°2, 2016, p.425-453.
- Régnier-Loilier, A., Solaz, A., « La décision d'avoir un enfant : une liberté sous contrainte », *Politiques sociales et familiales*, n°100, 2010. Fécondité et politiques publiques, p. 61-77.
- Rosa, H., *Aliénation et accélération. Vers une théorie critique de la modernité tardive*, Paris, La Découverte, 2012, p.22.
- Santelli, E., Vincent, J., « Devenir parent. Des jeunes couples entre projections et normes », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°129-130, 4ème trimestre 2018 - 1er trimestre 2019. Dossier « Normes sociales et socialisation alimentaires », p. 63-76.

De Singly, F., *Séparée, Vivre l'expérience de la rupture*, Paris, Armand Colin, 2011.

De Singly, F., *Sociologie des familles contemporaines*, Paris, Armand Colin, 2023.

De Tocqueville, A., *De la démocratie en Amérique*, livre 2, tome 4, chapitre 8.

Vannesson M., (dir.), *Prévenir les ruptures conjugales pour protéger les enfants*, publié sur le site Vers le haut en partenariat avec Familya et le cabinet de conseil Haatch, 2021.

Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, atelier « Familles vulnérables, enfance et réussite éducative », Responsables du groupe de travail : Dominique Versini et Pierre-Yves Madignier, Rapporteur : Laurent Cytermann.

Žilincíková, Z., « Quel est l'effet des enfants sur la stabilité des mariages et des cohabitations ? Comparaison européenne », *Population-F*, 72 (4), 2017, p.677-700.

# ANNEXES

## ANNEXE 1- INSEE

### Ménages et population des ménages

TYPE DE MÉNAGE	MÉNAGES				POPULATION			
	RÉPARTITION (EN %)			NOMBRE (en milliers)	RÉPARTITION (EN %)			NOMBRE (en milliers)
	1990	1999	2020	2020	1990	1999	2020	2020
<b>MÉNAGE COMPOSÉ UNIQUEMENT ↓</b>								
d'un homme seul	10,1	12,4	16,3	4 936	3,9	5,1	7,5	4 936
d'une femme seule	16,9	18,4	21,1	6 379	6,5	7,6	9,7	6 379
d'une famille monoparentale dont :	6,8	7,6	9,4	2 829	6,7	8,0	11,0	7 210
avec enfants de moins de 18 ans	3,7	4,5	5,8	1 745	4,1	5,2	7,4	4 837
d'un couple sans enfants	23,4	24,5	25,3	7 652	18,1	20,3	23,3	15 304
d'un couple avec enfants dont :	36,4	31,6	24,2	7 306	55,4	50,8	42,8	28 126
avec enfants de moins de 18 ans	29,1	25,0	19,5	5 901	41,8	35,8	23,5	23 512
<b>MÉNAGE COMPLEXE* DONT ↓</b>								
avec enfants de moins de 18 ans	2,0	1,7	1,1	321	4,2	3,7	2,4	1 586
<b>ENSEMBLE</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>30 221</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>65 694</b>

\*La moitié des ménages complexes est constituée de personnes sans lien de couple ou de filiation directe. L'autre moitié est constituée de couples avec ou sans enfants et/ou de familles monoparentales, et d'une ou plusieurs autres personnes.

**Lecture** : En 2020, 7,3 millions de ménages sont constitués d'un couple avec un ou plusieurs enfants sans limite d'âge, soit 24,2 % des ménages. - **Champ** : France hors Mayotte, population des ménages vivant en logement ordinaire.

**Source** : Insee, recensements de la population 1990 (sondage au quart), 1999 et 2020 (exploitations complémentaires).

### Familles avec enfants de moins de 18 ans

TYPE DE FAMILLE	MÉNAGES			ENFANTS MINEURS		
	RÉPARTITION (EN %)		NOMBRE (en milliers)	RÉPARTITION (EN %)		NOMBRE (en milliers)
	2011	2020	2020	2011	2020	2020
Famille traditionnelle	69,2	66,3	5 293	69,7	67,2	9 489
Famille recomposée	9,2	9,0	717	11,0	10,6	1 493
Famille monoparentale	21,6	24,7	1 969	19,3	22,2	3 129
Mère-enfants	18,3	20,3	1 622	16,6	18,6	2 621
Père-enfants	3,3	4,3	347	2,7	3,6	508
<b>ENSEMBLE</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>14 111</b>

## ANNEXE 2 – CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES COUPLES SELON L'INTENSITÉ DE TRAVAIL

Source : Bittmann, S., Ressources économiques des femmes et travail domestique des conjoints : quels effets pour quelles tâches?, Economie et statistique, n°478-480, 2015, p. 305-338

### Caractéristiques sociodémographiques des couples selon l'intensité de travail

	COUPLES BI-ACTIFS À TEMPS PLEIN	COUPLES BI-ACTIFS AVEC AU MOINS UN TEMPS PARTIEL	COUPLES MONO- ACTIFS
EFFECTIFS	2 123	481	391
ÂGE MOYEN	40,3 ans	41,1 ans	40,8 ans
NOMBRE MOYEN D'ENFANTS MINEURS DANS LE MÉNAGE	1	1,1	1,6
NOMBRE D'ENFANTS MINEURS DANS LE MÉNAGE (EN %)			
Pas d'enfant	41	35	29
1 enfant	27	27	17
2 enfants	24	28	28
3 enfants ou plus	8	10	26
AU MOINS UN ENFANT DE MOINS DE 3 ANS (EN %)	15	17	34
REVENU MENSUEL MOYEN DU MÉNAGE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION	2 025 euros	1 702 euros	1 355 euros
PCS DE L'HOMME (EN %)			
Indépendant (agriculteur, commerçant, artisan, chef d'entreprise)	11	14	14
Cadre et profession libérale	22	19	20
Profession intermédiaire	29	23	16
Employé	12	11	8
Ouvrier	26	33	41
Autre (sans emploi)	0	0	1
SITUATION MATRIMONIALE (EN %)			
Mariage	66	68	75
Pacs	6	5	4
Union libre	28	27	21

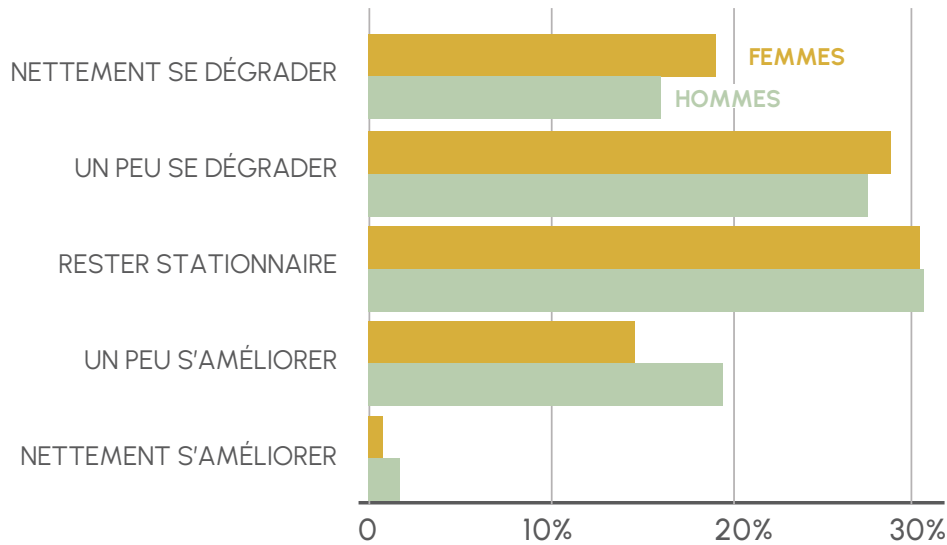
**Lecture** : les couples bi-actifs à temps plein ont en moyenne 40,3 ans, 1 enfant et un revenu mensuel par unité de consommation de 2 025 euros. 41 % de ces couples n'ont pas d'enfants, 15 % ont au moins un enfant de moins de 3 ans, 66 % sont mariés. Dans 11 % de ces couples, le conjoint est indépendant.

**Champ** : 2 995 couples de 18 à 60 ans avec au moins un conjoint en emploi.

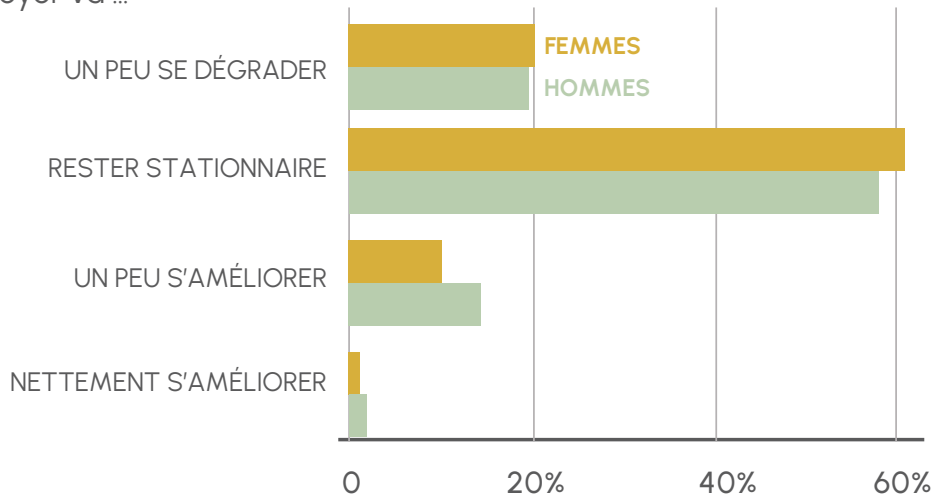
**Source** : calcul des auteurs ; Insee, enquête Emploi du temps 2009-2010.

## ANNEXE 3 – SOURCE : CEPREMAP

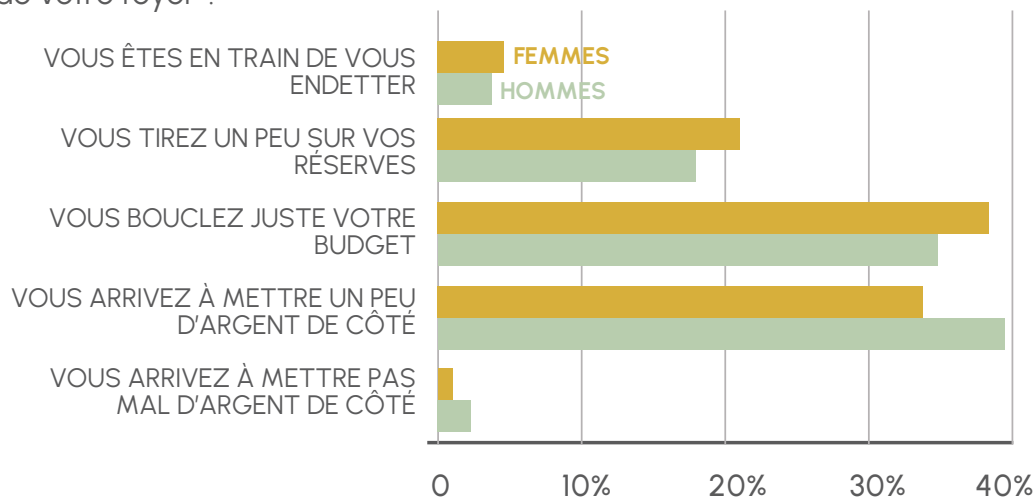
→ À votre avis, au cours des douze prochains mois, la situation économique générale de la France va ...



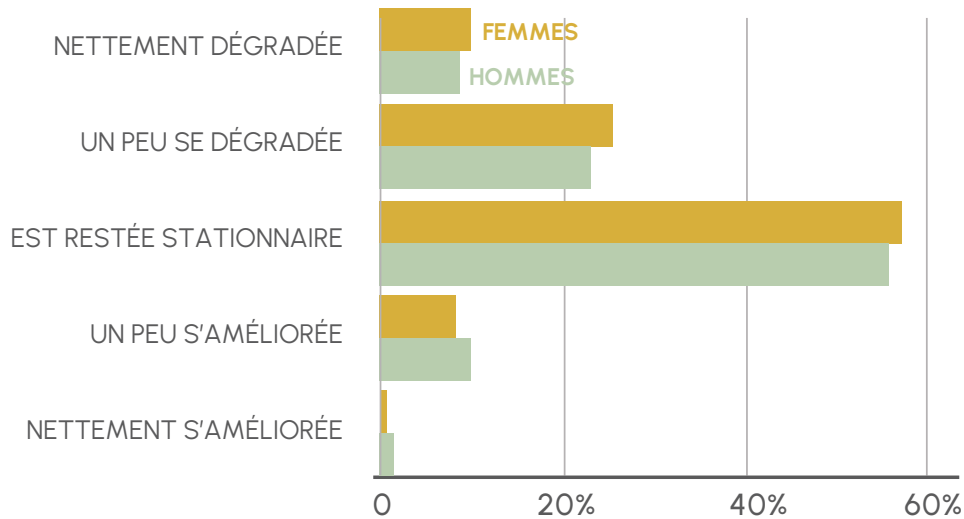
→ Pensez-vous que, au cours des douze prochains mois, la situation financière de votre foyer va ...



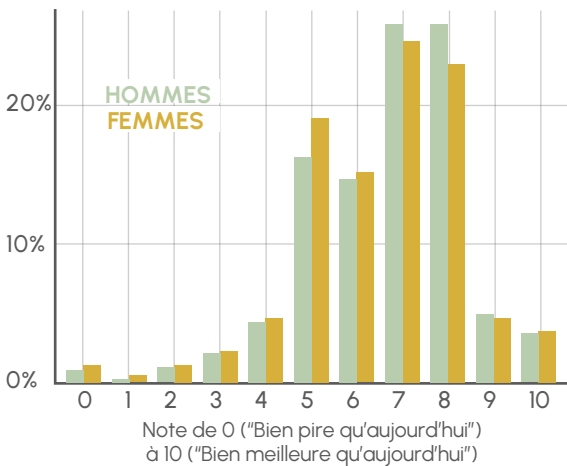
→ Laquelle des affirmations suivantes décrit le mieux la situation financière actuelle de votre foyer ?



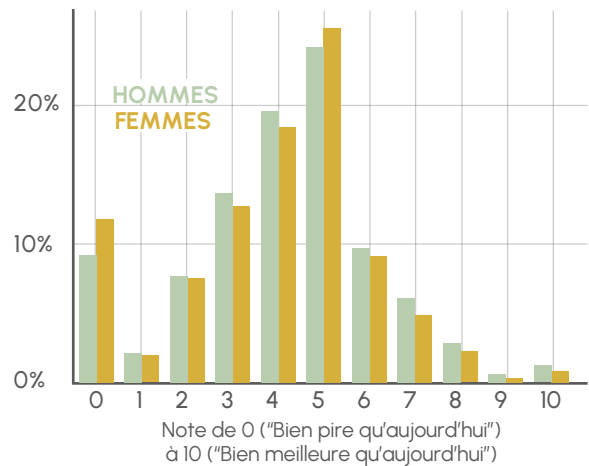
→ Au cours des douze derniers mois, la situation financière de votre foyer s'est ...



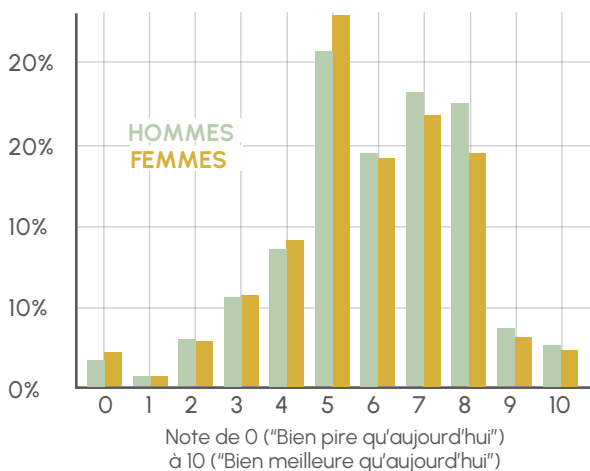
Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de la vie que vous menez actuellement ?



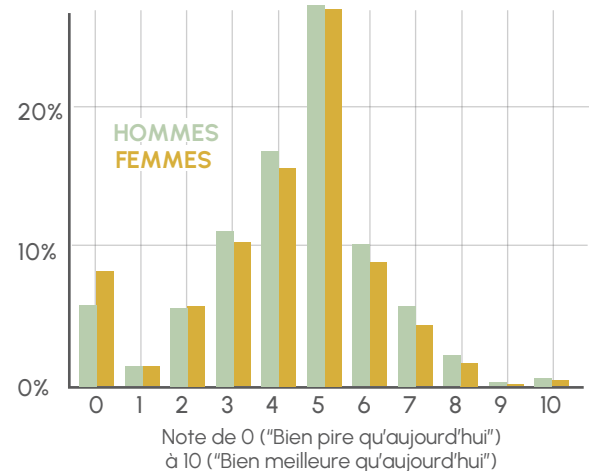
Comment pensez-vous que sera la vie en France pour la prochaine génération ?



Quand vous pensez à ce que vous allez vivre dans les années à venir, êtes-vous satisfait de cette perspective ?

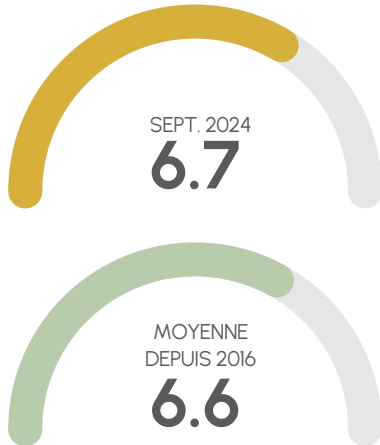


Comment pensez-vous que sera la vie dans les autres pays européens pour la prochaine génération ?



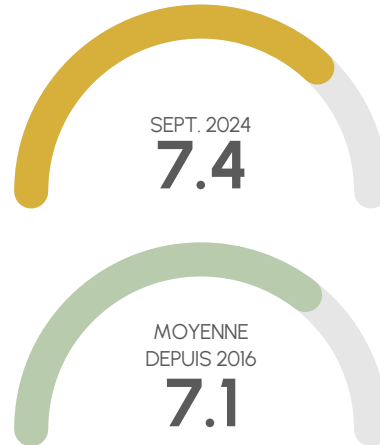
### SATISFACTION DE VIE

Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de la vie que vous menez actuellement ?



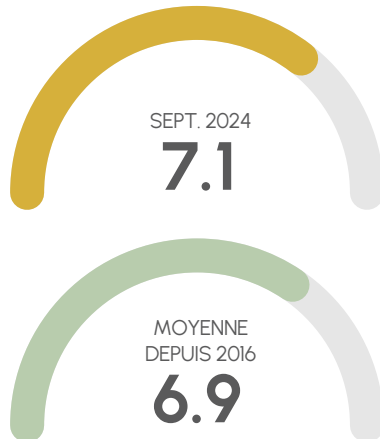
### SENS DE LA VIE

Avez-vous le sentiment que ce que vous faites dans votre vie a du sens, de la valeur ?



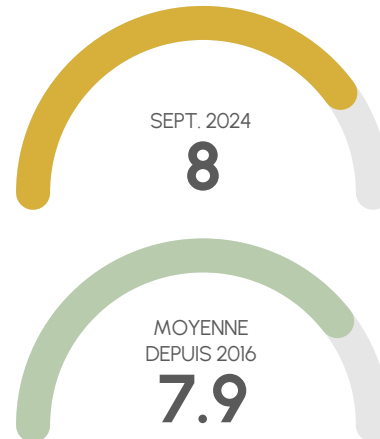
### BONHEUR

Au cours de la journée d'hier, vous êtes-vous senti heureux ?



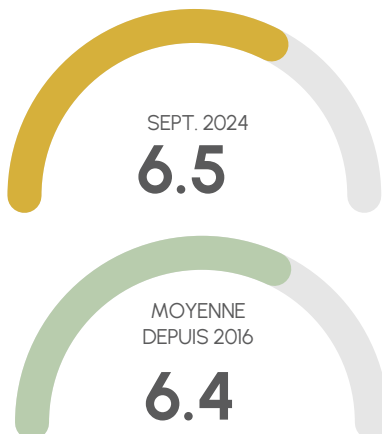
### ANXIÉTÉ ET DÉPRESSION

Au cours de la journée d'hier, vous êtes-vous senti déprimé ?



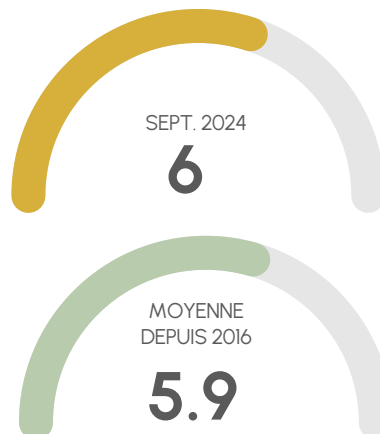
### ANNÉE DERNIÈRE

Et quand vous pensez à l'année dernière, comment vous situez-vous sur une échelle de 0 à 10 ?



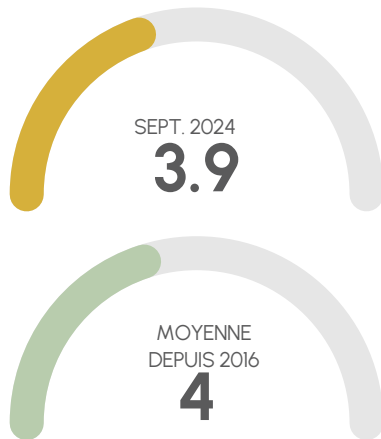
### VIE FUTURE

Quand vous pensez à ce que vous allez vivre dans les années à venir, êtes-vous satisfait de cette perspective ?



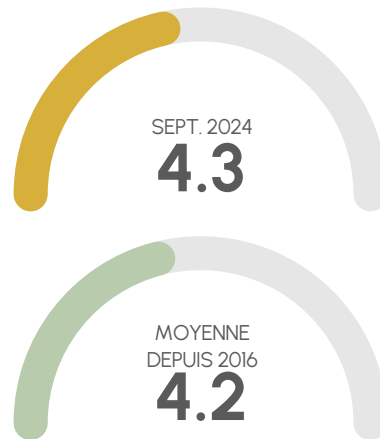
### PROCHAINE GÉNÉRATION EN FRANCE

Comment pensez-vous que sera la vie en France pour la prochaine génération ?



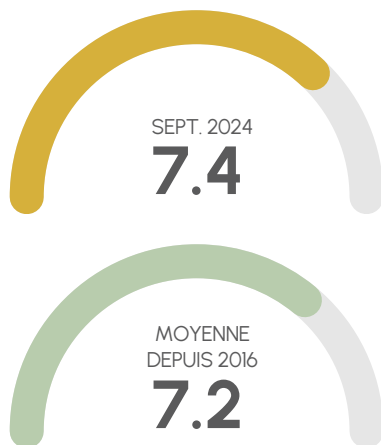
### PROCHAINE GÉNÉRATION EN EUROPE

Comment pensez-vous que sera la vie dans les autres pays européens pour la prochaine génération ?



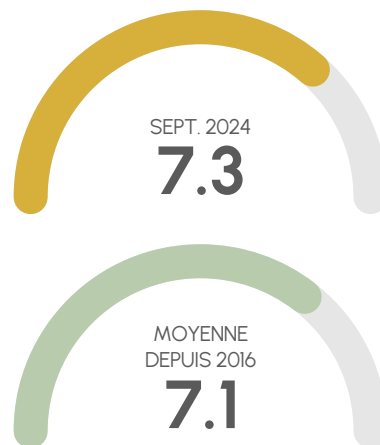
### SATISFACTION AU TRAVAIL

Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre travail en général ?



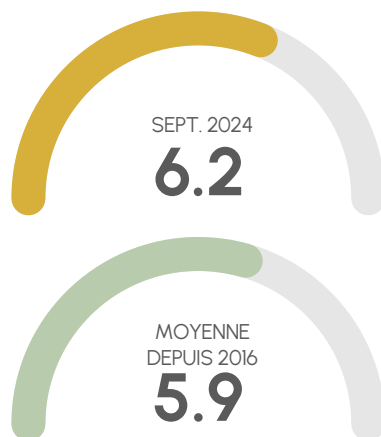
### RELATIONS DE TRAVAIL

Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de vos relations professionnelles, des relations que vous avez sur votre lieu de travail ou d'étude ?



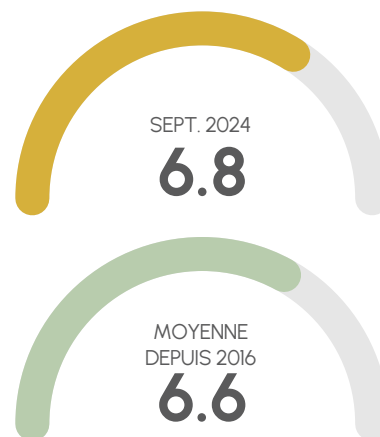
### ÉQUILIBRE DES TEMPS DE VIE

Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de l'équilibre entre le temps que vous consacrez à vos proches (enfants, parents, conjoint, amis proches) et le temps que vous consacrez à votre travail ?



### TEMPS LIBRE

Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre temps libre, du temps que vous pouvez utiliser comme bon vous semble ?



**RELATIONS AVEC LES PROCHES**  
Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de vos relations avec vos proches ?



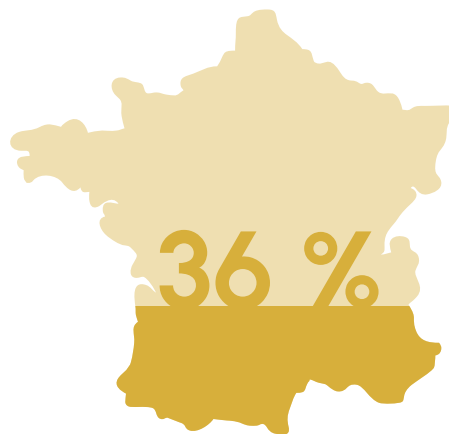
**SOUTIEN**

Y a-t-il des gens autour de vous sur qui vous pouvez compter en cas de besoin ?



**SÉCURITÉ**

Dans quelle mesure vous sentez-vous en sécurité lorsque vous marchez seul(e) dans votre quartier à la nuit tombée ?



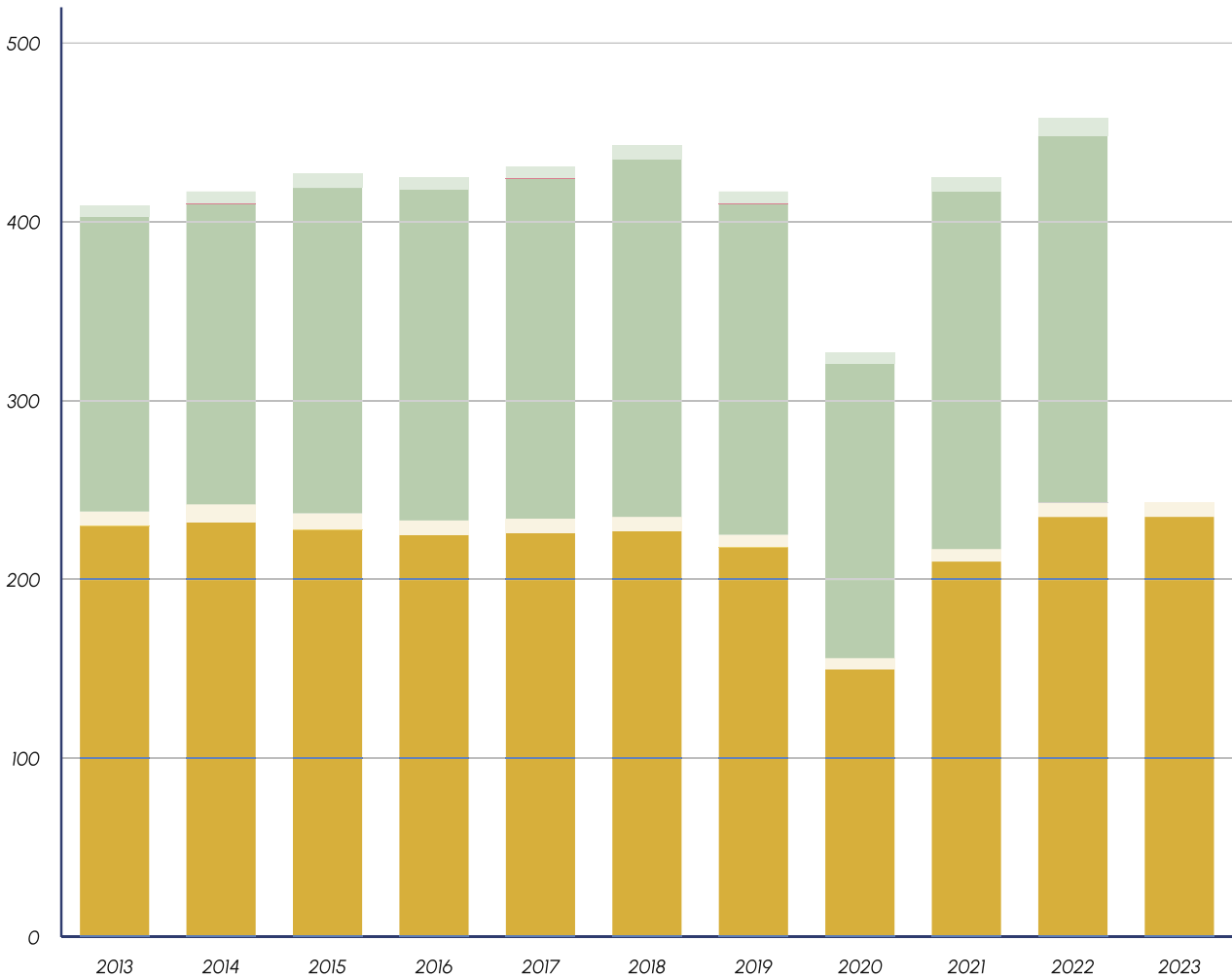
**Part des personnes qui choisissent la France**  
quand on leur demande dans quel pays ils aimeraient vivre (en faisant abstraction des questions de langue ou de distance d'avec les proches)

## ANNEXE 4 – SOURCE : INSEE

### Mariage et Pacs



En milliers



**Note :** données 2023 provisoires arrêtées à fin 2023 pour les mariages ; données 2023 non disponibles pour les Pacs.

**Lecture :** en 2023, 235 000 mariages ont été célébrés entre personnes de sexe différent et 7 000 entre personnes de même sexe.

**Champ :** France hors Mayotte en 2013 et y compris Mayotte à partir de 2014.

**Sources :** Insee, statistiques de l'état civil (mariages) ; SDSE, fichiers détails (Pacs).

**cesof**  
Centre d'études sur les solidarités familiales et sociales

[cesof.fr](http://cesof.fr)

[contact@cesof.fr](mailto:contact@cesof.fr)